

Provincial Judges'

JOURNAL

des juges provinciaux

HIVER 2009-2010 WINTER – VOLUME 32 N° 2



Gowns/Toges
COUR POPULAIRE
DU DISTRICT DE
DONGCHENG, BEIJING,
RPC

••• Access to Justice –
Self-Represented Litigants •••

••• Accès à la justice –
Le plaideur non-représenté •••



L'association Canadienne des juges des cours provinciales
The Canadian Association of Provincial Court Judges

The Provincial Judges' Journal is a publication of the Canadian Association of Provincial Court Judges. Views and opinions are not to be taken as official expressions of the Canadian Association's policy unless so stated. The Journal is published twice a year and has a distribution of over 1800 copies.

Le Journal des juges provinciaux est une publication de l'Association canadienne des juges des cours provinciales. Ce journal est publié deux fois par an et distribué à plus de 1800 exemplaires. Les commentaires et opinions qu'il contient ne peuvent pas être considérés comme l'expression de la position de l'Association canadienne sauf indication à cet effet.

www.judges-juges.ca

Co-Editor/Co-éditeur

Madame la juge Odette Perron
Cour du Québec
Palais de Justice de Salaberry-de-Valleyfield
180, rue Salaberry
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 2J2
Tél./Tel : 450 370-4026
Télécopieur/Fax : 450 370-0370
Courriel/E-mail : operron@judex.qc.ca

Co-Editor/Co-éditeur

Judge David C. Walker
Provincial Court of New Brunswick
41 King Street
St. Stephen, NB E3L 2C1
Tél./Tel : 506 466-7507
Courriel/E-mail : dwalker@judicom.gc.ca

**Graphic Design,
Production Coordination
and mailing:
Coordination de la production,
design graphique et gestion
de l'envoi postal :**

Fleur de lysée design graphique
1124, Marie-Anne Est, bureau 31
Montréal (Québec) H2J 2B7
514 528-8618

Translation/Traduction

Anglais-français/English-French
Lorraine Boudreau (Saint-Bruno, Qc)
Français-anglais/French-English
Karine Laperrière (Sept-Îles, Qc)

Pictures/Photos

Judge/juge Odette Perron
Judge/juge David Walker



Cover page:

The illustration on the cover was created by Judge Jean La Rue of the Cour du Québec in St-Jerome. Judge La Rue is a noted artist whose works have been displayed in several Quebec galleries.

Page couverture :

L'illustration de la page couverture a été créée par le juge Jean La Rue, de la Cour du Québec à Saint-Jérôme. Le juge La Rue est un artiste bien connu dont les œuvres ont été exposées dans certaines galeries du Québec.

ALBERTA SUCCESS
Judge David C. Walker,
Provincial Court of New Brunswick
Co-editor CAPCJ's Journal..... 5

CALGARY 2009-ACCESS TO JUSTICE.....5

THE CAPCJ TALKING STICK
Judge Therese Alexander,
Provincial Court of British Columbia 6

PRESIDENT'S REPORT (CAPCJ)
Judge Jean-Paul DeCoste, Cour du Québec..... 8

PRESIDENT'S REPORT
Judge Gerard Meagher, Provincial Court of Alberta..... 12

GERARD MEAGHER, THE MIDDLE BROTHER
Judge Jacques R. Roy, Cour du Québec 14

REPORT OF THE EXECUTIVE DIRECTOR
Justice Russel J. Otter, Ontario Court of Justice..... 16

MISSION IN CHINA: MAY 2009
Judge Odette Perron, Cour du Québec 18

**CAPCJ DELEGATION OFFICIAL VISIT TO
SUPREME PEOPLE'S COURT IN BEIJING CHINA,
MAY 11, 2009**
Judge Pamela Williams, Nova Scotia..... 20

**VISIT TO BEIJING COURT HOUSE
IN CENTRAL DISTRICT**
Judge Jean-Paul Braun, Cour du Québec..... 21

**GOWNS
COUR DU QUÉBEC,
ITS JUDGES AND THEIR GOWNS**
Judge Jacques R. Roy, Cour du Québec 38

**INTRODUCTION TO DONGCHENG DISTRICT
PEOPLE'S COURT OF BEIJING, PRC.....39**

**COHEN'S COMPUTER CORNER
HANDS OFF THE MOUSE**
Judge Gary Cohen, British Columbia 40

**NEWS FROM THE CANADIAN CHAPTER
OF THE INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF WOMEN JUDGES**
Justice Lucie A. LaVigne,
Court of Queen's Bench of New Brunswick 44

EDUCATION COMMITTEE REPORT
Judge Ronald LeBlanc,
Provincial court of New Brunswick..... 46

**BY THE BOOK
REFLECTIONS ON THE LEGACY
OF JUSTICE BERTHA WILSON**
Justice Gilles Renaud, Ontario..... 50



••• Accès à la justice –
Le plaideur non-représenté •••

••• Access to Justice –
Self-Represented Litigants ••• Pages 22-35

À NOUVEAU SIX MOIS BIEN REMPLIS
Judge Odette Perron, Cour du Québec
Co-éditeur du Journal de l'ACJCP 4

CALGARY 2009 – ACCÈS À LA JUSTICE.....4

LE BÂTON DE PAROLE DE L'ACJCP
Judge Therese Alexander,
Cour provinciale de la Colombie Britannique..... 7

RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT
Judge Jean-Paul DeCoste, Cour du Québec..... 10

RAPPORT DU PRÉSIDENT
Judge Gerard Meagher, Cour Provinciale de l'Alberta... 13

GERARD MEAGHER, ENTRE DEUX FRÈRES
Judge Jacques R. Roy, Cour du Québec 15

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF
Judge Russel J. Otter, Cour de justice de l'Ontario 17

MISSION EN CHINE : MAI 2009
Judge Odette Perron, Cour du Québec 19

**VISITE OFFICIELLE DE LA DÉLÉGATION DE L'ACJCP
À LA COUR POPULAIRE SUPRÊME DE CHINE,
BEIJING, LE 11 MAI 2009**
Judge Pamela Williams, Nouvelle Écosse 20

**VISITE AU PALAIS DE JUSTICE
DU DISTRICT CENTRE DE BEIJING**
Judge Jean-Paul Braun, Cour du Québec..... 21

**TOGES
LA COUR DU QUÉBEC, SES JUGES ET LEUR TOGE**
Judge Jacques R. Roy, Cour du Québec 38

**PRÉSENTATION DE LA COUR POPULAIRE DU
DISTRICT DE DONGCHENG, BEIJING, RPC.....39**

**LA CHRONIQUE INFORMATIQUE
ÉLOIGNEZ-VOUS DE LA SOURIS**
Judge Gary Cohen, Colombie Britannique 42

**DES NOUVELLES DU CHAPITRE CANADIEN
DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES FEMMES JUGES**
Judge Lucie A. LaVigne,
Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick 45

RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION DES JUGES
Judge Ronald LeBlanc,
Cour provinciale du Nouveau Brunswick 47

**NOTES DE LECTURE...
L'OREILLE DU JUGE**
Judge Gilles Renaud, Ontario 50

À NOUVEAU SIX MOIS BIEN REMPLIS

Si on se remémore la période qui s'est écoulée depuis la dernière parution, nous pouvons constater que notre association a connu de grands moments.

En mai 2009, 38 juges canadiens, tous membres de l'ACJCP, ont participé à une mission de deux semaines en Chine, organisée en collaboration avec différentes instances de Beijing, Shanghai et Hong Kong. Je vous fais un compte-rendu de ce merveilleux séjour, accompagné de photos non-compromettantes. Cette visite a soulevé un enthousiasme tel que nous souhaitons que l'expérience se renouvelle bientôt sous d'autres cieux.

Cet automne, à la mi-septembre, le colloque de notre association a eu lieu à Calgary. Sous le soleil et la chaleur, notamment celle de l'hospitalité albertaine, tous les juges de cette province et ceux de la Saskatchewan ont accueilli collègues et conférenciers autour du thème: « L'accès à la justice – le plaideur non-représenté ». Merci à nos rapporteurs qui permettent de présenter dans nos pages, le contenu des conférences et des différents ateliers. Ce fut un réel succès, tant au point de vue juridique, que pédagogique et technologique.

Enfin, le 6 novembre dernier, les membres de la Conférence des Juges du Québec, réunis en assemblée générale, ont voté en faveur d'une adhésion automatique à notre Association. C'est donc une première et un moment historique dont nous entretenons notre nouveau président, monsieur le juge Gerry Meagher.

CALGARY 2009 – ACCÈS À LA JUSTICE

Les juges de l'Alberta étaient heureux d'accueillir du 23 au 26 septembre dernier la conférence nationale de Calgary. Avec en prime une météo extraordinaire, cette ville superbe et moderne a servi de toile de fond à la très réussie Assemblée annuelle 2009 de l'ACJCP.

Les rencontres du comité exécutif de l'ACJCP et des comités nationaux se sont tenues en début de semaine, alors que l'ouverture de la conférence a eu lieu le mercredi soir et de manière plus formelle le jeudi matin avec les allocutions de bienvenue de la juge Shelagh Creagh, présidente de l'Association des juges de l'Alberta et du juge Jean-Paul DeCoste, président de l'ACJCP. La juge en chef de l'Alberta, madame A. Gail Vickery et le juge en chef adjoint Allan Lefever ont ensuite présenté aux participants le thème de la conférence « L'accès à la justice – la partie non-représentée ».

La juge en chef a indiqué que suite au Sommet sur la justice de 1999, la cour s'est donné pour mission de faciliter l'accès à la justice pour tous. La juge en chef a maintes fois fait référence au rôle de la juge en chef du Canada, la très honorable Beverly McLachlin, en soulignant un effort national pour faire face au problème. La juge Vickery a rappelé que lors d'une allocution prononcée devant l'Association du Barreau canadien à Calgary en 2007, la juge en chef avait qualifié de crise la question de l'accès à la justice au Canada, ajoutant qu'il s'agit d'un droit fondamental équivalent aux droits à l'éducation et aux soins de santé. La juge en chef a alors pressé les participants de reconnaître que l'accès à la justice était « la » question de l'heure à laquelle fait face notre système de justice.

Le juge en chef adjoint Lefever a ensuite présenté un sommaire et des précisions sur les solutions aux problèmes liés à l'accès à la justice, mettant l'emphase sur les parties non-représentées.

En somme c'est un bilan fort positif que nous pouvons dresser des derniers six mois : une association représentative, saine, ouverte sur le monde et au fait des développements d'une société en continuelle mutation.

Pour le reste le Journal nous présente ses chroniques habituelles. Nous y retrouvons un message des différentes organisations regroupant des juges, l'Institut National de la Magistrature ou l'Association Internationale des Femmes Juges.

Notre présentation des toges couvre cette fois le Québec et introduit la Chine, notre pays hôte en mai dernier. Nos autres rubriques regorgent par ailleurs d'informations intéressantes et de publicités ciblées pour nos besoins.

Nous sommes toujours très heureux de vous présenter ce Journal, qui est votre journal. Soucieux de combler vos désirs nous apprécions bien sûr, toutes vos suggestions.

Que cette nouvelle année soit à la hauteur de vos attentes.

Bonne lecture
Odette Perron, co-éditrice



Juge Odette Perron,
Cour du Québec
Co-éditrice
du Journal de l'ACJCP

Au lunch, Me Kevin Carroll, c.r., président de l'ABC, a transmis ses salutations et a souligné le niveau très élevé d'engagement et de support fournis aux juges par l'ABC. Ses remarques étaient appropriées et adéquates.

Le programme du jeudi soir offrait aux participants une réception et une visite du nouveau Calgary Courts Centre, un des plus grands et des plus modernes édifices de ce genre en Amérique du nord.

Le vendredi soir, nous nous sommes réunis au Heritage Park Historical Village, décrit comme étant le plus grand village historique habité au Canada. Après la visite de la communauté historique, dotée d'une locomotive à vapeur, d'un centre historique, de maisons petites et grandes et d'une salle de billard, la quiétude de la soirée fut soudainement interrompue par le bruit d'armes à feu lorsqu'une bataille digne de l'Ouest Sauvage s'est déclenchée au cours de laquelle Gerry Meagher, notre nouveau président national, a évité de peu un lynchage en règle.

Le juge Meagher a été sauvé de justesse par l'arrivée du shérif qui, par un feu nourri, a rapidement éliminé les hors la loi, juste à temps pour profiter de la fête et du spectacle. Le lendemain matin, ayant survécu de peu à la corde, Gerry a pris ses fonctions de nouveau président lors de l'Assemblée générale de l'ACJCP. L'après-midi fut consacré à visiter Calgary, les montagnes et les paysages spectaculaires de l'Alberta, suivi du banquet de clôture et d'un spectacle.

Nous avons eu droit à une excellente et très intéressante conférence et le comité organisateur mérite toutes nos félicitations.

ALBERTA SUCCESS

This issue of the Journal is devoted to two CAPCJ success stories, and the acknowledgment of a third. These are the wonderful Calgary Conference, the CAPCJ trip to China and the recent news that our Quebec colleagues have agreed to universal membership in CAPCJ!



Judge David C. Walker,
Provincial Court
of New Brunswick
Co-editor CAPCJ's Journal

More than 200 Judges from coast to coast to coast gathered in Calgary. The very successful conference is described and with the help of our Alberta reporters we have detailed resumes from the conference sessions. It seemed the only complaint heard throughout the conference was that the Alberta weather for September was too hot!

We have a number of reports from the Judges' trip to China in May, the success of which will undoubtedly encourage other voyages and an increased participation of provincially and territorially appointed Judges in international initiatives.

Gary Cohen is back with his computer corner with even more tips to help us cure our 'mouse' dependency. Gilles Renaud has contributed two book reviews; Madame Justice Lucie Lavigne, a report from the International Association of Women Judges; our gown section includes Quebec and China; and Therese Alexander has written about the 'Talking Stick' and 'Access to Justice'. We have tributes to the incoming and outgoing Presidents, and reports from both as well. Russ Otter reports on the Association and finally a report from NJI. It is a full issue, slightly larger than usual, and we trust you will enjoy it.

We want to thank all who have contributed to the issue. We cannot produce the Journal without the continued help from our members who so willingly volunteer.

As this issue will be arriving early in the New Year we want to wish you all the very best for a safe, healthy and prosperous 2010.

CALGARY 2009-ACCESS TO JUSTICE

The Alberta judges welcomed the national meeting to Calgary from September 23-26.

With the help of some spectacular weather this modern and stunning city provided the backdrop to the hugely successful 2009 CAPCJ Annual Conference.

The Conference opened informally on Wednesday evening and formerly on Thursday morning with welcoming remarks from Judge Shelagh Creagh, President of the Alberta Provincial Judges Association, and Judge Jean-Paul Decoste, President of CAPCJ.

Alberta Chief Judge A. Gail Vickery and Deputy Chief Judge Allan Lefever then introduced the conference theme 'Access to Justice-The Unrepresented Litigant' to the gathered delegates.

In her remarks, the Chief Judge noted that following the 1999 Alberta Summit on Justice, the Alberta Provincial Court set itself on a mission to provide access to justice for all. In her remarks the Chief Judge turned repeatedly to the role of the Chief Justice of Canada, the Right Honourable Beverley McLachlin in encouraging a national effort to address the issue. Chief Judge Vickery noted that in a speech she gave in Calgary in 2007, the Chief Justice described access to justice as a crisis in Canada, and that it was a fundamental right, equivalent to education or health care. The Chief Judge then challenged the delegates to acknowledge access as "the" pressing issue facing our justice system.

Deputy Chief Judge Lefever went on to provide an overview and characterization of solutions to the challenges of access to justice and in particular self-represented litigants.

The education sessions then began, and as described in the Journal, they were informative, lively, entertaining and very successful.

At Thursday's lunch Kevin Carroll Q.C., President of the CBA, brought greetings and importantly addressed the high level of commitment and support provided to judges by the CBA. His remarks were welcome and timely.

On Thursday evening, we were treated to a reception and tour of the spectacular new Calgary Courts Centre, one of the largest and most modern buildings of its type in North America.

On Friday evening we gathered at the Heritage Park Historical Village, described as Canada's largest living historical village. After touring the historical community, complete with a steam locomotive, antique midway, homes both large and small, and pool hall, the quiet of the evening was suddenly disrupted by gunfire as a Wild West gunfight unfolded with the near lynching of Gerry Meagher, our incoming National President. Judge Meagher was only saved at the last minute with the arrival of the sheriff who quickly dispatched the outlaws in a blaze of gunfire. The next morning, having survived his near brush with the noose, Gerry was installed as the new National President at CAPCJ's Annual Meeting. The afternoon was available for tours of Calgary, the mountains and Alberta's stunning scenery, followed by the closing banquet and entertainment.

It was an excellent and most enjoyable conference, and the organizing committee is to be congratulated.

THE CAPCJ TALKING STICK

Those who attended the final banquet at Conference 2009 witnessed the passing of the CAPCJ “Talking Stick” from Past –President Judge Jean-Paul DeCoste to Judge Gerry Meagher, our Association’s new President.

This unique tradition began in Vancouver at Conference 2007. The Judges of the Provincial Court of British Columbia initiated a ceremony for the passing of the Talking Stick to honour and reflect British Columbia’s (and Canada’s) Aboriginal heritage at the first ever CAPCJ joint conference with the American Judges Association.

The Talking Stick is an important symbol in many North American Aboriginal communities, often as part of a “Talking Circle” or council. It is a symbol of respect for the thoughts and the words spoken by the person holding it. It is believed to inspire the appropriate words and truth from the person who speaks while holding it. It is tradition that only the person holding the Talking Stick may speak and shall not be interrupted. The Talking Stick can be passed to other members in the circle and each speaks in turn and uninterrupted.

The CAPCJ Talking Stick is a branch of British Columbia cedar hand-carved by Coast Salish artist Jim Yelton of North Vancouver. The symbols depicted on the Talking Stick are representations from West Coast Aboriginal folklore. At the top is an Eagle, representing courage, wisdom and leadership. The second symbol is the Wildman, representing the forest and its spirits. The next symbol is a wolf, representing intelligence, family and loyalty. The next image, a salmon, symbolizes fertility, bounty and good health. The last symbol is a Killer Whale (Orca) a traveler and guardian, symbol of good.

The CAPCJ Talking Stick bears an inscription:

PROTECTING THE PRINCIPLE
OF JUDICIAL INDEPENDENCE

Presented to the Office of National President of the Canadian
Association of Provincial Court Judges

By the Judges of the Provincial Court of British Columbia on
September 28, 2007

In his last act as a Judge of the Provincial Court of British Columbia, the Honourable Steven Point, Hereditary Chief of the Sto:lo Nation dedicated and presented the Talking Stick to CAPCJ. He took office as British Columbia’s Lieutenant Governor two days later. As part of that Dedication Ceremony, Stephen Point and his wife Gwen Point offered a special Aboriginal song to celebrate and commemorate the dedication of the Talking Stick to the incoming President of CAPCJ, with the direction that it be passed to each incoming president in subsequent years at the CAPCJ annual conference.

The Talking Stick has now been passed to three CAPCJ presidents. It spent last year in Rimouski, Quebec. It will remain in Calgary until next year when the Talking Stick will find a new home in Nova Scotia at the next CAPCJ Conference in Halifax.

It was a privilege to be the first recipient and beneficiary of this new tradition. I hope it continues for many years into the future.



Gerry Meagher, Thérèse Alexander, Jean-Paul DeCoste

LE BÂTON DE PAROLE DE L'ACJCP

Ceux qui ont assisté au banquet de clôture de la Conférence 2009 ont été témoins de la remise du « bâton de parole » de l'ACJCP par le président sortant le juge Jean-Paul DeCoste, au juge Gerry Meagher, le nouveau président de notre Association.

Cette insigne tradition est née lors de la Conférence de Vancouver en 2007. Les juges de la Cour provinciale de Colombie-Britannique avaient alors offert une cérémonie de présentation du bâton de parole pour rendre hommage et refléter l'héritage autochtone de la Colombie-Britannique (et du Canada) lors de la toute première conférence conjointe de l'ACJCP et de l'Association des juges américains.



Judge Therese Alexander,
Provincial Court of British
Columbia

Juge Therese Alexander,
Cour provinciale de la
Colombie Britannique

Le bâton de parole est un symbole important pour plusieurs communautés autochtones nord-américaines, faisant souvent partie du « cercle de parole » ou du conseil.

Symbole de respect des idées et des paroles prononcées par celui qui le tient, on croit qu'il inspire à ce dernier les mots appropriés et la vérité. Selon la tradition, seule la personne qui tient le bâton de parole a le droit de s'exprimer et ne doit pas être interrompue. Le bâton de parole peut circuler parmi les autres membres du cercle, chacun parlant ainsi à tour de rôle sans être interrompu.



Le bâton de parole de l'ACJCP est une branche de cèdre de Colombie-Britannique sculptée à la main par Jim Yelton, un artiste Salish de la Côte de Vancouver Nord. Les symboles dont il est orné sont issus du folklore autochtone de la Côte ouest. En haut se trouve un aigle, symbole de courage, de sagesse et de leadership. Le second symbole est un indien, évoquant la forêt et les esprits. Le troisième est un loup, représentant l'intelligence, la famille et la loyauté. Puis vient le saumon, symbolisant la fertilité, l'abondance et la santé. Le dernier symbole est un épaulard (un orque), voyageur et gardien, symbole du bien.

Le bâton de parole de l'ACJCP porte l'inscription suivante :

**POUR LA DÉFENSE DU PRINCIPE
DE L'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE**

Présenté à l'Office du Président National de l'Association
Canadienne des Juges de Cours Provinciales

Par les Juges de la Cour Provinciale de la Colombie-Britannique

Dans un dernier geste à titre de juge de la Cour provinciale de Colombie-Britannique, l'honorable Steven Point, chef héréditaire de la Nation Stó:ló a présenté le bâton de parole à l'ACJCP. Deux jours plus tard, il occupait ses nouvelles fonctions de lieutenant-gouverneur de Colombie-Britannique. Pendant la cérémonie de présentation, Steven Point et sa femme Gwen ont entamé une chanson aborigène afin de commémorer et célébrer la remise du bâton de parole au président de l'ACJCP, instaurant ainsi la traditionnelle transmission du bâton de parole à chaque nouveau président lors de la conférence annuelle de l'ACJCP.

Trois présidents de l'ACJCP ont à ce jour reçu le bâton de parole. Il a passé la dernière année à Rimouski au Québec et demeurera à Calgary jusqu'à l'an prochain, soit jusqu'à la prochaine conférence de l'ACJCP à Halifax en Nouvelle-Écosse.

J'ai eu le privilège d'être la première à recevoir et à bénéficier de cette nouvelle tradition. Je souhaite sincèrement qu'elle se perpétue pour maintes années à venir.

PRESIDENT'S REPORT (CAPCJ)

Dear Colleagues,

Serving as president of the Canadian Association of Provincial Court Judges has been a great honour and I see my term come to an end with a bit of sadness. The opportunity I had to exchange and work with colleagues all across Canada has left me with unforgettable memories. I was warmly received everywhere I went. Thank you to all of you.

I have found that members countrywide show great pride in their status of “*judge of the first instance*”. We have every right to feel that way considering the volume of judicial affair we deal with day to day and the significant role we play in the administration of justice.

As a board member since 2005, I had the chance to work with Judges Heino Lilles, John Guy, Irwin Lampert and Therese Alexander and I am proud to report briefly on our association's main activities in 2008-2009.

Our November 2008 annual convention was held in Quebec City. The event was very special as it coincided with the commemoration of the 400th anniversary of the foundation of Quebec City. We took this opportunity to acquaint our members with the judicial and political history of the city.

Joining the “Conférence des juges du Québec” and the Canadian Association of Provincial Court Judges for the occasion were Quebec Court of Appeal's members, several Quebec Superior Court judges, the Canadian Judicial Council and a number of international guests, plus four Supreme Court of Canada members including Chief Justice Beverley McLachlin. Calling the event a complete success is no exaggeration in spite of a small deficit our association had to help absorb as a result of too many rooms being booked at the Château Frontenac.

Our Nova Scotia colleagues are preparing the 2010 Conference which will be held Sept. 29 through Oct. 2, 2010 at Halifax's Marriott Harbourfront Hotel. Following this will be the 2011 Saskatoon conference and the 2012 Ontario conference.

The Executive Council has had seven conference call meetings between the months of November 2008 and September 2009. It also held its traditional semi-annual meeting on April 24 and 25 in Montreal. Each provincial director made it a duty to attend although time differences occasionally made it impossible.

Each annual convention provides a unique opportunity to reconnect or build closer relationships with colleagues from across the country. Our Vancouver colleagues also hosted 150 U.S. judges at a joint convention in September 2007. Last November, we welcomed their president, Judge Tam Nomoto Schumann in Quebec City. From September 12 to 18, I attended the American Judges Association's annual conference accompanied by our Executive Director, Judge Russell Otter.

The Canadian Bar Association

The CBA has always been a strong supporter of the position of provincially appointed judges. CBA interventions before the courts in recent years provide ample evidence of this. At the CBA's semi-annual meeting in Lake Louise last February, members passed Resolution 09-03-M to the effect that “... the Canadian Bar Association and its Branches urge federal, provincial and territorial governments to respect judicial independence and respond to judicial compensation commissions' recommendations in a timely and substantive fashion”.



In the summer of 2008, CAPCJ executive members attended the CBA annual meeting in Quebec City. During this meeting, the CBA adopted a protocol that will be submitted to each local branch of the Bar before the various compensation commissions. In August 2009, the CBA held its Canadian Legal Conference in Dublin, Ireland. Naturally, all executive members would have liked to attend but economic reasons dictated that we limit our participation to two members, Judges Gerry Meagher and Russell Otter.

Unfortunately, too few CAPCJ members are also CBA members. This is why all directors have sent letters urging their colleagues to join the ranks of the CBA.

Judges' Education

Judges' education is an ongoing concern for the CAPCJ and significant effort is being deployed in that area. A late April session in Carling Lake was attended by 54 new judges. Judges Robert Marchi and Danielle Côté from Quebec led this session. For years, the Court of Quebec management has released one judge for six weeks for the preparation of this seminar. The 2009 session again was very much appreciated. CAPCJ executive members were invited to the traditional closing evening's banquet.

Assisted by Judge Ronald Leblanc who chairs the Education Committee, Judge Marchi is preparing the 2010 programme and is looking at the possibility to reduce the session from seven to six days. We also authorized the April 2010 seminar to be held in Bromont, a more modern and adequate venue for the event.

Another session about the Canadian Charter was held last May in Prince Edward Island for Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island, and Newfoundland Labrador members. Judges Nancy Orr, Carole Beaton, William English, Yvette Finn and Ronald Leblanc made it a success.

Our western provinces' colleagues also held a session under the theme “*drafting judgments*”. The event was such a success that colleague Lorna Dick is planning for a repeat with two more sessions in June 2010.

Let us mention too, our contribution to the preparation of the Ontario-Québec for the bilingual judges, and the Niagara on the Lake's next session.

Law professors Julia Hughes and Philip Briden, with contributions from judges in all provinces, have produced a book about "recusal", an issue many of us are faced with in our country. This will be a very useful document.

Our Committees

Our various committees have been very active in 2009. Odette Perron and David Walker are investing considerable time and effort in the preparation of our Journal. Juanita Westmoreland-Traoré and Sheheni Dossa are very busy as well on the Equality and Diversity Committee. Robert Prince accepted to take charge as Webmaster. David Orr is our valuable representative on the Committee on the Law. Finally, John Maher played a significant role on the Compensation Committee. We should mention specifically the description of the situation of judges in each province John did a very well structured and significant document. Robert Hyslop remains our representative on the Judicial Counselling Program. Karen Ruddy continues to look after the Electronic Newsletter.

We have created this year two new committees that are still embryonic at this stage. One is called the "Civil and Family Law Committee". We realized that some of our colleagues practise in these fields exclusively and that only few CAPCJ activities are of specific interest to them. Our Vice President Sheila P. Whelan has accepted to be chair of this new committee. Vice President Robert Prince agreed to lay the foundation of a committee on the media, with the mandate of studying our media relations and our public response in specific situations.

Access to Justice

Our Alberta colleagues could not have chosen a more appropriate theme for the 2009 Convention Seminar. This is an area of concern for judges of the first instance as we often solve litigations without the assistance of legal representatives for the parties, or with an obvious unbalance in the representation of the respective parties. Our colleague Therese Alexander is our CAPCJ representative on a project which was launched in 2008 by the Chief Justice of Canada, and she does a remarkable job.

Hopefully, our civil, family and criminal law procedures can be enhanced so that "access to justice" become a reality for all citizens, not only for the very rich or the very poor.

Our Directors

One CAPCJ Executive Council representative is designated by each province and territory. Their participation in our conference call meetings greatly

simplified the task of the Executive. While the Quebec membership was very limited a few years ago, we were able to count on over 150 Quebec members this year. Michel Babin will submit to the "Conférence des juges du Québec" November 2009 Annual Meeting a resolution whereby the annual registration to the "Conference" would include registration to the CAPCJ. This would result in the addition of three hundred new members, including permanent municipal court judges.

About Voyages...

In the Spring of 2009, 38 CAPCJ members travelled to China. If it seemed this was a bit of a "vacation", it had an "education" component as well. This was a unique opportunity to learn about another system of justice which is completely different from ours and covers an immense country. All participants were delighted and thankful to the chief initiators, namely Irwin Lampert and Therese Alexander.

Quebec colleagues including Claude Boulanger and Michel Babin are looking at a possible repeat in 2011 in Europe.

They are considering spending five days in a country whose judicial system has similarities with the common law, and another five days in a country whose system bears resemblances with the Quebec system. Another possibility would be a visit to a tribunal with an international vocation, like the International Criminal Tribunal. An exchange of this nature would allow us to supply information to foreign colleagues while also learn about their own system.

New Brunswick

In my first draft of this report I had written that I was leaving the presidency with a specific concern for our New Brunswick members. But I then received from our friend Irwin Lampert the news of the decision of the Court of Appeal of New-Brunswick: such a sigh of relief...

I would like to thank our colleagues from across the country for their support, including financial, of our New Brunswick friends in a remarkable display of solidarity!

In Conclusion...

We can be proud of our association!

My friend Gerry Meagher took over as President last September 26. I am sure that he will very capably fill the position and I wish him the very best. Working with Robert Prince, Sheila P. Whelan, David Stone and our Executive Director Russell Otter, Gerry certainly will steer the CAPCJ ship in the right direction.

Dear colleagues,

Permit me to acknowledge the end of our colleague's tenure as president. The Honourable Jean-Paul DeCoste, who has not only been active for many years within the Canadian Association of Provincial Court Judges' Board of Directors, has now also acted as leader and president of this organization for the past year.

The work was considerable and commanded an inspiring presidency and many meetings with fellow judges, lawyers, representatives and heads of Canadian Courts, including our Chief Justice. There is no doubt that his warm personality, prowess as a mediator and leadership skills in the great debates surrounding the Canadian judiciary will be missed. I wish to congratulate and thank him... Is this not the ultimate accolade for those who have spent years and energy serving Justice and their colleagues!

Kindly allow me to remind you that our colleague, Justice DeCoste, has, for many years, organized and left an indelible mark on one of the success stories of professional development in Canada - the week-long training course for newly appointed judges. This evolving program has led to a greater sense of belonging to the judiciary, within and outside the borders of Quebec.

It has always been, for all participants involved, an unforgettable experience and an opportunity to realize not only the merit and distinction of our Quebec colleagues and the importance of their contribution, but also the art of good living and our hospitality!

Thank you Jean-Paul and bravo!

**Louis A. Legault,
Cour du Québec**

RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT

Chers (es) collègues,

Assumer la présidence de l'Association Canadienne des Juges de Cours Provinciales a été pour moi un grand honneur et c'est avec une certaine tristesse que je vois ce mandat se terminer. La possibilité de côtoyer, de fraterniser et de travailler avec des confrères de tout le pays, m'a laissé d'agréables et d'inoubliables souvenirs. On m'a reçu partout avec beaucoup de chaleur et d'affection, et je tiens à vous en remercier tous.

J'ai remarqué, dans tous les coins du pays, une grande fierté de notre statut de juge de première instance, et nous avons raison d'éprouver ce sentiment, en considérant le volume des affaires judiciaires que nous avons à traiter quotidiennement, et l'importance de notre rôle au sein de l'administration de la justice.

Au Conseil d'administration depuis 2005, j'ai été chanceux de pouvoir œuvrer avec les juges Heino Lilles, John Guy, Irwin Lampert, et Thérèse Alexander. Il me fait plaisir de vous présenter aujourd'hui un bref résumé des activités principales de votre association pour l'année 2008-2009.

En novembre 2008 se tenait à Québec notre congrès annuel. L'activité avait un cachet tout à fait particulier, puisque cela coïncidait avec le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec. On a voulu faire connaître un peu de l'histoire judiciaire, et politique de la ville de Québec.

Ainsi se sont joints à la Conférence des juges du Québec et à l'Association Canadienne des Juges de Cours Provinciales, les membres de la Cour d'appel du Québec, plusieurs juges de la Cour supérieure du Québec, le Conseil canadien de la magistrature, et plusieurs invités internationaux, sans oublier quatre membres de la Cour suprême du Canada dont la Juge en chef du Canada Beverley McLachlin. Il n'est pas exagéré de qualifier l'événement de franc succès, malgré un léger déficit auquel a dû participer notre association, notamment quant au nombre trop élevé de réservations de chambres au Château Frontenac.

Nos collègues de la Nouvelle-Écosse préparent le Congrès 2010, qui se tiendra au Marriott Habourfront Hôtel à Halifax du 29 septembre au 2 octobre 2010. Suivra celui de Saskatoon en 2011 et de l'Ontario en 2012.

Le bureau de direction a tenu sept réunions entre novembre 2008 et septembre 2009 par conférences téléphoniques, en sus de la réunion semi-annuelle traditionnelle des 24 et 25 avril à Montréal. Chaque directeur provincial se faisait un devoir d'y participer, étant entendu que le fuseau horaire au pays privait occasionnellement certains d'y participer.

Chaque convention annuelle est l'occasion idéale de renouer avec des collègues de partout au pays et de resserrer nos liens. Nos collègues de Vancouver avaient en septembre 2007 accueilli au-delà de 150 juges américains lors d'un congrès conjoint. En novembre dernier, nous avons reçu à Québec leur présidente la juge Tam Nomoto Schumann. Du 12 au 18 septembre, je participerai au Congrès annuel de l'American Judges Association, en compagnie de notre directeur le juge Russell Otter.

Association du Barreau canadien

L'A.B.C. a toujours été un supporteur important de la position des juges de nomination provinciale. Il suffit pour s'en convaincre de penser aux interventions faites dans les dernières années devant les tribunaux. En

février dernier, lors de leur réunion semi-annuelle au Lac Louise a été adoptée la résolution 09-03-M réclamant : « ...Que l'Association du Barreau canadien et ses divisions exhortent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de respecter l'indépendance de la magistrature et de faire suite aux recommandations des commissions d'examen de la rémunération des juges de façon diligente et substantielle. »

À l'été 2008, l'exécutif de l'A.C.J.C.P. avait participé à leur congrès annuel à Québec, au cours duquel avait été adoptée une sorte de protocole qui sera suggéré à chaque instance locale du Barreau devant les diverses commissions de rémunération. En août 2009, leur congrès se tenait à Dublin, et naturellement tous les membres de l'exécutif auraient aimé y participer, mais pour des motifs d'économie nous avons dû limiter notre participation à deux membres, soient les Juges Gerry Meagher et Russell Otter.

Malheureusement, trop peu de nos membres sont aussi membres de l'A.B.C. Chaque directeur a donc adressé une lettre à ses collègues les invitant à rejoindre les rangs de l'A.B.C.

Formation des juges

La formation des juges est une préoccupation constante de l'A.C.J.C.P., et beaucoup d'efforts y sont consacrés. À la fin avril, se tenait à Carling Lake une autre session de formation à laquelle ont participé 54 nouveaux juges. Les juges Robert Marchi et Danielle Coté du Québec en assumaient la direction. Depuis des années, la direction de la Cour du Québec libère un juge pendant six semaines pour la préparation de ce séminaire. Encore une fois la session 2009 fut très appréciée. À sa soirée de clôture, l'exécutif de l'A.C.J.C.P. a été invité au banquet traditionnel.

Avec le juge Ronald Leblanc, président du comité de formation, le juge Marchi prépare le programme 2010, et étudie la possibilité de réduire de sept à six jours la durée de la session. De plus, nous avons autorisé la tenue du colloque à Bromont en avril 2010, un établissement hôtelier plus moderne et plus adéquat.

À la fin mai, à l'Île-du-Prince-Édouard était organisée une session de formation sur la Charte canadienne pour les juges de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve. Les juges Nancy Orr, Carole Beaton, William English, Yvette Finn et Ronald Leblanc ont fait un succès de cette session.

A été organisée à Winnipeg, pour nos collègues des provinces de l'Ouest, une session de formation ayant pour thème la « rédaction de jugements ». Le programme eut un succès tel que notre collègue Lorna Dick veut répéter l'expérience et présenter deux sessions en juin 2010.

Mentionnons aussi notre contribution pour la session Ontario-Québec pour les juges bilingues qui se préparent pour janvier 2010, et celle de Niagara-on-the-Lake.

Les professeurs de droit Julia Hughes et Philip Briden ont réussi, avec la contribution des juges de toutes les provinces, à préparer un ouvrage sur la « récusation ». Voilà une question à laquelle sont souvent confrontés de nombreux juges au pays; et ce document nous sera très utile.

Nos comités

Les divers comités ont été très actifs en 2009. Odette Perron et David Walker dépensent beaucoup d'énergie à la préparation de notre Journal. Juanita Westmoreland-Traoré et Sheheni Dossa sont toujours très actives au comité égalité-diversité. Robert Prince a accepté de prendre la relève comme Webmestre. David Orr est toujours notre dévoué représentant sur le comité sur le droit. Enfin, John Maher au comité sur la rémunération joue un rôle très important : soulignons de façon particulière le document résumant très bien la situation des juges de chaque province, un document bien structuré et très important. Robert Hyslop nous représente toujours au programme national de consultation (anglais Judicial Counselling). Karen Ruddy s'occupe toujours du bulletin d'information électronique.

Nous avons créé cette année deux autres comités qui, pour l'instant, sont encore à l'état embryonnaire. Le premier se nomme « *comité sur le droit civil et*

familial ». Nous avons réalisé que certains de nos collègues pratiquent

exclusivement en ces domaines et que peu de nos activités les concernaient spécifiquement. La vice-présidente Sheila P. Whelan a accepté d'en assumer la présidence. Le vice-président Robert Prince pour sa part a accepté de mettre sur pied le « *comité sur les médias* », chargé d'étudier nos relations avec les médias, et les attitudes à adopter dans certains cas.

Accès à la justice

Nos collègues de l'Alberta ne pouvaient choisir un meilleur thème que celui de « *l'accès à la justice* », pour notre Congrès-colloque 2009. Ce sujet est préoccupant pour nous les juges de première instance qui très souvent avons à solutionner un litige sans l'assistance de procureurs pour représenter les parties, ou lorsqu'un déséquilibre est évident au chapitre de la représentation respective des parties. Notre collègue Thérèse Alexander représente l'A.C.J.C.P. au sein d'un projet mis sur pied en 2008 par la juge en chef de la Cour suprême, et y effectue un travail remarquable.

Il est à souhaiter que soient améliorées nos procédures tant au niveau civil, familial que pénal afin que « *l'accès à la justice* » ait une signification réelle pour tous nos citoyens, et non seulement pour les plus riches ou les plus démunis.

Les directeurs

Chaque province et territoire désigne un représentant ou représentante au bureau de direction de l'A.C.J.C.P. La participation de chacun et chacune d'elles lors de nos conférences téléphoniques a facilité grandement le travail de l'exécutif. Alors que le nombre de

membres provenant du Québec était négligeable il y a quelques années, nous avons pu compter sur au-delà de 150 membres cette année. À leur réunion annuelle de novembre 2009, Michel Babin tentera de faire adopter une résolution qui permettra d'inclure dans la cotisation annuelle de la Conférence des juges du Québec, celle de l'A.C.J.C.P. Cela pourrait signifier l'adhésion de plus de trois cents juges, incluant les juges municipaux permanents.

Parlons voyages...

Au printemps 2009, 38 membres de l'A.C.J.C.P. ont effectué un voyage en Chine. Si ce séjour avait un côté « *vacances* », il faut ajouter qu'il avait un côté « *formation* » aussi. Voilà une excellente occasion de connaître un autre système de justice complètement différent dans un immense pays. Tous en sont revenus ravis et en remercient les principaux initiateurs notamment Irwin Lampert et Thérèse Alexander.

Du Québec, certains collègues dont Claude Boulanger et Michel Babin étudient la possibilité d'en faire autant en 2011. On imagine un voyage en Europe au cours duquel pendant cinq jours serait visité un pays dont le système judiciaire a des ressemblances avec la Common Law, et un autre cinq jours dans un pays au système quelque peu semblable à celui du Québec ou encore, la visite d'un tribunal à vocation internationale, v.g. le Tribunal pénal international. Un échange de cette nature nous permettrait à la fois de fournir certaines informations à des collègues, mais aussi d'en apprendre sur leur propre système.

Le Nouveau-Brunswick

Dans mon projet de rapport, j'avais écrit que je quittais la présidence avec une préoccupation particulière pour nos collègues du Nouveau-Brunswick. Mais je viens de recevoir de notre ami Irwin Lampert la décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick : quel soulagement...

Je tiens à remercier de façon particulière nos collègues de partout au pays qui, entre autres financièrement, ont soutenu jusqu'ici nos amis du Nouveau-Brunswick : voilà un geste de solidarité remarquable!

En conclusion...

Nous pouvons être fiers de notre institution!

Le 26 septembre dernier, mon ami Gerry Meagher a pris la relève comme président. J'en ai la certitude, il remplira de façon très adéquate la tâche et je tiens à lui souhaiter la meilleure des chances : entouré de Robert Prince, Sheila P. Whelan, David Stone et de notre directeur Russell Otter, Gerry saura certainement mener le bateau A.C.J.C.P. à bon port.

Chers collègues

Je me permets de souligner la fin du mandat de président de notre collègue l'Honorable Jean-Paul DeCoste, qui aura oeuvré durant de nombreuses années au sein du Conseil d'administration de l'Association canadienne des juges des Cours provinciales, comme leader et président de cet organisme depuis un an.

Il s'agit d'un travail considérable qui commande une présidence inspirante et combien de rencontres avec tant d'intervenants juges et avocats et représentants et chefs des cours du Canada dont madame notre juge en chef du Canada : aucun doute qu'il aura su marquer de sa chaleureuse personnalité, de ses talents de médiateur et leader les grands débats de la magistrature canadienne. Je le félicite et le remercie... N'est-ce pas là la récompense la plus évidente pour ces personnes qui ont consacré des années de leurs énergies vives au service de la justice et de leurs collègues!

Puis-je vous rappeler que notre collègue le juge DeCoste aura aussi durant de nombreuses années organisé et marqué un des succès les plus remarquables de la formation continue au Canada soit la semaine de formation pour les nouveaux juges dont le programme en évolution aura toujours été relevé et permis que se développe un sens d'appartenance plus vaste à la magistrature également hors des frontières du Québec.

Pour tous les participants, ce fut toujours un souvenir inoubliable et une occasion de prise de conscience de l'excellence non seulement des collègues du Québec, de leur apport significatif, mais aussi de l'art de vivre et de notre bonne table.

Juge Louis A. Legault,
Cour du Québec

PRESIDENT'S REPORT

It is my pleasure to provide my first report to the Journal as the incoming CAPCJ President. Our National Conference was held in Calgary from September 23rd to 26th, 2009 and was attended by over 200 Judges. The theme of the Education Sessions was "Access to Justice" and was well received by those in attendance. The social events were also well attended, including an outdoor event at Heritage Park where the weather fortunately co-operated. Thank you to those who attended and to the Conference Committee for making this National Conference a success.

In May, 2009, it was my honour to represent CAPCJ as the leader of a delegation of 38 of our members to China. Justice Russell Otter, our Executive Director, and Judge Bill Yee from the Provincial Court of British Columbia provided considerable assistance throughout this trip. Our delegation had official meetings with Senior Judges of the Supreme People's Court of Beijing, the Intermediate People's Courts of Beijing and Shanghai, the Dong Cheng District People's Court and the Court of Final Appeal of Hong Kong. In our free time we toured Beijing – including the Great Wall of China, Xian and the Terracotta Warriors, Shanghai, and Hong Kong. All who took part would recommend that CAPCJ become involved in organizing more such programs in the future.

In August, 2009, it was also my honour to represent CAPCJ at the Canadian Bar Association Conference in Dublin, Ireland. Once again, our Executive Director, Justice Russell Otter, provided considerable assistance. On August 15th, I addressed the CBA Council Meeting both to promote awareness of CAPCJ amongst CBA members and to thank the CBA for speaking out on behalf of Judges who are otherwise restricted from speaking out for themselves. The CBA has stepped forward on behalf of Judges who have been unfairly attacked for unpopular decisions. Furthermore, the CBA has made submissions to Judicial Compensation Commissions on behalf of Provincial Judges' Associations and is committed to continue to do so in the future. On August 17th, together with Justice Russell Otter and Justice David Stone, a further meeting was held with the CBA Executive at which a number of initiatives were discussed. We expressed our appreciation to the CBA Executive for the role that the CBA has undertaken in representing Judicial interests. In return, we committed to increase our efforts to promote further awareness amongst our members of the work that the CBA does on our behalf and to promote increased enrollment by our members in the CBA.

More recently, in October of this year, it was my pleasure to represent CAPCJ at the Annual Conference and Annual General Meeting of the Provincial Court Judges' Association of New Brunswick, held in St. Andrews By-The-Sea. This is an energetic and enthusiastic group that has made significant contributions to the work of CAPCJ. Members such as

Judge Jim McNamee, Judge Irwin Lampert, Judge David Walker, Judge Ron LeBlanc, Judge Don LeBlanc, and our new Provincial Director, Judge Yvette Finn have all contributed to advancing the best interests of the members of CAPCJ. Thank you New Brunswick for your collegiality and hospitality. It was my pleasure to bring greetings on behalf of CAPCJ and to report on our current activities.

Judge Gerard Meagher,
Provincial Court of Alberta
Juge Gerard Meagher,
Cour Provinciale
de l'Alberta



On a final note, from November 4th to 6th, 2009 I attended the congrès des juges du Québec in Gatineau, Québec. I received a warm and enthusiastic welcome from our colleagues in Québec. On Friday afternoon at l'assemblée annuelle, the judges of the Conférence des juges du Québec voted overwhelmingly in favour of a motion to have universal membership in CAPCJ. This is a significant event marking the first time in the recent history of CAPCJ that we have achieved universal membership of all Provincial Court Judges across Canada. Congratulations to Jean-Paul Decoste, Michel Babin, Claude Boulanger and all of our members in Québec who worked so hard to achieve this goal. To all of the members of the Conférence des juges du Québec, welcome to CAPCJ.

On Friday evening I had the honour and pleasure of attending the swearing-in ceremony of Judge Elizabeth Corte as Chief Judge of the Cour du Québec and also the celebration for former Chief Judge Guy Gagnon on his appointment as a Justice of the Court of Appeal of Québec. On behalf of all of the members of CAPCJ, congratulations to these two most deserving individuals. We wish them every success in these new chapters in their judicial careers.

I look forward to this opportunity to serve as the national President of CAPCJ and to meet with as many of you as possible over the coming year.



Russ Otter, Sheila P. Whelan, David Stone, Gerry Meagher, Robert Prince, Thérèse Alexander, Jean-Paul DeCoste

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Je suis heureux de vous présenter chers lecteurs, mon premier rapport à titre de nouveau président de l'ACJCP. Notre Conférence nationale, qui s'est tenue à Calgary du 23 au 26 septembre 2009, a réuni plus de 200 juges. Le volet formation, dont le thème était « L'accès à la justice », a été bien accueilli par les participants. Le volet social a également connu un vif succès, y compris la visite du Heritage Park où la météo a heureusement coopéré. Merci à tous les participants ainsi qu'au comité organisateur qui ont fait de cette Conférence nationale un succès.

En mai 2009, j'ai été honoré de représenter l'ACJCP et de mener la délégation composée de 38 de nos membres en Chine. Le juge Russell Otter, notre directeur exécutif et le juge Bill Yee de la cour provinciale de Colombie-Britannique ont été d'une aide inestimable tout au long de ce voyage. Notre délégation a bénéficié de rencontres officielles avec les juges seniors de la Cour populaire suprême de Beijing, la Cour populaire intermédiaire de Beijing et Shanghai, la Cour populaire du district de Dong Cheng et la Cour finale d'appel de Hong Kong. Dans nos temps libres, nous avons visité Beijing et la Grande Muraille, Xian et l'Armée de terre cuite, Shanghai et Hong Kong. Tous les participants ont émis le souhait que l'ACJCP mettent à nouveau sur pied de tels programmes.

En août 2009, j'ai également eu l'occasion de représenter l'ACJCP lors de la Conférence de l'Association du Barreau canadien à Dublin en Irlande. Encore une fois, notre directeur exécutif, le juge Russell Otter, a été d'une aide considérable. Le 15 août, j'ai été invité à prononcer une allocution lors de la réunion du conseil de l'ABC au cours de laquelle j'ai fait la promotion de l'ACJCP auprès des membres de l'ABC et remercié cette dernière d'être la voix des juges qui ne peuvent autrement s'exprimer. L'ABC est en effet intervenue dans le passé au nom des juges injustement attaqués après avoir rendu des décisions impopulaires. De plus, l'ABC a présenté des recommandations devant les commissions sur la rémunération des juges au nom des associations des juges provinciaux et s'est engagée à le faire à nouveau dans le futur. Le 17 août, accompagné du juge Russell Otter et du juge David Stone, une rencontre a également eu lieu avec le comité exécutif de l'ABC au cours de laquelle un certain nombre d'initiatives ont été discutées. Nous désirons exprimer notre appréciation au comité exécutif de l'ABC pour le rôle joué par l'Association dans la promotion des intérêts de la magistrature. En retour, nous nous sommes engagés à mettre d'avantages d'efforts à promouvoir auprès de nos membres le travail accompli par l'ABC en notre nom et à inciter nos membres à se joindre à l'ABC.

Plus récemment, en octobre de cette année, j'ai eu le grand plaisir de représenter l'ACJCP à la Conférence annuelle et à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des juges des cours provinciales du Nouveau-Brunswick à St. Andrews By-The-Sea. Cette Association constitue un groupe énergique et enthousiaste ayant contribué de manière significative au travail de l'ACJCP. Des membres tels le juge Jim McNamee, le juge Irwin Lampert, le juge David Walker, le juge Ron LeBlanc, le juge Don LeBlanc, et notre nouvelle directrice provinciale, la juge Yvette Finn ont tous contribué à promouvoir le meilleur intérêt des membres de l'ACJCP. Merci au Nouveau-Brunswick pour votre collégialité et votre hospitalité.

Tout récemment du 4 au 6 novembre 2009, j'ai assisté au congrès des juges de la Cour du Québec à Gatineau. J'y ai reçu un accueil chaleureux et enthousiaste de la part de tous les juges. Le vendredi après-midi lors de l'assemblée générale de la Conférence des Juges ceux-ci ont voté massivement en faveur de l'adhésion de tous les juges à l'ACJCP. Ceci a pour effet de reconnaître actuellement que tous les juges des provinces du Canada sont membres de notre association. C'est un moment historique pour lequel je remercie vivement les juges Jean-Paul De Coste, Michel Babin, Claude C. Boulanger et tous les membres du Québec qui ont manifesté leur appui à cette démarche. Bienvenue à tous les juges du Québec.

● ● ●
Je suis impatient de servir à titre de président de l'ACJCP.

● ● ●
En soirée, j'ai eu le privilège et l'honneur d'assister à la prestation de serment de la nouvelle juge en chef de la Cour du Québec, Elizabeth Corte et aux célébrations entourant la nomination de leur ancien juge en chef vers la Cour d'Appel du Québec. Au nom de notre association nous leur offrons nos plus sincères félicitations pour leurs nouvelles fonctions. Nous leur souhaitons du bonheur dans cette nouvelle étape de leur vie judiciaire.

J'ai été heureux de vous transmettre les salutations de l'ACJCP et de vous informer de nos récentes activités. Je suis impatient de servir à titre de président de l'ACJCP et d'avoir l'occasion de rencontrer le plus grand nombre d'entre vous au cours de la prochaine année.

GERARD MEAGHER, THE MIDDLE BROTHER

At his birth, Gerard Meagher's family lived on a farm near Ottawa. At the time, the newly elected CAPCJ President had an older brother and a younger one was soon on the way. Being the middle child of a family of three boys where the oldest bore all of the family's hopes, and the youngest all of its attention, Gerard learned how to softly and shrewdly navigate the river of life. His father became an artesian well digger and his mother a school principal. His parents chose to name their second child Gerry, but the Jesuit who baptized the child wrote Gerard instead of Gerry.

In early November, a little before noon, I met with the new President of the CAPCJ) who had come to participate, with the Honourable Robert Prince from Nova Scotia, in the Judge Conference-Convention in Gatineau. I asked him jokingly what he had learned about the winding river that is life since he awoke this morning. Without hesitation, he replied "the value of childhood friendships". He then told me about the breakfast he had that morning in Ottawa with two childhood friends, one now retired and, the other, a truck driver who worked in the streets of the Canadian capital. He revealed that he had returned from this reunion in amazement of not only the vitality, but the longevity of childhood relationships.

Gerard Meagher studied Law in Ottawa where he worked for two years from 1974 to 1976. Shortly thereafter, he went on a long trip to Calgary to meet with family members. Given the fact that he was just recently married, was heavily in debt and that he was offered a job as a lawyer with significant financial benefits, he decided to settle down in Calgary.

In 2000, he became an Alberta Provincial Court Judge and, in 2004, he was elected President of the Alberta Association of Provincial Court Judges. It was the Honourable Cheryl L. Daniel from Alberta, then President of the CAPCJ, who encouraged him to get involved in this Canadian Association.

In 2009, he was at the head of the CAPCJ mission in China, gathering some forty judges from all provinces as well as the new Quebec Chief Justice, the Honourable Elisabeth Crote, to meet with their Chinese counterparts and visit the country and the future Beijing Olympic Site.

President Meagher believes that the profession of judge has changed since his appointment in 2000. The number of criminal cases has increased where he presides in Calgary and the cases themselves have become more serious in nature. These days, tribunals and judges are subject to the criticism of governments, the media and lobbies. He believes that we need to better communicate the work and responsibilities of judges to the general population. He wishes to see the continuation of the training program, including the one offered to newly appointed Canadian judges in Carling Lake, Québec. He wishes to continue advocating for the appropriate remuneration of judges and the independence of the judiciary. He wants to improve communication between judges of all provinces and territories, especially through the Journal and the E-newsletter, and also through trips such as the one made to China in 2009.

When he smiles - and he has repeatedly done so during our meeting - President Meagher smiles with all his facial muscles, from his forehead, cheeks and chin, up to his eyes and lips, which allows him to tackle his new duties with serenity, confidence and a double shot of humour.

● ● ●
In 2009, he was at the head of the CAPCJ mission in China.



Gerry Meagher, Laureen Alary

GERARD MEAGHER, ENTRE DEUX FRÈRES

À sa naissance, sa famille vivait sur une ferme près d'Ottawa. Le nouveau président de L'ACJCP, Gerard Meagher avait alors un frère plus âgé; il allait avoir un frère plus jeune. En se retrouvant ainsi au centre d'une famille de trois frères dont l'aîné devait porter tous les espoirs de la famille et le cadet toute son attention, Gerard apprit à naviguer en douceur et en intelligence sur le fleuve de la vie. Son père devint creuseur de puits artésiens, sa mère directrice d'une école. Ses parents avaient voulu nommer leur deuxième fils Gerry. Mais le jésuite qui a baptisé l'enfant inscrivit Gerard au lieu de Gerry.

Au début novembre 2009, un peu avant midi quand je rencontrai le nouveau président Meagher venu participer avec l'honorable Robert Prince de la nouvelle Écosse au Congrès-Conférence des juges du Québec à Gatineau, je lui demandai en badinant ce qu'il avait appris sur le fleuve

de la vie depuis son lever le matin. Il répondit sans hésitation « la valeur des amis d'enfance » Il me raconta qu'il avait pris le petit déjeuner ce matin-là à Ottawa avec deux amis d'enfance, l'un étant maintenant

à la retraite, l'autre conduisant un camion de livraison dans les rues de la capitale canadienne et qu'il était revenu tout émerveillé de cette rencontre sur la vitalité et la permanence des liens tissés dans notre enfance.

Gerard Meagher a étudié le droit à Ottawa où il a pratiqué durant deux ans de 1974-1976. Puis il entreprit un long voyage à Calgary pour visiter des membres de la famille. Comme il était nouveau marié, qu'il avait d'imposantes dettes et qu'on lui offrait de travailler comme avocat à Calgary dans des conditions monétaires imposantes, il décida de s'y établir.

En l'an 2000, il devint juge de la Cour provinciale de l'Alberta et en 2004 il fut élu président de l'Association des juges provinciaux de l'Alberta. C'est l'honorable Cheryl L. Daniel de l'Alberta qui fut présidente de l'ACJCP qui l'amena à s'impliquer dans cette association canadienne.

En 2009, c'est lui qui dirigea en Chine la mission de l'ACJCP qui regroupait une quarantaine de juges de toutes les provinces dont la nouvelle juge en chef du Québec, l'honorable Elisabeth Corte pour aller rencontrer des collègues de ce pays et effectuer diverses visites dont le lieu des jeux olympiques de Beijing.

Le président Meagher estime que le métier de juge a changé depuis sa nomination en l'an 2000. Il y a beaucoup plus de dossiers devant la chambre criminelle où il exerce à Calgary et des dossiers de plus en plus lourds. Maintenant les tribunaux et les juges sont l'objet de critiques des gouvernements et des médias et des groupes de pression. Il faut apprendre à communiquer avec la population pour mieux faire comprendre le travail et les responsabilités des juges. Il souhaite revoir le programme de formation des juges incluant celui offert aux nouveaux juges du Canada à Carling Lake au Québec Il désire continuer à travailler pour une rémunération adéquate des juges, garantir leur indépendance judiciaire; il veut améliorer la communication entre les juges de toutes les provinces et territoires notamment par le Journal, par le Bulletin électronique, et aussi par des voyages à l'étranger comme celui de 2009 en Chine.

Quand il sourit – et il l'a fait à maintes reprises au cours de notre rencontre – le nouveau président Meagher sourit de toutes les régions de sa figure depuis son front, ses joues, son menton et évidemment des yeux et des lèvres. Ce qui lui permettra sans doute de naviguer dans ses nouvelles fonctions avec sérénité, confiance et une double mesure d'humour.



Judge Jacques R. Roy,
Cour du Québec
Juge Jacques R. Roy,
Cour du Québec

ACKNOWLEDGMENT

The Canadian Association of Provincial Court Judges (C.A.P.C.J.) once again wishes to acknowledge its enormous gratitude for the Federal Department of Justice for continuing to provide a grant in the sum of \$100,000.00. Notwithstanding tremendous financial restraints, for the fiscal year April 1st, 2009 to March 31st, 2010 the Department has approved the grant. This enables C.A.P.C.J. to organize and budget for its annual activities. This grant is used exclusively for the numerous translation services including simultaneous translation at all its educational programs, several communications such as the Provincial Judges' Journal, Corporate Minutes, Web site services and reports of all our committees. This permits C.A.P.C.J. to discharge its important constitutional mandate of conducting all its business in English and in French. Without this continued financial assistance, the fiscal viability of C.A.P.C.J. will be severely restricted.

C.A.P.C.J. remains truly appreciative of the continued financial assistance.

REMERCIEMENTS

L'Association canadienne des juges des cours provinciales (A.C.J.C.P.) désire réitérer sa profonde gratitude au ministère de la Justice du Canada pour son nouvel octroi d'un montant de 100 000 \$. En dépit d'énormes contraintes financières, le ministère a de nouveau approuvé la subvention pour l'année financière débutant le 1^{er} avril 2009 et se terminant le 31 mars 2010. Cette somme permettra à l'A.C.J.C.P. de budgétiser et d'organiser ses activités annuelles. Cette subvention sert exclusivement à défrayer les coûts des nombreux services de traduction dont la traduction simultanée lors des programmes de formation et la traduction des divers outils de communication tel le *Journal des juges provinciaux*, les procès-verbaux corporatifs, les services en ligne et les rapports des comités, permettant ainsi à l'A.C.J.C.P. de remplir son important mandat constitutionnel d'exercer l'ensemble de ses affaires en français et en anglais. Sans l'apport continu de cette aide, la viabilité financière de l'A.C.J.C.P. serait sérieusement compromise.

L'A.C.J.C.P. demeure grandement reconnaissante de cette inestimable aide financière.

REPORT OF THE EXECUTIVE DIRECTOR

In this report, I intend to update you as to the financial position of C.A.P.C.J., as well as outline some of the major activities of the Executive since our spring meeting and the Calgary Conference.

Budget

The Board of Directors passed a balanced budget at its spring meeting in Montreal in April 2009. The Board of Directors laboured mightily to achieve its goal of a balanced budget. It carefully considered all the committee budgets and budgets for its major undertakings. Some costs were reduced and others deferred. To achieve a balanced budget, it was necessary to do a transfer of \$38,580.00 from the Education Trust.

This left an estimated budget of \$347,380. Revenues are projected to remain relatively stable. This is due primarily to the federal Department of Justice again approving a grant of \$100,000 toward our educational activities and translation requirements. There will be some drop in revenue in that interest rates on deposits have dropped, and the capital on reserve has been reduced to meet the budget deficit and Quebec conference. There is the possibility that not all the educational grants from the provinces will be forthcoming. On a cheerful note, as of the dictating of this report, the membership in C.A.P.C.J. of provincial and municipal judges from Quebec is at an all-time high of 143 and growing. This is attributable to the tremendous efforts of Judges Michel Babin and our president Judge Jean-Paul DeCoste.

Upcoming Conferences

Our provincial associations across the country continue their planning for future conferences. Please note, the conferences are as follows:

- Halifax, Nova Scotia. September 29 to October 2, 2010.
- Regina, Saskatchewan. September 19 to 24, 2011.
- Toronto, Ontario. September 10 to 15, 2012.

The location of the 2013 annual conference will be in Prince Edward Island.

Judicial Visit to China

There were 38 members of C.A.P.C.J. who participated in an official visit to the Peoples' Republic of China at the invitation of the Peoples' Supreme Court in Beijing from May 8 – May 24, 2009. The trip included visits to court houses and visits with court officials, judges, members of the local Bar. It was highlighted by visits to famous tourist attractions in Beijing, Xian, Shanghai and Hong Kong. The consensus of those who attended was that this was a magnificent success. It generated a lot of goodwill from all those from across Canada and was the first major travel activity of C.A.P.C.J. There is a strong feeling that another one should be undertaken in the near future. Great appreciation goes out primarily to Judge William Yee of British Columbia for the enormous effort he put into organizing this trip.

Meeting with Executive of the Canadian Bar Association

On behalf of C.A.P.C.J., first vice-president Judge Gerard Meagher and Executive Director Justice Russell Otter, together with Justice David Stone of Ontario, met with members of the Executive of the Canadian Bar Association at its recent annual meeting. The C.B.A. Executive renewed its commitment to providing a protocol and assistance to local provincial C.B.A. branches to assist with presentations at each stage of the judicial compensation commission process – from the establishment of these commissions in a timely fashion to the equally timely implementation of the recommendations by provincial governments. C.A.P.C.J. renewed its intention to urge members of each association to join the Canadian Bar Association and to enjoy its membership benefits. There will be a memorandum distributed shortly by the C.B.A. outlining the benefits of membership to provincial judges. Additionally, the C.B.A. continues to provide technology support for the distribution of C.A.P.C.J. communications, including the *Journal*, the electronic newsletter, and registration materials for C.A.P.C.J. The situation has improved since last year, in that the materials are now out in a more timely fashion. In addition, the C.B.A. is developing a new website with hyperlinks for C.A.P.C.J., which should be implemented some time before the end of this calendar year.

Justice Russel J. Otter,
Ontario Court of Justice
Juge Russel J. Otter,
Cour de justice
de l'Ontario



Meeting with Chief Justice Beverley McLachlin

Normally, at the annual meeting of the C.B.A., the Executive of C.A.P.C.J. meets informally with the Chief Justice of Canada. As she was not in attendance at this year's C.B.A. conference, arrangements are being made to meet with her in Ottawa in November 2009 to maintain this important communications link.

Board of Directors' Meeting, Calgary

In addition to the customary business at Board and Assembly meetings in Calgary, there was a presentation of the final recusal project report by Dean Philip Bryden, formerly of the University of New Brunswick. Additionally, and an outline of the mandate of the new committees on the media and on civil and family law. The Executive met with the Canadian Council of Chief Judges to deal with matters of mutual concern. The primary topic was the New Judges' Education Training Program.

Financially, C.A.P.C.J. is active and financially sound.

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Dans ce rapport, j'ai l'intention de vous mettre au courant de la position financière de l'ACJCP et de passer également en revue quelques-unes des principales activités du Conseil exécutif depuis notre réunion du printemps et celle du colloque de Calgary.

Budget

Le Conseil d'administration a adopté un budget équilibré lors de sa réunion de printemps à Montréal en avril 2009. Le Conseil d'administration a travaillé avec ardeur pour réaliser l'objectif d'un budget équilibré. Il a pris soigneusement en considération tous les budgets de comité et les budgets nécessaires à ses principaux projets. Certaines dépenses ont été réduites et d'autres ont été remises à plus tard. Pour obtenir un budget équilibré, il a été nécessaire de transférer 38 580 \$ du fonds de l'éducation.

Cela a donné un budget estimé de 347 380 \$. Il est prévu que les recettes resteront relativement stables. Ceci est dû essentiellement au fait que le ministère fédéral de la Justice a de nouveau approuvé une subvention de 100 000 \$ destinée à nos activités de formation et à nos besoins en traduction. Une certaine baisse des recettes est à prévoir dans la mesure où les taux d'intérêt des dépôts ont chuté et les fonds de réserve ont été réduits pour combler le déficit du budget et du congrès du Québec. Il est aussi possible que nous ne recevions pas toutes les subventions de formation des provinces. Sur une note plus optimiste, lors de la rédaction de ce rapport, l'affiliation des juges provinciaux et municipaux du Québec à l'ACJCP avait atteint le chiffre record de 143 et était en augmentation. Ceci est attribuable aux efforts exceptionnels du juge Michel Babin et de notre président, le juge Jean-Paul DeCoste.

Prochains congrès

Les associations provinciales de l'ensemble du pays continuent à planifier les prochains congrès. Veuillez noter que les congrès se dérouleront comme suit :

- Halifax, Nouvelle-Écosse. Du 29 septembre au 2 octobre 2010.
- Regina, Saskatchewan. Du 19 au 24 septembre 2011.
- Toronto, Ontario. Du 10 au 15 septembre 2012.

Le lieu du congrès annuel 2013 sera probablement l'Île du Prince Édouard.

Visite des juges en Chine

Trente-huit membres de l'ACJCP ont participé à une visite officielle en République populaire de Chine à l'invitation de la Cour suprême du peuple de Beijing du 8 au 24 mai 2009. Ce voyage a comporté des visites de tribunaux et des rencontres avec des administrateurs de cours, des juges et des membres du barreau. Les événements marquants de ce voyage ont été les visites de célèbres attractions touristiques à Beijing, Xian, Shanghai et Hong Kong. Ceux qui ont participé à ce voyage s'accordent pour dire qu'il a été un fantastique succès. Il a généré beaucoup de bonne volonté de la part de tous les participants à travers le Canada et c'était le premier projet de voyage important de l'ACJCP. Nous avons clairement le

sentiment qu'un autre voyage devrait être entrepris très prochainement. Nous remercions tout particulièrement le juge William Yee de la Colombie-Britannique pour les énormes efforts qu'il a déployés en vue d'organiser ce voyage.

Réunion avec le Conseil exécutif de l'Association canadienne du barreau

Au nom de l'ACJCP, le juge Gerard Meagher, premier vice-président, et le juge Russell Otter, directeur exécutif, accompagnés du juge David Stone de l'Ontario, se sont réunis avec des membres du Conseil exécutif de l'Association canadienne du barreau lors de la récente assemblée annuelle de l'ABC. Le Conseil exécutif de l'ABC a renouvelé son engagement de fournir un protocole et une assistance aux divisions provinciales de l'ABC pour les aider à faire des présentations à chaque étape du processus des commissions de rémunération des juges – de l'établissement de ces commissions en temps voulu à la mise en œuvre également au moment opportun de leurs recommandations par les gouvernements provinciaux. L'ACJCP a réitéré son intention d'inciter les membres de toutes les associations à adhérer à l'Association canadienne du barreau et à se prévaloir des avantages offerts à ses membres. L'ABC va distribuer prochainement une note décrivant les avantages de cette affiliation pour les juges provinciaux. De plus, l'ABC continue à fournir un soutien technologique pour la distribution de la correspondance de l'ACJCP, y compris le *Journal des juges*, le bulletin d'information électronique et les documents d'adhésion à l'ACJCP. La situation s'est améliorée depuis l'année dernière et les documents sont maintenant envoyés plus rapidement. De plus, l'ABC est en train d'élaborer un nouveau site Web avec des liens à l'ACJCP et cela devrait être réalisé avant la fin de la présente année civile.

Réunion avec la juge en chef Beverley McLachlin

Normalement, lors de l'assemblée annuelle de l'ABC, le Conseil exécutif de l'ACJCP se réunit de façon informelle avec la juge en chef du Canada. Du fait qu'elle n'ait pas assisté au congrès de l'ABC de cette année, des dispositions ont été prises pour la rencontrer à Ottawa en novembre 2009 afin de maintenir ce lien de communication important.

Réunion du Conseil d'administration, Calgary

En plus des points habituels à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration et de l'assemblée générale annuelle, le congrès de Calgary a fait une présentation du rapport final concernant le projet sur la récusation par le doyen Philip Bryden, auparavant affilié à l'Université du Nouveau-Brunswick. De plus, il y a eu une description du mandat du nouveau Comité des médias et du nouveau Comité du droit civil et familial. Le Conseil exécutif s'est réuni avec le Conseil canadien des juges en chef pour traiter de questions d'intérêt commun. Le sujet principal a porté sur le Programme de formation des nouveaux juges.

Au plan financier, l'ACJCP est une association active et solide.

MISSION IN CHINA: MAY 2009

In 2007, forty British Columbia judges traveled to China to learn more about the customs and traditions of their large Chinese immigrant population. This year, CAPCJ extended the same opportunity to 38 judges from across Canada. (Eleven from Ontario, ten from Quebec, ten from Alberta, two from British-Columbia, two from Nova Scotia, one from Newfoundland – Labrador, one from Saskatchewan, and one from Manitoba). The trip took place from May 8 to May 24.



Délégation à Hong Kong

Finally, in Hong Kong, we found a familiar rhythm. British colonization has left its mark on judicial customs. Visiting the University, the Bar and the High Court allowed us to understand that, in China, like the expression dictates; there is still *“one justice, two systems”*.

Hong Kong, which was returned to China in 1997, has 50 years to comply with the Chinese legal system. There are 38 years left to meet this objective. Until then, many compromises will have to be made.

Throughout the tour we participated in all possible excursions; rickshaw rides in the Hutongs of Beijing, visits to pearl markets, climbing more than 2000 uneven steps in Juyongguan, a dance show in Xian, a visit to the silk plant, a night cruise in Shanghai, a tour of the City, a trip to the top of Pearl Tower (457 m. and its transparent platform at 450 m.), a ride on the Shanghai Transrapid traveling at speeds of 430 km, and a sampan tour in Aberden near Hong Kong.

Our group slowly built bridges with each other, to the point that we have gathered our pictures and put them on a Website and organized a weekend reunion in Montreal in September.

It was a great CAPCJ initiative, an extraordinary journey of discovery to China and Hong Kong that leaves us all with unforgettable memories.

Arriving in Beijing, the newly revamped, revitalized and gilded capital, courtesy of the 2008 Olympic Games, we discovered large soviet-style avenues, majestic buildings, an under-equipped work force, monster traffic jams, and a welcoming and polite people.

Our guide, Sunny, showed us the thousand and one faces of this metropolis of 18 million: the Summer palace, the Temple of Paradise, the Forbidden City, the Great Wall, the Olympic sites and venues, Tian’anmen Square, the flea markets, and so much more. Two official visits to Court Houses allowed us to better comprehend the Chinese judicial system, and are described in more detail in the articles by Judges Pamela Williams and Jean-Paul Braun.

We then flew further inland to Xi’an. Consulting our guidebook, we had thought that by leaving Beijing, we would somehow end up in the countryside. But, with eight million inhabitants, the city renowned for its famous terra cotta warrior figures dating from 200 B.C. (discovered in 1974) astounded us! A real bee hive: imposing archaeological digs, construction sites everywhere, a subway station to be opened in one year, and an ever-growing infrastructure.



Présentation d'un souvenir

And what can one say about Shanghai, after Singapore, the second largest port city in Asia. The city will soon welcome the world to the 2010 World Exposition. Like a bustling ant colony, there are nearly 400 office and residence towers being built and opened each year, more than one a day. Personally, I was very impressed with this city: flower boxes along highways, trees under expressways, elegant skyscrapers topped with pagodas or original cornices. Shanghai is a veritable paradise for connoisseurs of state-of-the-art architecture.



Vélo à Xi'An



Délégation de l'Ontario

MISSION EN CHINE : MAI 2009

En 2007, quarante juges de la Colombie-Britannique avaient pris part à un séjour en Chine pour y apprendre davantage sur les us et coutumes de cette population qui compte plusieurs immigrants dans cette partie du Canada. Or voilà que pour 2009, l'ACJCP a ouvert la participation à une autre délégation composée de trente-huit juges provenant cette fois de diverses provinces. (Onze de l'Ontario, dix du Québec, dix de l'Alberta, deux de la Colombie-Britannique, deux de la Nouvelle-Écosse, un de Terre Neuve – Labrador, un de la Saskatchewan, un du Manitoba). Le voyage a eu lieu du 8 au 24 mai dernier.

Que dire de Shanghai, cette deuxième ville portuaire en importance en Asie, derrière Singapour. Elle attend de nombreux visiteurs en 2010 à l'occasion de l'exposition universelle. Une autre fourmilière active, on y inaugure chaque année environ 400 tours à bureaux ou résidentielles: c'est plus qu'une par jour. Personnellement, j'ai été très impressionnée par cette ville : ses boîtes à fleurs en bordure de l'autoroute surélevée, ses arbres sous les voies rapides, ses gratte-ciel élégants chapeautés de pagodes ou de corniches originales. Un paradis pour l'architecture d'avant-garde.

Enfin à Hong Kong, nous avons retrouvé un rythme auquel nous sommes habitués. La colonisation britannique a laissé ses traces dans les coutumes juridiques. Des visites à l'Université et au Barreau ainsi qu'à la *High Court* nous ont permis de comprendre que subsiste encore en Chine, comme le dit le slogan « *one justice, two systems* ».

Hong Kong, rattaché au continent en 1997, a 50 ans pour se fonder à la culture juridique chinoise. C'est dire qu'il reste encore 38 ans pour atteindre cet objectif. D'ici là beaucoup de compromis devront être effectués.

Nous avons pris part à toutes les excursions possibles, tour de rickshaw dans les Hutong de Beijing, marché de perles, montée de plus de 2000 marches inégales à Juyongguan, spectacle de danse à Xian, fabrique de soie, croisière nocturne à Shanghai, tour de ville à Shanghai, ascension de la Pearl Tower (457 m. et de sa plate forme transparente à 450 mètres), le Shanghai Transrapid filant à 430 km, et tour de sampan à Aberdeen près de Hong Kong.

Notre groupe a tissé au fil des jours des liens solides, à tel point que nous avons décidé de mettre nos photos en commun sur un site et d'orchestrer une fin de semaine-retrouvailles qui a eu lieu à Montréal en septembre.

Une belle initiative de l'ACJCP, de formidables et mémorables souvenirs de cette découverte de la Chine et de Hong Kong.

majestueux, une population ouvrière sous-équipée, une circulation automobile monstre, et des gens polis et accueillants.

Notre guide Sunny nous a fait découvrir les mille et un visages de cette ville de 18 millions d'habitants : Palais d'été, Temple du Paradis, Cité interdite, Grande muraille, site olympique, Place Tian'anmen, marchés de pacotilles et j'en passe. Deux visites officielles dans des Palais de justice nous ont permis de comprendre davantage le système judiciaire chinois. Les textes de nos collègues Pamela Williams et Jean-Paul Braun vous en apprennent plus à ce propos.

Nous nous sommes ensuite envolés vers Xi'an, au milieu du pays. En consultant notre itinéraire, nous pensions qu'en quittant Beijing nous nous dirigeons vers la campagne, en quelque sorte. Mais avec ses huit millions d'habitants, cette ville, maintenant célèbre pour les sites (découverts en 1974) des statues de guerriers en terra cotta fabriqués en 200 après J.-C., nous a émerveillés. Une vraie ruche d'abeilles: des fouilles archéologiques imposantes, des chantiers de construction partout, un métro qui sera prêt dans un an et des infrastructures en plein développement.

Arrivés à Beijing, capitale rénovée et embellie à l'occasion des Olympiques 2008, nous avons découvert de grandes avenues aménagées à la manière soviétique, des immeubles



Pearl Tower à Shanghai



La délégation féminine à Beijing



Judge Odette Perron,
Cour du Québec
Juge Odette Perron,
Cour du Québec

CAPCJ DELEGATION OFFICIAL VISIT TO SUPREME PEOPLE'S COURT IN BEIJING CHINA, MAY 11, 2009

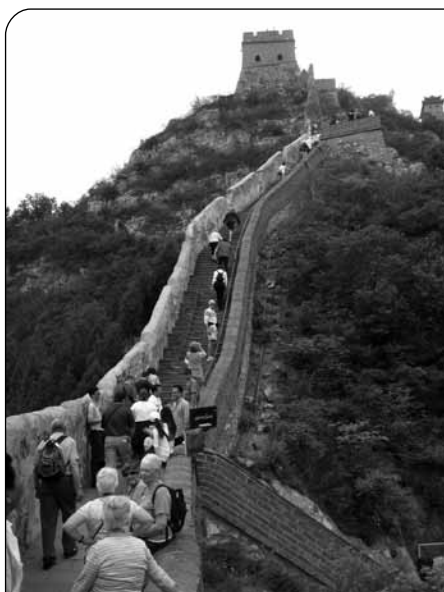
VISITE OFFICIELLE DE LA DÉLÉGATION DE L'ACJCP À LA COUR POPULAIRE SUPRÊME DE CHINE, BEIJING, LE 11 MAI 2009

Our first official visit in Beijing took us to the Supreme People's Court, a modern and truly magnificent multi-level facility constructed almost entirely of white marble. Upon our arrival we were warmly greeted by our Chinese hosts. We toured this impressive courthouse including several of its 15 courtrooms, which can only be described as opulent with rich dark wood decor and sleek marble floors and walls in hues of russet and fern green.

Notre première visite officielle à Beijing nous a conduit à la Cour populaire suprême, un édifice moderne et magnifique comptant plusieurs étages et fait presque entièrement de marbre blanc. Dès notre arrivée, nous avons été chaleureusement accueillis par nos hôtes chinois. Nous avons pu visiter cet impressionnant palais de justice, y compris plusieurs de ses 15 salles d'audience, campé dans un décor opulent, doté de riches bois sombres, de planchers de marbre luisants et de murs dans les teintes brun roux et vert fougère.

We had the pleasure of meeting with Judge Tang, Secretary General of the Supreme People's Court and President of the Judge's Association, who provided us with an overview of the present-day Chinese judicial system. In mainland China there are four levels of court (one Supreme Court, 32 High Courts, 406 Intermediate Courts and 3122 Local District Courts) some of which specialize in military, maritime and railway/transportation law. Additionally, there are 10,000 tribunals. Of the 490,000 judges in China, 46,000 are women. Except for judges of the Supreme Court, all Chinese judges hold office for 5 years terms that may be renewed once for an additional 5 years. To be a judge in China one must be a minimum of 23 years of age, be both a Chinese national and a Communist Party member, have a college education in law and have successfully passed the national judicial examinations.

This year marks the 55th anniversary of the Supreme People's Court, established upon the creation of the People's Republic of China in 1949. At the conclusion of our visit members of the Canadian delegation were presented with commemorative booklets of stamps in recognition of the founding of the Supreme People's Court.



La grande muraille / The Great Wall

Nous avons eu également le plaisir de rencontrer le juge Tang, secrétaire général de la Cour populaire suprême et président de l'Association des juges, lequel nous a dressé un portrait de l'actuel système judiciaire chinois. La

Chine continentale compte 4 niveaux d'instance - une Cour suprême, 32 Cours supérieures, 406 Cours intermédiaires et 3122 Cours de district locales, dont quelques-unes sont spécialisées en droit militaire, maritime et ferroviaire/des transports. De plus, il existe 10 000 tribunaux. Des 490 000 juges chinois, 46 000 sont des femmes. À l'exception des juges de la Cour suprême, tous les juges sont en fonction pour un mandat de 5 ans renouvelable pour un seul autre mandat de 5 ans. Pour occuper la fonction de juge, il faut être âgé d'au moins 23 ans, être à la fois membre du Parti national chinois et du parti communiste, posséder une formation en droit de niveau collégial et avoir réussi les examens judiciaires de niveau national.

Fondée en 1949 lors de la création de la République populaire de Chine, la Cour populaire suprême fêtait cette année son 55^e anniversaire. Au terme de leur visite, les délégués canadiens ont reçu des livrets de timbres commémoratifs soulignant la fondation de la Cour populaire suprême.



La délégation masculine sur la Place Tian'Anmen

VISIT TO BEIJING COURT HOUSE IN CENTRAL DISTRICT

Justice An Feng, our host, is the Dong Cheng District Court Vice-President; he is proud of his Court House and his district which extends 25 km² into the center of Beijing. Modernism and history cohabitate: old boroughs, shopping centers, theatres, art galleries, many ancient temples and protected sites and, of course, Tian'anmen Square.

VISITE AU PALAIS DE JUSTICE DU DISTRICT CENTRE DE BEIJING

Le juge An Feng, notre hôte, est le vice-président de la Cour de district de Dong Cheng; il est fier de son palais et de son district qui couvre sur 25 km² le centre de Beijing. Moderne et ancien se côtoient : vieux quartiers, centres d'achat, théâtres, galeries d'art sans oublier la célèbre place Tian'anmen, plusieurs temples antiques et des sites protégés.

The current judicial system was established in 1958 and the District Court is the general court of first instance. It has 11 trial divisions which preside over labour, marriage, intellectual property, commercial, administrative, penal and youth cases. It is also responsible for enforcing judgments. It presides over 15,000 cases a year: 4% in criminal matters, 70% in civil matters, 2% in administrative matters, and 22% in the enforcement of judgements.

The new edifice is simple yet sophisticated; the decorative flourishes reflect Chinese culture and its attention to detail. Hearing rooms are outfitted with equipment on the cutting-edge of technology; everything is recorded, digitalized and can be broadcast. Televised testimonies are also an option.



Judge Jean-Paul Braun,
Cour du Québec
Juge Jean-Paul Braun,
Cour du Québec

Justice An explains that penal justice rests upon the rule of law, equality and the presumption of innocence. Hearings are public and the right to council is widely recognized.

To become a judge, you need to be at least 23 years of age, have a university degree and have passed the national judiciary exam; 60 judges of the central district have a master's degree.

In 2008, the central district's criminal division heard 568 trials: the majority of the crimes were fraud, robbery and extortion. Crime is severely punished in China and the Court therefore carefully examines the evidence to determine the guilt or the innocence of the accused.

In youth criminal justice cases, the judge has much discretionary power. Mediation is favoured and sentences handed down to youth offenders for serious crimes are not as severe as those handed down to adults.

Court offices offer help to citizens, especially in civil matters, because a simplified procedure is generally sought, where the judge prepares the case and the debate with the different parties.

At lunch time, we were blessed with a delicious meal composed of approximately 15 dishes prepared in the Court house kitchens. Unfortunately, we were not able to sit in (on) a hearing, or fully understand the Chinese interpretation of judicial independence.

Le système judiciaire actuel a été créé en 1958 et la Cour de district est le tribunal général de première instance. Elle comporte 11 divisions de procès qui statuent en matière de travail, de mariage, de propriété intellectuelle, de commerce, de poursuite contre l'administration, en droit pénal et de la jeunesse. Elle s'occupe également de l'exécution des jugements. Elle traite 15 000 dossiers par an : 4 % en matière criminelle, 70 % en civil, 2 % en administratif et 22 % en l'application des jugements.

Le bâtiment est une construction neuve, sobre, mais prestigieuse; la décoration révèle le soin et la culture des Chinois. Les salles d'audience sont équipées des derniers développements technologiques; tout est enregistré, numérisé, peut être télédiffusé et on a recours régulièrement aux télé-témoignages.

Le juge An explique que la justice pénale repose sur la règle de droit, l'égalité et la présomption d'innocence. Les audiences sont publiques et le droit à l'avocat est reconnu.

Pour être juge, il faut avoir au moins 23 ans, un diplôme universitaire et avoir réussi l'examen national de la magistrature; 60 juges du district central ont une maîtrise.

En 2008, la division criminelle du district centre a entendu 568 procès : les crimes principaux sont la fraude, le vol et l'extorsion. Le crime est puni sévèrement en Chine et le tribunal examine donc avec soin la preuve de la culpabilité d'un accusé.

En matière de justice pénale pour adolescent, une large discrétion est laissée au juge, la médiation est suggérée et les peines même pour les crimes les plus graves sont moins lourdes que pour les adultes.

Les greffes comportent un service d'aide aux citoyens particulièrement en matière civile, car on a recours généralement à une procédure simplifiée où un juge prépare le dossier et le débat avec les différentes parties.

À l'heure du midi, nous avons été honorés par un repas délicieux fait d'une quinzaine de plats préparés dans les cuisines du palais. Nous n'avons malheureusement pu assister à aucune audience ni bien comprendre l'interprétation chinoise de l'indépendance judiciaire.

GENERAL OVERVIEW OF JUDGES RESPONSIBILITIES TOWARDS THE SELF-REPRESENTED

••• Access to Justice – Self-Represented Litigants •••

Professor Glenn Luther offered insight into the challenges facing trial Judges when dealing with self-represented parties. Controlling the courtroom, balancing the interests of the parties and exhibiting overriding patience were cited as primary concerns.

Litigants find themselves in this position for one of two reasons. Either they cannot afford a lawyer or simply choose not to retain one. The latter situation can arise for a myriad of reasons ranging from mistrust of lawyers and the legal system to an affliction with some form of mental or other illness.

The Law's expectations of the self-represented litigant in understanding the process are low. Professor Luther concludes that the law may well be developing in a direction where the pressures of completing a trial are put well ahead of an accused's full participation in the trial process.

A trial Judge must be ever mindful that self-represented parties are entitled to a fundamentally fair trial. Trial judges are then given the onerous task of balancing fairness with the practical limitations inherent in the justice system to accomplish that end.

The presence and choice of defense counsel are, in large measure, matters for determination by the accused. Judges have little ability to insist parties be represented by counsel where fitness to stand trial is not in issue. Any attempt to impose representation would improperly negate an accused's choice to proceed unrepresented. Professor Luther cited two statutory exceptions. Firstly, in criminal harassment cases under Section 486.3(2) of the *Criminal Code* and secondly, under Section 672.24 of the *Criminal Code* where there are reasonable grounds to believe an accused is not fit to stand trial

A paradox exists under section 10(b) of the *Charter* when considering the matter of representation. The section protects the accused's right to counsel but entirely ignores the state's role in incurring the cost. Exceptions may exist in the context of successful *Rowbotham*, *Fisher* and *amicus curiae* applications.

The role of self-represented parties must be seriously considered at the early stages of the trial process. The challenge of managing these trials may have undesired "ripple" effects. Opposing parties may be affected both emotionally and financially by the imbalance created by the absence of counsel. A perception of bias may take hold where the trial Judge appears to assist self-represented parties. Delays may be experienced, costs increased, and court resources stretched. These adverse effects must be anticipated and offset by timely and thorough trial management.

The Professor concluded by suggesting individuals accessing justice without representation is here to stay. The duty of assisting these litigants demands the careful exercise of discretion without affecting overall fairness. Judges must strive to simplify the process. Co-ordinated measures to assist these litigants through legal education, legal aid, and student legal assistance must receive continued and active support from the Bench.

Managing the Court Room

Judge Dan O'Hanlon and Assistant Chief Judge Eldon Simpson lead a spirited discussion following video dramatizations concerning difficult circumstances in a criminal court room.

The following situations were briefly explored: the accused willing to "tell all" at the time of sentencing without the benefit of counsel, the obligations of a sentencing Judge under section 606(1.1), the plight of the puzzled accused in deciding whether to give evidence and finally, the loss of decorum and civility in a proceeding involving a self represented accused. Opinions of those wishing to vote on various issues were tabulated electronically.

94% thought a Judge should make an accused aware of his right to retain counsel or speak with duty counsel long before a guilty plea could be accepted recognizing a Judge's limited ability to recommend but not insist upon an accused's representation.

91% recognized the need to ensure the provisions of section 606(1.1) of the *Code* are fully dealt with prior to plea being taken. The suggestion was made that a plea be accepted only in circumstances where the accused confirms his agreement with the facts on the basis of complete disclosure. The accused must also recognize he will be waiving his right to a trial and knows the nature and gravity of the penalty sought by the Crown.

91% thought an accused's indecision to give evidence at trial is best dealt with by explaining his right to remain silent coupled with a brief overview of all parties' roles in the process. Plain language is a must. The comment was made that explanations be made at the commencement of trial before any evidence is called, not at the point where the Crown's case is closed and the accused put to his election.

79% thought the comments of an overzealous self-represented accused and the responses of an equally overzealous Defense counsel should have invited tempering comments from the Bench. The discussion underscored the need for Judges to continually insist on civility from all parties, address the issue when it is absent and set the standard by their own conduct.

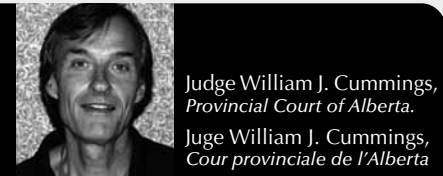
VUE D'ENSEMBLE DES RESPONSABILITÉS DU JUGE ENVERS LES PARTIES NON-REPRÉSENTÉES

••• Accès à la justice – Le plaideur non-représenté •••

Le professeur Glenn Luther a jeté un peu de lumière sur les défis qui attendent les juges confrontés à des parties non-représentées. Contrôler la salle d'audience, mettre en équilibre les intérêts des parties et exhiber une patience à toute épreuve ont été identifiées comme étant les principales préoccupations.

Les parties se retrouvent dans cette position pour une de ces deux raisons. Soit qu'ils ne peuvent se payer les services d'un avocat soit qu'ils choisissent tout simplement de ne pas en avoir. La deuxième raison peut

être attribuée à une myriade de considérations allant du manque de confiance envers les avocats et le système de justice jusqu'au fait de souffrir d'une maladie, mentale ou autre.



On attend de la part d'une partie qui se représente elle-même, une faible compréhension du processus judiciaire. Le professeur Luther estime que le droit s'oriente possiblement dans une direction où l'urgence de compléter le procès est mise de l'avant au détriment de la pleine participation de l'accusé au procès.

Le juge du procès doit toujours avoir en tête que les parties non-représentées ont fondamentalement droit à un procès équitable. Le juge a alors la délicate tâche de trouver l'équilibre entre l'équité et les limites inhérentes au système de justice pour y parvenir.

La présence et le choix d'un avocat de la défense sont, en très grande partie, du ressort de l'accusé. Les juges ont peu de moyens pour inciter les parties à être représentées par un avocat quand l'aptitude à subir un procès n'est pas en cause. Une tentative d'imposer la présence d'un avocat nierait indûment le choix de l'accusé d'être non-représenté. Le professeur Luther cite deux exceptions statutaires. La première, dans le cas d'harcèlement criminel en vertu de l'article 486.3 (2) du *Code criminel* et la deuxième, en vertu de l'article 672.24 lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un inculpé n'est pas apte à subir son procès.

Il existe un paradoxe sous l'article 10b) de la *Charte* en ce qui à trait au droit d'être représenté. La disposition protège le droit de l'inculpé d'avoir recours aux services d'un avocat mais ignore totalement le rôle de l'état en matière de coûts. Des exceptions peuvent exister dans le contexte où *Rowbotham*, *Fisher* et *amicus curiae* trouvent application.

Le rôle des parties non-représentées doit être sérieusement pris en considération dès les premières étapes du procès. Le défi de gérer un tel procès peut entraîner des répercussions secondaires indésirables. Les parties en litige peuvent être affectées tant sur le plan émotif que financier par le déséquilibre créé par l'absence d'un avocat. Une perception de partialité peut se créer lorsque le juge du procès semble aider la partie non-représentée. Des lenteurs peuvent survenir, les coûts peuvent augmenter et les ressources de la cour être surchargées. Ces effets négatifs doivent être anticipés et compensés par une gestion rigoureuse et ponctuelle du procès.

Le professeur Luther conclut en suggérant que les personnes qui choisissent de se présenter devant le tribunal sans être représentées est un phénomène qui est là pour rester. Le devoir d'aider ces plaideurs requiert un judicieux équilibre de discrétion sans toutefois affecter l'équité du procès. Les juges doivent tendre à simplifier le processus. Des mesures coordonnées pour aider ces plaideurs par l'éducation judiciaire, l'aide juridique et l'aide des étudiants en droit doivent recevoir l'appui continu du banc.

Gérer la salle d'audience

Le juge Dan O'Hanlon et le juge en chef adjoint Eldon Simpson ont animé une vive discussion après une vidéo illustrant des problématiques pouvant survenir dans une salle d'audience lors d'un procès criminel.

Les situations suivantes ont été explorées brièvement : l'accusé souhaite tout avouer au moment du prononcé de la sentence sans avoir recours aux services d'un avocat, les obligations du juge en vertu de l'article 606(1.1) lors du prononcé de la peine, la situation désespérée d'un inculpé perplexe ayant à décider s'il doit ou non témoigner et finalement, la perte de décorum et le manque de civilités dans une affaire impliquant un accusé non-représenté. Les opinions de ceux qui ont voté sur ces différents sujets ont été compilées électroniquement.

94 % pensent que le juge devrait informer l'accusé de son droit de retenir les services d'un avocat ou de parler avec un avocat de l'aide juridique bien avant qu'un plaidoyer de culpabilité soit accepté tout en reconnaissant les limites du juge à recommander, et non insister, pour que l'accusé soit représenté.

91 % ont reconnu qu'il est nécessaire de s'assurer que les dispositions de l'article 606(1.1) du *Code criminel* doivent être pleinement appliquées avant que le plaidoyer ne soit enregistré. Il a été suggéré que le plaidoyer soit enregistré seulement si l'inculpé confirme qu'il est d'accord avec les faits sur la base d'une divulgation complète. L'accusé doit aussi reconnaître qu'il renonce à son droit à un procès et connaît la nature et la gravité de la peine qui est réclamée par le ministère public.

91 % ont indiqué que la meilleure façon de traiter l'indécision de l'accusé à témoigner lors du procès est d'expliquer à l'accusé son droit de garder le silence jumelé à un bref résumé du rôle de chacune des parties au procès. Le langage simple est essentiel. De plus, un commentaire fut apporté selon lequel les explications devraient être faites au début du procès avant que toute preuve soit entendue et non après que le ministère public ait clos sa preuve et que l'accusé soit appelé à faire son choix.

79 % ont indiqué que les commentaires d'un accusé non-représenté trop zélé de même que les réponses d'un avocat de la défense tout aussi zélé aurait dû se solder par un appel au calme du banc. La discussion a fait ressortir que le juge doit continuellement insister pour que toutes les parties respectent les règles de civilité, qu'il doit intervenir en cas de manquement à cet égard et imposer la norme à suivre par son propre comportement.

ROLE OF COURT RULES AND COSTS

••• Access to Justice – Self-Represented Litigants •••

At the CAPCJ Conference on Thursday, September 24, 2009, panels discussed the related issues of the Rules of Court and the awarding of costs. Particular emphasis was placed on the effect of these topics on unrepresented litigants.

The panel on rules consisted of The Honourable Peter Griffiths, Associate Chief Justice of the Ontario Court of Justice. The Honourable Judge Kalil Haymour of the Civil branch of the Provincial Court of Alberta, and moderator, The Honourable Judge Ronald LeBlanc of the Provincial Court of New Brunswick.

It was agreed that Rules of Court can ensure procedural fairness with even handed treatment of all parties, and create greater efficiencies. However, too many rules or rules enforced with too great rigidity can be manipulated to cause delay and lead to a backlog.

This was not much of an issue for criminal trials, since the procedures are largely controlled by practice directives which can quickly be sent out to address any immediate concerns, and altered or cancelled as circumstances change.

In addition, Legal Aid coverage ensures that the majority of accused persons have legal representation, which prevents the delays that unrepresented litigants can create as they try to make their way through an unfamiliar system.

Civil trials in Alberta can be covered by the Rules of Court when deemed appropriate, but enough flexibility is allowed to ensure that equity prevails. An unrepresented litigant can be given enough leeway that their lack of knowledge of procedure does not prevent them receiving justice. However, as Judge Haymour pointed out, there is a fine balancing act required to ensure that an unrepresented party does not benefit from their ignorance of the rules and receive concessions that would not be available for counsel.

Unrepresented litigants were noted to be far more common in the Family division of Provincial Court. The most pressing issue is to ensure that they have access to information that allows them to understand how to navigate their way through the system. Fortunately, it was agreed that the resources in Family Court address this problem, with a website, publications and staff willing to assist in the education of litigants.

The panel also discussed the advisability of the presiding judge becoming involved to assist an unrepresented accused in understanding how to proceed in Provincial Court. It was agreed that this was desirable in some circumstances but that the Bench must be careful not to be seen to be favouring one side by providing such assistance.

This delicate balancing act also requires a judge to consider two conflicting considerations. An unrepresented litigant does have the right to be heard, but no one has the right to cause delays in the system and waste public resources.

That panel noted that costs can be awarded in civil trials to ensure that a person who is unnecessarily delaying matters still gets their day in court, but at a financial cost that may discourage such behaviour.

The issue of costs was continued by the next panel moderated by conference organizer, The Honourable Judge Sandra Hamilton of the Provincial Court of Alberta. It also involved The Honourable Judge Linda Giesbrecht of the Provincial Court of Manitoba and counsel Michael Sates.

In criminal cases, costs can be awarded under Section 840 of the Criminal Code, but the amounts are miniscule. More substantial costs can be awarded by a trial judge for outrageous behaviour. This is done very rarely. A stay of proceedings might be more effective in righting a wrong by the Crown.

The most recent example of costs being awarded against the Crown was in the case of *R. v. Brown*, 2009 ONCA 633. The Ontario Court of Appeal upheld the decision of a Justice of the Superior Court of Justice to award costs to accused persons who did not get a bail hearing within the mandated period of time because of lack of preparation by the police and Crown. However, the panel noted that the Superior Court had an inherent right to award costs that is not given to Provincial Court.

It was agreed that an unrepresented accused should be given some guidance by the Judge through the court procedure, and that the awarding of costs in criminal cases should not be used routinely, but only used in the most compelling cases. It would be preferable to encourage the unrepresented accused to seek assistance through the use of Legal Aid, especially by using duty counsel on bail hearings and on remand dates.

The use of pre-trial conferences was encouraged as a method of averting delays and unnecessary proceedings, and thereby lessening the need to regulate behaviour by the awarding of costs.

Judge Peter Barley,
Provincial Court of Alberta
Juge Peter Barley,
Cour provinciale
de l'Alberta



RÈGLES DE PRATIQUE ET LES DÉPENS

••• Accès à la justice – Le plaideur non-représenté •••

Lors de la Conférence de l'ACJCP le 24 septembre dernier, deux panels ont abordé respectivement les questions relatives aux Règles de pratique et à l'adjudication des dépens, et plus particulièrement, leur impact sur les parties non-représentées.

Le panel sur les Règles de pratique était composé de l'honorable Peter Griffiths, juge en chef adjoint de la Cour de justice de l'Ontario, l'honorable Kalil Haymour de la Chambre civile de la Cour provinciale de l'Alberta et du président, l'honorable Ronald LeBlanc de la cour provinciale du Nouveau-Brunswick.

De l'avis de tous, ces Règles de Cour assurent une équité procédurale et un traitement égal pour les parties en cause et augmentent l'efficacité. Cependant, trop de règles ou des règles appliquées avec une trop grande rigidité peuvent occasionner des délais et contribuer à l'encombrement des rôles.

La question s'avère moins pertinente dans le cadre de procès criminels où la procédure est largement contrôlée par les directives, lesquelles peuvent être rapidement soulevées afin de répondre à toute préoccupation immédiate et modifiées ou annulées selon les circonstances.

De plus, l'accès à l'aide juridique permet à la majorité des personnes accusées d'être représentées par avocat ce qui minimise les délais qu'un accusé non-représenté peut occasionner s'il tente de faire son chemin à travers un système avec lequel il est peu familier.

En Alberta, les procès civils peuvent être assujettis à ces Règles si cela s'avère approprié, mais une certaine flexibilité est permise afin d'assurer l'équité. Une partie non-représentée peut se voir accorder une certaine marge de manœuvre afin que sa méconnaissance des procédures ne la prive pas d'un procès équitable. Cependant, comme le soulignait le juge Haymour, il faut procéder à une délicate mise en équilibre des intérêts en cause afin de s'assurer que la partie non-représentée ne puisse être avantagée par son ignorance des règles et ne bénéficie de concessions qui ne seraient pas accordées à un avocat.

Il ressort qu'il y a un nombre beaucoup plus important de parties non-représentées à la cour provinciale, division de la famille. La question la plus délicate est de s'assurer que ces parties aient accès à l'information leur permettant de trouver leur chemin à travers le système établi. Heureusement, de l'avis des participants, les ressources disponibles à la division de la famille répondent à ce problème notamment par le biais du site Internet, de publications et avec l'aide du personnel qui globalement, visent à renseigner les parties.

Le panel a également discuté du bien-fondé de l'implication du juge du procès envers l'accusé non-représenté afin de l'aider à comprendre le fonctionnement de la cour provinciale. Il fut convenu que si cela est souhaitable en certaines circonstances, le tribunal doit par ailleurs être prudent afin de ne pas sembler favoriser l'une des parties en accordant une telle assistance.

Cette délicate mise en équilibre des intérêts en cause demande également de soupeser deux considérations contradictoires. Un accusé non-représenté a le droit d'être entendu, mais personne n'a le droit d'occasionner des délais et de gaspiller les ressources publiques.

Les panélistes ont noté qu'en matière civile, les dépens peuvent être accordés afin de s'assurer qu'une personne qui cause des délais sans motifs valables puisse un jour être entendu mais à un prix pouvant décourager un tel comportement.

La question de l'adjudication des dépens a été reprise par le panel suivant, présidé par l'organisatrice de la conférence, l'honorable Sandra Hamilton de la Cour provinciale de l'Alberta. Les autres panélistes étaient l'honorable Linda Giesbrecht de la Cour provinciale du Manitoba et l'avocat Michael Bates.

En matière criminelle, les dépens peuvent être accordés en vertu de l'article 840 du *Code criminel*, mais les montants sont minimes. En cas d'outrage, le juge peut condamner une partie à un montant plus substantiel. Par ailleurs, ceci est très rare. Un arrêt des procédures peut être une mesure plus efficace de redressement en raison d'un préjudice subi du fait du ministère public.

L'exemple le plus récent où des dépens ont été accordés à l'encontre du ministère public est l'affaire *R. c. Brown*, 2009 ONCA 633. La Cour d'appel de l'Ontario a maintenu la décision du juge de la Cour supérieure d'accorder des dépens aux personnes accusées qui n'avaient pas eu droit à une enquête sur cautionnement à l'intérieur du délai prévu en raison du manque de préparation des policiers et du ministère public. Cependant, le panel a pris acte du fait que la Cour supérieure détient un pouvoir inhérent d'accorder des dépens, compétence qui n'est pas accordée à la Cour provinciale.

Tous étaient d'accord sur le fait qu'un accusé non-représenté devrait bénéficier de l'aide du juge pour l'assister avec la procédure de la cour et que l'octroi des dépens en matière criminelle ne devait pas être une procédure de routine mais un remède utilisé uniquement dans les cas les plus flagrants. Il serait préférable d'encourager les accusés non-représentés à chercher assistance auprès de l'aide juridique, particulièrement en retenant les services de l'avocat de garde pour les enquêtes sur cautionnement et les demandes de remise.

L'utilisation des conférences préparatoires a été encouragée comme méthode pour raccourcir les délais et minimiser le nombre de procédures inutiles, et par conséquent, pour contrer le besoin de régir les comportements par le biais de la condamnation aux dépens.

CALGARY 2009



••• Access to Justice –
Self-Represented Litigants •••

••• Accès à la justice –
Le plaideur non-représenté •••



ACTION COMMITTEE ON ACCESS TO JUSTICE

••• Access to Justice – Self-Represented Litigants •••

Diana Lowe Q.C., Executive Director of the Canadian Forum on Civil Justice and Judge Thérèse Alexander of the Provincial Court of British Columbia, offered a brief overview of the national Action Committee on Access to Civil and Family Justice, opening the Thursday afternoon session at Conference 2009, in Calgary.

For many ordinary Canadians, the cost of pursuing a civil or family matter through the existing court system is simply out of reach. The Action Committee is the initiative of Chief Justice Beverley McLachlin, in collaboration with the Canadian Forum on Civil Justice. Its purpose is to bring together representatives from all aspects of the justice community: governments, the bar, the judiciary, law societies, legal aid, pro bono organizations, law schools, the public and public legal education, to work collaboratively at the national level to identify priorities and provide leadership on concrete initiatives for action to make civil and family justice more accessible.

The inaugural meeting of the Action Committee on Civil and Family Justice was held in Edmonton on September 22, 2008.

Following a wide ranging exchange, the participants agreed to canvass their respective organizations about the priority to be accorded to a number of specific action items in justice system reform: i.e. information sharing, improving the availability of affordable legal services, ensuring that each court appearance is meaningful, and revisiting “loser pays” rules. In the area of citizen engagement in the justice system proposals include: creating resources for public assistance, encouraging law related education and support for self represented litigants. At the end of the meeting each group was to determine what could be done within its own sphere to improve access to justice in civil and family matters.

The Committee working group met again in April 2009 to work on its long term vision and mandate. Proportionality was identified as the umbrella issue that encompasses many of the issues central to Access to Justice. Research is a necessary and fundamental component of this initiative. The Canadian Forum on Civil Justice has dedicated resources to related research, and is pursuing funding for a multi-year collaborative research project on this critical issue. Ms. Lowe provided a summary of some of the related research initiatives of the Forum such as the national Inventory of Reforms, a collaboration with the Canadian Judicial Council, the Canadian Bar Association, and the Alberta Legal Services Mapping Project.

The work of the Action Committee is ambitious and on-going. CAPCJ is committed to continued collaboration, lending the expertise of its members to this worthwhile initiative. To complement the work of the national Action Committee on Access to Civil and Family Justice, and to serve the needs of its own membership, CAPCJ has created its own national committee on Access to Justice.



The CAPCJ committee will have a broader mandate and will include criminal law issues as well as civil and family justice considerations.



The CAPCJ committee will have a broader mandate and will include criminal law issues as well as civil and family justice considerations. This is a new committee and will be chaired by Judge Sheila Whelan, second vice-president of CAPCJ. The perspective of Provincial Court Judges is important. We are often on the frontline in civil and family matters when they come before the Courts and can offer a unique perspective. CAPCJ members who wish to become involved in the work of this important CAPCJ committee should contact Judge Sheila Whelan (spwhelan@judicom.gc.ca). New ideas and perspectives are always welcome!

COMITÉ D'ACTION SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

••• Accès à la justice – Le plaideur non-représenté •••

Diana Lowe, c.r., directrice exécutive du Forum canadien sur la justice civile et la soussignée, avons présenté un bref aperçu du Comité d'action national sur l'accès à la justice civile et familiale, en ouverture de session du jeudi après-midi, lors de la conférence 2009 à Calgary.

Pour plusieurs citoyens canadiens, les coûts inhérents à une poursuite en matière civile ou familiale dans le système judiciaire actuel est tout simplement hors de portée. Le Comité d'action sur l'accès à la justice est né de l'initiative de la très honorable juge en chef Beverley McLachlin

en collaboration avec le Forum canadien sur la justice civile.

Son objectif est de réunir des représentants de toutes les sphères de la communauté juridique : les gouvernements, le barreau, la magistrature, les

sociétés de droit, l'aide juridique, les organismes pro bono, les facultés de droit, le public et les organismes d'éducation et d'information juridique, pour travailler de concert au niveau national afin d'identifier les priorités et diriger des initiatives concrètes pour rendre la justice civile et familiale plus accessible.

La rencontre inaugurale du Comité d'action sur la justice civile et familiale s'est tenue à Edmonton le 22 septembre 2008. Après un vaste échange, les participants ont décidé de sonder leurs organisations respectives sur les priorités à accorder à un certain nombre d'actions spécifiques pour la réforme du système de justice tels que le partage d'information, l'amélioration de la disponibilité de services juridiques abordables, la pertinence de chaque présence en cour et la reconsidération de la règle de la « facture au perdant ». Concernant l'implication des citoyens dans le système de justice, les propositions sont : créer des ressources d'aide au public, encourager l'éducation et la formation juridique et augmenter l'aide aux parties non-représentées. À la fin de la rencontre, chaque groupe devait déterminer quelle action pouvait être entreprise dans sa sphère d'activités afin d'améliorer l'accès à la justice en matière civile et familiale.

Le groupe de travail du Comité s'est à nouveau réuni en avril 2009 pour travailler sur sa stratégie à long terme et son mandat. La proportionnalité a été identifiée comme le sujet qui chapeaute plusieurs des principales questions liées à l'accès à la justice. La recherche est un élément nécessaire et fondamental à cet égard. Le Forum canadien sur la justice civile a consacré des ressources à une recherche connexe et maintient sa subvention pour un projet étalé sur plusieurs années de recherche combinée sur cette question essentielle. Mme Lowe a présenté un sommaire de quelques initiatives de recherche du Forum telle le Répertoire national des réformes, une collaboration avec le Conseil canadien de la magistrature et l'Association du Barreau canadien, et le projet du Répertoire des services juridiques de l'Alberta.

Le travail du Comité d'action sur l'accès à la justice est ambitieux et va de l'avant. L'ACJCP s'est engagée à une collaboration continue, mettant l'expertise de ses membres au profit de cette initiative méritoire. En complément du travail du Comité d'action national sur l'accès à la justice civile et familiale et pour répondre aux besoins de ses propres membres, l'ACJCP a créé son propre comité national sur l'accès à la justice.



Le comité de l'ACJCP aura un mandat plus étendu et comprendra un volet sur la justice criminelle en plus de celui sur la justice civile et familiale.



Le comité de l'ACJCP aura un mandat plus étendu et comprendra un volet sur la justice criminelle en plus de celui sur la justice civile et familiale. Il s'agit d'un nouveau comité qui sera présidé par madame la juge Sheila Whelan, deuxième vice-présidente de l'ACJCP. Le point de vue des juges des cours provinciales est important. Nous sommes souvent en première ligne lorsque les questions de droit civil et familial se retrouvent devant les tribunaux et nous pouvons offrir un point de vue unique. Les membres de l'ACJCP qui désirent s'impliquer dans le travail de cet important comité peuvent contacter la juge Sheila Whelan (spwhelan@judicom.gc.ca). Les nouvelles idées et perspectives sont toujours bienvenues!



Judge Therese Alexander,
British Columbia

Juge Therese Alexander,
Cour Provinciale de la
Colombie Britannique

STORIES, TECHNOLOGY AND AGENTS

••• Access to Justice – Self-Represented Litigants •••

We were all in good humour as the lunch hour speaker was Terri Mason, who billed herself as a “Western Humourist” and “Cowgirl Poet”. She was very entertaining with poems about her life in Western Canada (growing up, ranching, marriage, divorce and dating again). Her humour was made relevant to all the judges in the room, as she spoke to when she was an accused in her foolish youth. Her vow then to change her life and the judge’s sentence both had a remarkable impact on her life for the better and she was still grateful for the court’s actions some 30 years later.

Technology in the Courtroom

This session was moderated by Judge Albert Lavoie. The session was informational to demonstrate the current use of technology in the courtrooms. Judge Lavoie told us about the Canadian Centre for Court Technology (CCCT) and the advances in technology which have been utilized in the courtroom (including closed circuit television appearances by accused persons and witnesses). Policies will need to be developed should the court records go to a paperless system. The CCCT is bilingual (it convenes in human language and computer speak!).

The website address is www.ccct-cctj.ca. The CAPCJ has always been involved with CCCT and now the Superior Court Judges’ Association is liaising with the CCCT on a regular basis as well. Judge William English sits in Goose Bay, Labrador, but was in Toronto and “attended” this session via CCTV to address us on the legal issues that may arise with the use of technology in the courtrooms. There are sections of the Criminal Code allowing for the accused and witness to testify from remote locations. Judge English reminded us that Newfoundland and Labrador is a large land mass with geographical challenges. If you take accused persons out of their community to some central location for a bail hearing, then you are taking them out of their community before a judge can decide whether (on a sentencing) they should be taken out of the community (and jailed). The use of the CCTV system saves time and money. It allows the police to do police work and not be escorting prisoners around. Judge English cautioned that some cultures may not be comfortable with the technology so be sensitive to their position.

Judge Ted Carruthers was the Chair of the Provincial Court Building Committee, formed to assist with the design of the Calgary Courts Centre. He advised that decisions were constantly being made throughout the ten years from concept to completion. While judges may not be technically proficient, one does not need to know how it works, just how to work it (understand what it is supposed to do for you). Know that technology is constantly improving so equipment will be replaced with time. Lawyers can participate by telephone, but not on a cell phone while driving! When credibility is an issue, it is always preferable to have the witness appear in the courtroom, rather than by CCTV. Expert witnesses can easily appear by CCTV and can do so at a public facility (police station) or private facility (corporate boardroom).

Faye Morrison, Director of Court Technology Services for Alberta demonstrated the mobile cart used in the Calgary Courts Centre. The

cart means that every courtroom can immediately become a high-tech courtroom. The cart contains a document camera, a DVD/VCR plus a printer to print from any laptop. The cart allows a document to be seen by all in the courtroom and be marked electronically by the witness, then printed to become an exhibit. In the past witnesses, lawyers and judges might know what was marked and how, but the accused and the audience generally had no idea what happened in the huddle around the witness box.

Susan Lightstone is the Educational Director of the National Judicial Institute. She advised that NJI will inform all judges by email of the website addresses referred to and will update the electronic bench book. NJI, CAPCJ, CCCT and the CBA are involved to provide all PCJ’s, including CJ’S and ACJ’S, with an EBB to help deal with all advocates from QC’s to SRL’s (self represented litigants).



Agents and Non-Lawyer Representatives

Every public speaker will think of and plan for a humorous remark to aid in their presentation. The biggest laugh of the day was not a planned joke but came when Justice Katherine McLeod was introduced as being appointed to the Ontario Court of Justice in 1899! So with her wealth of experience over the last 110 years ... she was the moderator. Justice McLeod spoke as to not only the problem of paralegals and agents and the unlicensed practice of law, she also spoke to the problem of under-represented accused, what is the judge’s role and what to do. In Ontario paralegals are regulated, but not so in other provinces. Panelist Judge Odette Perron and Alberta Law Society President Peter Michalyszyn, Q. C. spoke about agents appearing in court. Section 800(2) allows the accused to appear by agent in a summary matter. Native Counselling and the Elizabeth Fry Society do excellent work for no fee charged to the accused. The problem arises when an agent is being paid by an unsophisticated accused who thinks he/she has a discount lawyer. There are few prosecutions of agents for the unauthorized practice of law as there are few formal complaints and the Law Society cannot be in every courtroom. The regulation of agents is not designed to promote access to justice but to protect the public from fraudsters. There is a market for agents, they do serve a public interest and with their lesser costs they do increase access to justice. So it is an area (and a problem) that will continue to grow. Disbarred lawyers should not be practising law by advising paralegals and have the legal work done in the paralegal’s name, however detection is difficult. Clients like the lower fees (until there’s a problem).

A role-playing session was held to see what if any inquiry should be made when an agent acted for an unsophisticated accused who pled guilty to criminal charges. All judges agreed that a *Romanowicz* inquiry was important The trial judge should:

➔ Page 32

ANECDOTES, TECHNOLOGIES ET REPRÉSENTANTS

••• Accès à la justice – Le plaideur non-représenté •••

Nous étions tous de bonne humeur après avoir entendu à l'heure du lunch Terri Mason, qui se présente elle-même comme une « Humoriste Western » et « Cowgirl Poète ». Elle nous a bien divertis avec ses poèmes relatant sa vie dans l'ouest canadien (les époques où elle y a grandi, exploité un ranch, s'est mariée, divorcée puis, a recommencé à sortir). Son humour a touché tous les juges présents lorsqu'elle a raconté avoir été inculpée dans sa folle jeunesse. Le vœu fait à ce moment-là de changer de vie et la sentence du juge ont tous deux eu un impact remarquable sur sa vie et elle a remercié encore la cour pour les gestes posés 30 ans plus tôt.

Technologie et salle d'audience

Le juge Albert Lavoie a présidé cet atelier. Il s'agissait d'une session d'information pour illustrer l'usage courant de la technologie dans les salles d'audience. Le juge Lavoie nous a parlé du Centre canadien de technologie judiciaire (CCTJ) et des progrès technologiques qui ont été utilisés en salles d'audience (y compris la comparution d'accusés et de témoins par télévision en circuit fermé). Par ailleurs, des politiques devront être mises en place pour introduire la documentation électronique. Le CCTJ est bilingue (langage humain et électronique) et vous êtes invités à visiter son site Internet à l'adresse www.ccct-cctj.ca. L'ACJCP a toujours été impliquée avec le CCTJ et l'Association des juges des cours supérieures se coordonne maintenant également avec le CCTJ sur une base régulière. Le juge William English siège à Goose Bay, Labrador, mais était à Toronto et « participait » à cet atelier via le CCTJ pour nous parler des questions légales liées à l'utilisation de la technologie dans les salles d'audience. Certains articles du *Code criminel* permettent aux inculpés et aux témoins de témoigner à distance. Le juge English nous a rappelé que Terre-Neuve et Labrador constitue un territoire très étendu et parsemé de difficultés géographiques. Si vous retirez des inculpés de leur communauté pour les amener à un endroit plus central pour qu'ils subissent leur enquête sur cautionnement, ils sont donc hors de leur milieu avant qu'un juge puisse décider si (au prononcé de la sentence) ils devraient être sortis de leur environnement (et emprisonnés). L'utilisation du système du CCTJ fait épargner temps et argent. Cela permet aux policiers de se concentrer sur leur travail et non de servir d'escortes aux prisonniers à travers le territoire. Le juge English indique que certaines cultures peuvent ne pas être à l'aise avec la technologie, soyez alors sensibles à leur position.

Le juge Ted Carruthers a présidé le Provincial Court Building Committee, formé pour aider à la conception du Calgary Courts Centre. Il a indiqué que des décisions ont constamment été rendues au cours des dix années qui ont séparé la conception de la réalisation. Les juges n'ont pas à être experts en technologies, il n'est pas nécessaire de savoir comment cela fonctionne, seulement comment le faire fonctionner (comprendre ce que cela doit faire pour vous). Sachez que la technologie évolue constamment et que l'équipement actuel sera éventuellement remplacé. Les avocats peuvent participer par téléphone, mais pas avec un cellulaire lorsqu'ils sont au volant! Par ailleurs, quand la crédibilité est un enjeu, il est toujours préférable de faire comparaître le témoin

en salle d'audience plutôt que via le CCTJ. Les témoins experts peuvent aisément comparaître via le CCTJ et ils peuvent le faire d'un endroit public (poste de police) ou privé (salle de conférence corporative).

Faye Morrison, directrice des Court Technology Services de l'Alberta a fait une démonstration du chariot mobile utilisé dans le Calgary Courts Centre. Le chariot permet que n'importe quelle salle d'audience devienne immédiatement une salle dotée d'une technologie de pointe. Le chariot comprend une caméra à document, un DVD/VCR et une imprimante pouvant être utilisée à partir d'un portable. Le chariot permet qu'un document puisse être vu par toutes les personnes présentes dans la salle d'audience, identifié électroniquement par le témoin puis imprimé pour devenir une pièce à conviction. Par le passé, les témoins, les avocats et les juges pouvaient savoir ce qui était identifié et de quelle manière, mais l'accusé et l'assistance n'avaient généralement aucune idée de ce qui était présenté au petit groupe autour du siège des témoins.

Susan Lightstone est directrice de la formation à l'Institut national de la magistrature. Elle a indiqué que l'INM informera tous les juges par courriel des adresses Internet de référence et fera la mise à jour du cahier d'audience électronique. L'INM, l'ACJCP, le CCTJ et l'ABC sont impliqués à fournir à tous les JCP, y compris les JC et les JCA, un CAÉ pour les aider comment traiter avec tous les plaideurs depuis les PC aux PNR (parties non-représentées).

Agents et représentants

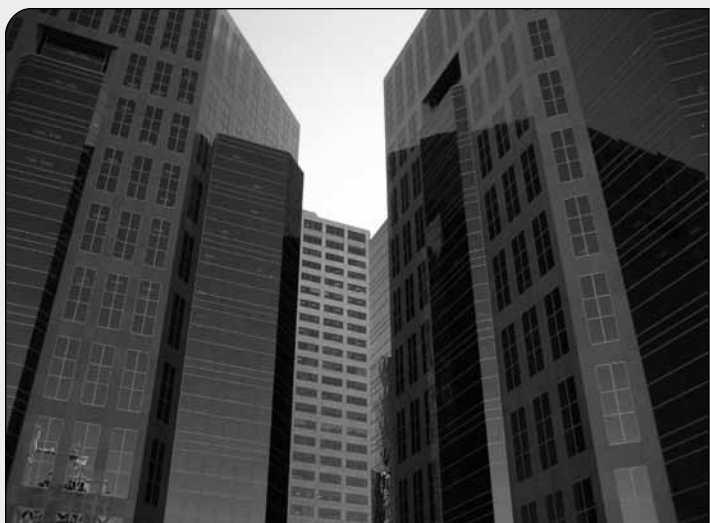
Chaque orateur public cherche une remarque humoristique pour faciliter sa présentation. Le plus grand éclat de rire de la journée n'a pas été le résultat d'une farce planifiée mais est survenu quand la juge Katherine McLoed a été présentée comme ayant été nommée à la cour de l'Ontario en... 1899! Forte d'une expérience de 110 ans (!) elle a donc agi à titre de présidente du panel. La juge McLoed a parlé non seulement du problème des para-légaux, des représentants et de la pratique illégale du droit, mais également du problème des accusés sous-représentés, du rôle du juge et comment faire face à cette réalité. En Ontario, les para-légaux sont réglementés mais il n'en est pas ainsi dans les autres provinces. La juge Odette Perron, panéliste, et le président du Alberta Law Society, l'avocat Peter Michalyshyn ont discuté des représentants qui comparaissent devant le tribunal. L'article 800(2) permet à l'inculpé de comparaître par l'entremise d'un représentant devant la cour des poursuites sommaires. La Native Counseling et la Société Elizabeth Fry font de l'excellent travail sans frais pour les accusés. Le problème survient quand un représentant est rémunéré par un inculpé non averti qui croit bénéficier des services d'un avocat à rabais. Il y a peu de poursuites contre des représentants pour la pratique non autorisée du droit tout comme il y a peu de plaintes formelles et le Barreau ne peut pas être dans toutes les salles d'audience. Réglementer les représentants ne vise pas à promouvoir l'accès à la justice mais à protéger le public des fraudeurs. Il y a une place pour les représentants, il servent l'intérêt du public et en étant moins onéreux, améliorent l'accès à la ➔ **Page 32**

1. determine whether the accused made an informed choice to not be represented by a lawyer;
2. ensure that the accused knows the agent is not a lawyer and thus has no recourse to remedies which might be available if the lawyer performed inadequately;
3. inform the accused that unlike a lawyer, an agent need not have any training or demonstrate any level of expertise before representing people in criminal matters; and
4. inform the accused that lawyers have to comply with minimum competency standards, whereas non lawyer agents do not.

If the accused and agent are unsure of the process, then there should be a Section 606(1.1) plea comprehension inquiry, but do it in a way that does not scare off a guilty person from properly entering their informed guilty plea (voluntary, admission of facts, consequences of plea and court not bound by agreements with Crown).

All agreed that the facts should be put forth by the Crown, clearly and unequivocally. The facts should be accepted/agreed to by the accused and not just the agent.

And then the court can accept the guilty plea on record. All agreed that if the accused seems unsure, or if the facts do not support the guilty plea, one should stand the matter down and invite duty counsel to be involved. The judge should remain objective, so remember that someone else can cross-examine the agent (duty counsel) to get to the bottom of the story to ensure it is a proper guilty plea. Remember that statements said as "I was told to plead guilty", may mean "The advice I got was that since I did it and I accept responsibility, I should plead guilty" or, it may indicate an involuntary plea. The agent may or may not be competent. The accused may or may not fully understand, so when in doubt, get duty counsel involved and let them assist the accused (and you).



justice. C'est donc un phénomène (et un problème) qui ira grandissant. Les membres radiés du Barreau ne devraient pas pratiquer le droit en conseillant les para-légaux et en accomplissant le travail légal sous le nom de para-légal. Il est cependant très difficile de détecter cette situation. Les clients apprécient les honoraires peu élevés (jusqu'au moment où un problème se présente).

Un atelier de jeu de rôles a ensuite été présenté pour illustrer si une enquête devait être menée lorsqu'un représentant accompagne un inculpé non averti qui a plaidé coupable à des accusations criminelles. Tous les juges ont compris qu'une enquête *Romanowicz* était importante. Le juge du procès devrait :

1. déterminer si l'inculpé a fait un choix éclairé de ne pas être représenté par un avocat;
2. s'assurer que l'inculpé sait que le représentant n'est pas un avocat et de ce fait qu'il n'a aucun droit aux recours qui pourraient être disponibles contre un avocat qui rendrait une prestation inadéquate;
3. informer l'inculpé que contrairement à un avocat, un représentant n'est tenu à aucune formation et n'a à démontrer aucun niveau d'expertise avant de représenter des individus dans des affaires criminelles; et
4. informer l'inculpé que les avocats, contrairement aux représentants, sont tenus de se conformer à des normes minimales de compétence.

Si l'inculpé et le représentant ne sont pas certains du processus, une enquête en vertu de l'article 606(1.1) devrait être tenue afin de déterminer si l'accusé comprend bien la nature de son plaidoyer, mais cette enquête devrait être faite de telle sorte que l'inculpé coupable ne craigne pas d'enregistrer un plaidoyer valide et éclairé de culpabilité (caractère volontaire, admission des faits, conséquences du plaidoyer et tribunal non lié par les ententes avec le ministère public).

Tous ont compris que les faits devaient être présentés par le ministère public, clairement et sans équivoque. L'inculpé devrait accepter/être d'accord avec les faits et non seulement le représentant.

Le tribunal peut alors enregistrer le plaidoyer de culpabilité. Tous ont retenu que dans l'éventualité où l'inculpé semble incertain, ou que les faits ne supportent pas le plaidoyer de culpabilité, la question devrait être suspendue et l'avocat de garde sollicité. Le juge doit demeurer objectif, rappelez-vous qu'une autre personne peut contre-interroger le représentant (l'avocat de garde) pour connaître le fond de l'histoire et s'assurer que le plaidoyer de culpabilité est approprié. Retenez que des déclarations telle « On m'a dit de plaider coupable », peut vouloir dire « Le conseil que j'ai reçu était que puisque je l'ai fait et que j'en accepte la responsabilité, je devrais plaider coupable » ou, peut indiquer un plaidoyer involontaire. Le représentant peut être ou ne pas être compétent. L'accusé peut ou non comprendre entièrement. En cas de doute, assurez-vous d'impliquer l'avocat de garde et laissez-le aider l'accusé (et vous-même).

**WHEN YOU DO
SOMETHING FOR MORE
THAN A
CENTURY-AND-A-HALF...
YOU GET GOOD AT IT.**

**That's why at Harcourts we don't
just meet standards.**

We create them.

**Our legal gowns and accessories
are hand-tailored using the finest
materials and designed to last a
lifetime... or more.**

**We've had the honour of
outfitting legal professionals
from every corner of the world.
From the newest members of the
Bar, to the most prestigious Judges
and Magistrates. Harcourts
approaches each with the same
exceptional attention to detail.**

**Contact Harcourts today and
reward your accomplishments
with the very best.**



**PLUS D'UN SIÈCLE ET DEMI D'EXPÉRIENCE...
VOTRE GAGE D'EXCELLENCE.**

Chez Harcourts on fait beaucoup mieux que satisfaire aux standards.

On les invente.

**Nos toges et accessoires sont taillés sur mesure dans les meilleures
étoffes et sont conçus pour durer toute une vie... et plus.**

**Nous avons eu l'honneur d'habiller des professionnels du droit
provenant des quatre coins du monde. De l'avocat nouvellement reçu
au Barreau jusqu'aux juges et magistrats les plus renommés, Harcourts
accorde à chacun la même attention exceptionnelle aux détails.**

**Communiquez avec Harcourts dès aujourd'hui et soulignez vos
réalisations avec ce qui se fait de mieux.**

AUTHORIZED DEALERS - MARCHANDS AUTORISÉS

O'Connors Men's Wear
1415 1st South West
Calgary, AB T2R 0V9
Phone - 403-269-4996
Fax - 403-269-7745

McAllister & Howard
235 Victoria Street
Kamloops, BC V2C 2A1
Phone - 250-372-9588
Fax - 250-372-9589

Caswell's
123 Second Avenue South
Saskatoon, SK S7K 7E6
Phone - 306-242-8804
Fax - 306-242-8807

G. L. Myles
61 Queen Street
Ottawa, ON K1P 5C4
Phone - 613-236-9507
Fax - 613-236-9515

Lady O'Connor
214A Seventh Ave. S.W.
Calgary, AB T2P 0W6
Phone - 403-265-5023
Fax - 403-269-7745

Hanford Drewitt Ltd.
354 Broadway Avenue
Winnipeg, MB R3C 0T2
Phone - 204-957-1640
Fax - 204-956-2660

Ted Matheson Men's Wear
1111 Central Avenue
Prince Albert, SK S6V 5T3
Phone - 306-764-1577
Fax - 306-922-4632

E. R. Fisher Ltd.
199 Richmond Rd
Ottawa, ON K1Z 6W4
Phone - 613-232-9636
Fax - 613-232-4560

Derk's Formals & Men's Wear
Southside 8111-102 St.
Edmonton, AB T6E 4A4
Phone - 780-433-6614
Fax - 780-433-7702

Port City Fashions
39 King Street
Saint John, NB E2L 4W3
Phone - 506-634-0011
Fax - 506-634-7063

W&J Wilson Ltd.
1221 Government Street
Victoria, BC V8W 1Y7
Phone - 250-383-7177
Fax - 250-383-7512

David E. White Clothiers Ltd.
171 Queens Avenue
London, ON N6A 5J7
Phone - 519-432-3937
Fax - 519-432-3356

Stu Moore Clothiers Ltd.
560 Second Street S.E.
Medicine Hat, AB T1A 0C6
Phone - 403-527-6969
Fax - 403-528-4427

Peter Roberts Inc.
74 York Street
Fredericton, NB E3B 2N5
Phone - 506-485-8476
Fax - 506-450-4074

ColwellBrothers
1903 Barrington Street
Halifax, NS B3J 2N7
Phone - 902-420-1222
Fax - 902-420-1695

Emil Fusaro Tailor
84 John Street South
Hamilton, ON L8N 2C1
Phone - 905-522-9113
Fax - 905-522-1726

McGuire Men's Wear
310 Fifth Street South
Lethbridge, AB T1J 2B5
Phone - 403-327-3761
Fax - 403-327-3761

ModelShop Formals Ltd.
285 Water Street
St. John's, NF A1C 1B5
Phone - 709-753-7576
Fax - 709-753-7144

ColwellBrothers
21 MicMac Blvd
Dartmouth, NS B3A 4K6
Phone - 902-465-3015
Fax - 902-463-0846

Claymore Clothes
1278 E. Hastings St.
Vancouver, BC V6A 156
Phone - 604-251-6311
Fax - 604-251-9047

F.W. Barber Ltd.
1870 Hamilton Street
Regina, SK S4P 2B8
Phone - 306-522-9200
Fax - 306-525-1442

Oak Manor Men's Wear Ltd.
271 Main Street
Antigonish, NS B2G 2C3
Phone - 902-863-4246
Fax - 902-863-4246

“BARRIERS TO ACCESS TO JUSTICE” - MENTAL HEALTH, POVERTY AND ADDICTIONS

••• Access to Justice – Self-Represented Litigants •••

Introduction

I found this session to be an effective and thought provoking presentation by five well-spoken, intelligent, and committed individuals. Attendees were provided with an insightful overview of the addictions process and resultant problems as well as examples of three community based initiatives which have attempted to respond to and have had some success in addressing these issues in an effective and “cost” efficient manner. The reference to “costs” is in terms of:

- the cost to the individuals, a life of hopelessness, addictions, mental and physical illness and premature death,
- the cost to their family and loved ones, not only in dollars and cents, but in emotional stress, and
- the actual cost (dollars) to the public, in terms of increased hospitalization and treatment, increased crime rates, increased incarceration.

In order, the presenters were:

- Dr. Timothy W. Parker, Ph.D., Professor of Psychology, Augustana Faculty, University of Alberta
- Douglas Mah, Q.C. Bencher of the Law Society of Alberta, Secretary and General Counsel for the Workers Compensation Board, and Volunteer Advisor, *Edmonton Community Legal Centre*, formally, the *Edmonton Centre for Equal Justice*. (<http://www.eclc.ca/>)
- Mr. Pat Nixon, CM, AOE, Founder and CEO of “*The Mustard Seed*”, accompanied and joined by Gary Cable, a former client of the “SEED” who now works with the “SEED” and its clients. (<http://www.theseed.ca/>)
- Dr. Pam Thompson, BA, MD, CCFP, Director, “*THE ALEX – Pathways to Housing*.” <http://thealex.ca/>

Effect of Drugs

Dr. Parker dealt with the physiology and psychology of addictions. In providing results from clinical experiments involving rats, the Doctor was able to impress on the audience the power of the addiction process and the all consuming desire that results, to the exclusion of other desires and needs, for example, the need for sustenance.

The human brain is composed of billions of nerve cells which communicate through specialized connections called synapses. At each synapse a chemical neurotransmitter, dopamine, is released from one cell and binds to receptors on the second cell. This chemical transmission generates signals that are then passed along to a network of nerve cells. The synapse is the basic unit of communication in the brain.

Drugs exert their effect in the nerve synapses of the brain. For example, cocaine blocks the normal dopamine reuptake between transmitting and receiving neurons in the brain (ask your doctor) resulting in almost immediate and overwhelming pleasure.

Dr. Parker provided an example involving the insertion of electrodes into the brains of lab rats. An effect similar to that resulting from the consumption of drugs was achieved by releasing a small electric charge, which was triggered by the subject rat by depressing a treadle in its cage. This resulted in immediate pleasure, similar to the drug induced pleasure that a human would experience. Cages were also equipped with a treadle which when depressed would provide food. How powerful is the pleasure response? If

both treadles were operative, the rats would continue to activate the treadle resulting in pleasure, ignoring the treadle which would provide food, to the point of starvation. The result of drug consumption in humans is the same.

Process of Addiction

The process of addiction involves three phases. The first being **reward**. On taking a drug an individual will experience pleasure. With the initial dose there will be a surge, a “high”, a sense of euphoria and well-being, which will diminish as the brain tries to maintain equilibrium, but nonetheless will continue for a period of time.

It is the brain’s determination, if you will, to maintain an equilibrium that is the precursor of the second stage (transition to addiction), being drug **tolerance** and **withdrawal**. As a drug is consumed more frequently the brain becomes more adept at countering the drug’s effect through physical and chemical compensatory responses, such as a reduction in the amount of dopamine being generated. Over time the brain becomes better at this. As a result, even though increased quantities are consumed in an effort to reproduce that “first” high, subsequent highs are not as high and are of shorter duration. This is drug tolerance. Withdrawal occurs as the drug wears off, the changes made by the brain to counter the “high” are still in place but not balanced by the presence of drugs in the system. The brain is then in effect, overcompensating, and withdrawal symptoms will occur, being the opposite of those experienced during the high. For example, with cocaine, body functions are reduced, including insomnia, apathy, loss of sex drive, lack of energy and mental depression.

End stage addiction is the repeated use of the drug, not only in an attempt to attain “that initial high” but also to alleviate the symptoms of withdrawal. With repeated use the compensatory changes become permanent. Tests demonstrate that even if the drug is removed the changes remain, the brain continues to produce less dopamine and there will have been a permanent reduction in receptors. Remember, this is the brain’s communication system that has been significantly altered and there will have been cognitive changes;

- an inability to experience pleasure as before,
- reduced ability to control impulsivity,
- impaired decision making,
- less consideration of alternative responses,
- restricted thinking focusing on immediate reward,
- perseverative (for an unusually or excessively long time) thinking, and
- a strong focus on drug related cues and immediate reward, for example the sight of a syringe.

Statistics show that the rate of recidivism is over 90%.

Some Community Responses

For me the most poignant part of the presentation related to the addictions process and that is why in this summary it seems to have garnered the majority of my attention. This however, is not to diminish the efforts and enthusiasm of the remaining guests who on a day-to-day basis contribute their time, energy and substantial ability to address the problems created by drugs, at the street level, dealing directly with the victims, the users.

BARRIÈRES À L'ACCÈS À LA JUSTICE - SANTÉ MENTALE, PAUVRETÉ ET DÉPENDANCES

••• Accès à la justice – Le plaideur non-représenté •••

Introduction

Cet atelier animé par cinq bons orateurs intelligents et dédiés, a été à mon avis très efficace et a su susciter la réflexion. Un résumé éclairé du processus de dépendance et des problèmes qui en découlent a été présenté aux participants ainsi que trois exemples d'initiatives communautaires qui ont tenté de répondre à ces problèmes et obtenu un certain succès de manière efficace et à coûts raisonnables. Le terme « coûts » fait référence aux :

- coûts pour l'individu, une vie de désespoir, de dépendances, de maladie physique et mentale et de mort prématurée,
- coûts pour sa famille et ceux qui l'aiment, non seulement en argent mais en stress émotif, et
- coûts réels (en dollars) pour la société, en termes de frais d'hospitalisation et de traitement, d'augmentation du taux de criminalité et d'incarcération.

Dans l'ordre, les présentateurs étaient :

- Le docteur Timothy W. Parker, Ph.D., professeur de psychologie à la Faculté Augustana de l'Université de l'Alberta;
- Douglas Mah, c.r., membre du conseil de la Law Society of Alberta, secrétaire et conseiller général pour le Workers Compensation Board et conseiller bénévole au Edmonton Community Legal Center, autrefois le Edmonton Center for Equal Justice. (<http://www.eclc.ca/>)
- Monsieur Pat Nixon, CM, AOE, fondateur et PDG de « The Mustard Seed », accompagné de Gary Cable, ancien client maintenant à l'emploi du « SEED » et travailleur auprès de la clientèle. (<http://www.theseed.ca/>)
- Dr. Pam Thompson, BA, MD, CCFP, directrice de « THE ALEX – Pathways to Housing ». <http://thealex.ca/>

L'effet des stupéfiants

Le Dr. Parker a traité des aspects physiologiques et psychologiques de la dépendance. En rapportant les résultats d'expériences cliniques avec des



Judge P.M. McIlhargey,
Provincial Court of Alberta

Juge P.M. McIlhargey,
Cour Provinciale de l'Alberta

rats, le Dr. Parker a su démontrer à l'audience la puissance du processus de dépendance et du désir pressant qui en découle, à l'exclusion d'autres désirs et besoins comme par exemple le besoin de subsistance.

Le cerveau humain est composé de milliards de cellules nerveuses qui communiquent entre elles par des connexions spécialisées appelées synapses. À chaque synapse, un neurotransmetteur chimique, la dopamine, est libéré d'une cellule et se colle au récepteur de la seconde cellule. Cette transmission chimique génère des signaux qui sont ensuite retransmis au réseau de cellules nerveuses. La synapse est l'unité de base de communication dans le cerveau.

Les stupéfiants exercent leur effet dans les synapses nerveuses du cerveau. À titre d'exemple, la cocaïne bloque la dopamine normalement libérée lors du transfert entre un neurone transmetteur et un neurone récepteur dans

le cerveau (demandez à votre médecin) ce qui provoque un plaisir presque immédiat et irrésistible.

Le Dr Parker relate l'exemple où on a procédé à l'insertion d'électrodes dans le cerveau de rats de laboratoire. Un effet similaire à l'usage de stupéfiants a été produit en relâchant une légère impulsion électrique et ce, chaque fois que le rat abaissait une pédale située dans sa cage. Il en résultait un plaisir immédiat, semblable à celui qu'un humain ressent lorsqu'il fait usage de stupéfiants. Les cages étaient aussi munies d'une autre pédale qui, lorsque actionnée, fournissait de la nourriture. Quelle est la puissance du plaisir immédiat? Même si les deux pédales étaient opérationnelles, les rats continuaient d'actionner celle qui leur donnait du plaisir et ignoraient celle qui les approvisionnait en nourriture, au point de s'affamer. L'usage de stupéfiants produit le même effet chez l'humain.

Le processus de dépendance

Le processus de dépendance comprend trois phases. La première est la gratification. En prenant un stupéfiant, une personne ressent du plaisir.



C'est la détermination du cerveau à maintenir l'équilibre qui est, dans un certain sens, à la base de la deuxième phase (la transition à la dépendance) soit l'accoutumance et le repli sur soi-même.



La première dose provoque une vague, un « high » ou une excitation, une sensation d'euphorie et de bien-être qui dure un certain temps mais qui diminue alors que le cerveau tente de maintenir l'équilibre.

C'est la détermination du cerveau à maintenir l'équilibre qui est, dans un certain sens, à la base de la deuxième phase (la transition à la dépendance) soit l'accoutumance et le repli sur soi-même. Au fur et à mesure que la consommation augmente en fréquence, le cerveau devient plus habile à contrecarrer l'effet des stupéfiants par des réactions physiques et chimiques comme la réduction de la production de dopamine. Avec le temps, le cerveau devient de plus en plus habile à s'acquitter de cette tâche. Il en résulte que les excitations subséquentes n'ont pas la même intensité et ne durent pas aussi longtemps même si l'on augmente la quantité de stupéfiants pour tenter de recréer l'excitation initiale. C'est l'accoutumance aux stupéfiants. Le repli sur soi-même se produit lorsque l'effet des stupéfiants s'estompe, les changements opérés par le cerveau pour contrer l'excitation sont encore en place mais ne sont plus contrebalancés par la présence de stupéfiants dans l'organisme. Le cerveau fait alors une sur-réaction et les symptômes du repli sur soi se produisent, ce qui est à l'opposé de ce qui était ressenti au moment de l'excitation. Par exemple, avec la cocaïne, les fonctions du corps sont réduites entraînant notamment l'insomnie, l'apathie, la perte d'appétit sexuel, le manque d'énergie et la dépression.

La phase finale de la dépendance est l'usage répété de stupéfiants, non seulement pour atteindre l'excitation initiale mais également pour échapper aux symptômes du repli sur soi. Avec l'usage répété, les changements

Edmonton Community Legal Centre

Douglas Mah, Q.C. and other trained lawyers and students provide *pro bono* volunteer legal advice and assistance in Edmonton, at the street level, to those who might otherwise fall between the cracks, to addicted persons, impoverished persons and persons with mental disabilities who are forced through criminal charges or otherwise, to deal with the justice system and cannot otherwise afford legal representation.

The Mustard Seed

The “SEED” provides assistance at a more basic level, addressing its clients’ needs for sustenance and shelter and trying to provide both short term and long term relief. The SEED’s clients, generally described as “the homeless”, represent a group of persons who hail from various and diverse circumstances, each with their own special needs and requiring different interventions.

Mr. Pat Nixon, Founder and CEO, provided an overview of what has in Calgary become a major player in addressing homelessness and its associated problems, providing a broad range of services, from facilities for short term shelter, clothing and sustenance, to facilities for more permanent housing and for the residential treatment of addictions, including counseling and support services, and training and assistance to find and maintain employment. The SEED’s objective is to provide people with a “home”, not just a house, to give people the tools and resources they need not only to get off, but to remain off, the streets. Gary Cable, formerly a “client” of the SEED, attended at the request of and as a guest of Pat Nixon and provided an insightful and moving description of his experiences as an addict and of his struggle. Mr. Cable is now employed, has a “home” and is engaged to be married.

THE ALEX Community Health Care Centre – Pathways to Housing.

The philosophy of the Mustard Seed is to move their clients gradually through stages, addressing their issues and equipping them with the tools they require to remain off the street, before settling them into a

more permanent home. Dr. Thompson’s group, The Alex, deal with more impacted individuals, persons with both addictions and mental health problems, and takes a different approach.

As set out in their web site, Pathways to Housing is an intensely client-driven program that is based on the philosophy that clients can determine their own destinies. It offers clients immediate access to an apartment of their own without requiring participation in psychiatric treatment or treatment for sobriety. Honoring clients’ choices is the fundamental principle that guides all support and clinical services. In addition, Pathways to Housing adheres to a harm reduction philosophy, believing that it is better to mitigate the harm incurred from certain behaviors, rather than outright prohibiting them.

After settling into a new apartment, clients are offered a wide range of support and clinical services that include psychiatric and substance abuse treatment, comprehensive health care, supported employment/educational services, teaching independent living and life skills, financial management, case management, and family reconnection. Pathways to Housing separates housing from treatment. It treats homelessness by providing people with individual apartments, and then treats other areas by intensive and individualized programs available 24 hour a day, 7 days a week. That said, even if the client chooses to decline treatment services, they will still be allowed to maintain their housing and continue to be enrolled with the Pathways Housing Program.

Conclusion

I urge the reader to access the web sites of the various groups referred to and to review the sites of similar organizations in their own communities. The web sites provide a far better understanding of the goals and services provided and also give invaluable information on making DONATIONS – these groups provide a necessary and timely service and **they need your money.**



NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE • INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE

building better justice through leadership in judicial education

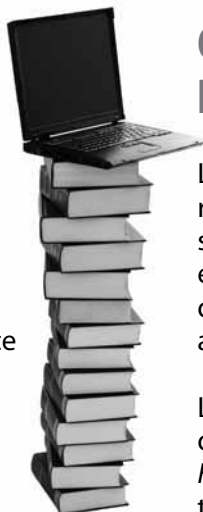
contribuer à une meilleure justice en agissant comme chef de file en formation de la magistrature

Coming soon to the NJI Judicial Library

Electronic Bench Book (EBB) on Impaired Driving

Impaired driving cases constitute a highly litigated area of law in our courts, making it vital for judges to keep up-to-date with the case law and changes in legislation.

The National Judicial Institute is pleased to announce that the much-anticipated B.C. Provincial Court Judges’ Association’s *Impaired Driving Handbook* – written by Judges Tom Smith (retired), Elizabeth Bayliff and Evan Blake – will soon be available in the NJI Judicial Library at <http://library.nji.ca>.



Bientôt dans la Bibliothèque judiciaire

Cahier d’audience électronique (CAÉ) sur la conduite avec facultés affaiblies *

Les affaires touchant la conduite en état d’ébriété représentent une catégorie d’infractions qui sont très souvent débattues devant les tribunaux canadiens. Il est donc essentiel que les juges se tiennent au courant de la jurisprudence et des modifications qui sont apportées aux lois.

L’Institut national de la magistrature (INM) est heureux d’annoncer que le guide tant attendu *Impaired Driving Handbook* de la B.C. Provincial Court Judges’ Association, écrit par les juges Tom Smith (juge à la retraite), Elizabeth Bayliff et Evan Blake, sera bientôt disponible dans la Bibliothèque judiciaire de l’INM au <http://library.nji.ca>.

*en anglais seulement

compensatoires deviennent permanents. Les tests montrent que même si l'on cesse de consommer, les changements perdurent, le cerveau continue de produire moins de dopamine entraînant une baisse permanente dans les récepteurs. N'oubliez pas qu'il s'agit du système de communication du cerveau qui a été altéré de manière significative ce qui aura entraîné des changements cognitifs tels :

- une incapacité de connaître le plaisir comme avant,
- une capacité réduite à contrôler l'impulsivité,
- une capacité réduite à prendre des décisions,
- moins de considération pour les réactions alternatives,
- une capacité de réflexion réduite et axée vers la gratification immédiate,
- une fixation de la pensée (pour une durée inhabituelle ou extrêmement longue), et
- une fragilité aux signaux liés aux stupéfiants et à la gratification immédiate, par exemple à la vue d'une seringue.

Les statistiques montrent un taux de récidive de plus de 90 %.

La réponse de quelques communautés

La partie la plus troublante de la présentation, à mes yeux, portait sur le processus de dépendance. C'est pour cette raison qu'il occupe une grande place dans ce résumé. Cela ne veut cependant en rien diminuer les efforts et l'enthousiasme des autres invités qui au jour le jour donnent leur temps, leur énergie et font preuve d'une grande compétence pour faire face aux problèmes liés aux stupéfiants en traitant directement, au cœur même du milieu, avec les victimes, les consommateurs.

Edmonton Community Legal Centre

À Edmonton, Douglas Mah, c.r., d'autres avocats d'expérience ainsi que des étudiants fournissent volontairement des conseils légaux et de l'assistance pro bono aux gens de la rue, à ceux qui seraient autrement laissés pour compte, aux personnes qui souffrent de dépendances, aux pauvres et aux personnes aux prises avec des maladies mentales, qui doivent en raison de mises en accusation ou autrement, transiger avec le système de justice et ne peuvent s'offrir les services d'un avocat.

The Mustard Seed

Le « SEED » fournit de l'assistance au niveau primaire, répondant aux besoins de sa clientèle pour le gîte et le couvert et en tentant d'apporter du soutien à court et à long terme. La clientèle du « SEED », généralement décrite comme « itinérante », représente un groupe de personnes issues de conditions diverses et variées, chaque personne ayant ses besoins propres et nécessitant diverses interventions. M. Pat Nixon, fondateur et PDG de l'organisme, a brossé un tableau de ce qui à Calgary est devenu un pilier dans le traitement de l'itinérance et des problèmes qui y sont associés, en fournissant une gamme étendue de services depuis le gîte à court terme, les vêtements et le couvert, jusqu'au logement plus permanent et le traitement à résidence des dépendances, y compris les services d'encadrement et d'assistance de même que la formation et le soutien pour chercher et conserver un emploi. L'objectif du SEED est d'offrir un « foyer », non seulement un toit, et de donner aux individus les outils et les ressources dont ils ont besoin non seulement pour sortir de la rue mais pour rester hors de la rue. À la demande de Pat Nixon, Gary Cable, ancien « client » du SEED, a participé à l'atelier à titre d'invité et a présenté un aperçu clair et émouvant de son expérience de toxicomane et de son combat. M. Cable a maintenant un travail, un « foyer » et est fiancé.

THE ALEX Community Health Care Centre – Pathways to Housing

La philosophie du Mustard Seed est de guider graduellement sa clientèle à travers les étapes, traitant leurs problèmes et les dotant des outils dont ils ont besoin pour rester hors de la rue, avant de les installer dans une résidence plus permanente. Le groupe du Dr Thompson, « The Alex », traite avec une clientèle plus touchée, souffrant à la fois de dépendances et de troubles de santé mentale, et adopte une approche différente.

Comme on peut le constater en visitant leur site Internet, « Pathways to Housing » est un programme fortement influencé par les bénéficiaires, fondé sur la philosophie que ces derniers peuvent choisir leur propre destinée. Il offre à la clientèle un accès immédiat au logement sans exiger une participation à un programme de traitement psychiatrique ou de désintoxication. Le respect des choix des bénéficiaires est le principe fondamental qui guide toute aide et tout service clinique. De plus, « Pathways to Housing » adhère à une philosophie centrée sur le préjudice, estimant qu'il vaut mieux atténuer les dommages résultant de certains comportements plutôt que de les prohiber.

Après être installés dans un nouvel appartement, les bénéficiaires se voient offrir une large gamme d'aide et de services cliniques comprenant des traitements psychiatriques et de désintoxication, des soins de santé étendus, des services d'emploi et de formation, des cours pour apprendre à vivre de manière autonome et acquérir certaines connaissances de base importantes, la gestion des finances, la gestion de cas et la reprise des liens familiaux. « Pathways to Housing » sépare logement et traitement. Il traite l'itinérance en offrant aux personnes un logement et traite ensuite les autres besoins par des programmes intensifs et personnalisés disponibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Ceci étant dit, même si les bénéficiaires rejettent les traitements, ils demeurent admissibles à leur logement et continuent de faire partie du programme.

Conclusion

Je vous prie instamment de visiter les sites Internet des différents groupes dont il a été question dans cet article et d'examiner les sites d'organisations semblables dans votre communauté. Les sites Internet fournissent une bien meilleure compréhension des objectifs et des services fournis et donnent également les renseignements utiles pour les DONS – ces groupes fournissent des services nécessaires et opportuns et ont besoin de votre support financier.

COUR DU QUÉBEC, ITS JUDGES AND THEIR GOWNS

The first trial to take place in the territory of Quebec was held in 1542. The first tribunal was established not far from Quebec City that same year, in the Cap-Rouge area, and would decide the fate of Michel Gaillon, a man accused of theft. Jean-François de Roberval, who had replaced Jacques Cartier as leader of the French expedition to North America, used force to maintain order in a colony of over one hundred people. Roberval called for Gaillon's indictment and, after a summary trial, sentenced the accused to a public hanging.

The Court of Québec owes its origins to the Québec Act of 1774, which re-established French law in civil matters and confirmed English law in criminal matters. As centuries passed, Quebec tribunals went through many changes. The Magistrate's Court, founded in 1869, became the Provincial Court in 1962 and the Court of Sessions of the Peace was created in 1908. In 1910, the first court for children was instituted in Quebec. It became the Juvenile Court in 1932, the Social Welfare Court in 1950, and was replaced by the Youth Court in 1977.

The Court of Quebec was born in 1988 following the unification of the Provincial Court, the Court of Sessions of the Peace, of civil and criminal jurisdiction, as well as the Youth Court. The first Chief Justice was the Honourable Albert Gobeil, who not long ago acknowledged that as a young judge, he had questioned the relevancy of the gown when presiding in Youth Court. The fourth Chief Justice of the Court of Quebec, the Honourable Guy Gagnon, has only recently slipped into the black robe following his appointment to the Court of Appeal in September.

The Court of Quebec, composed of a maximum of 270 judges and some substitute judges, has a unique and greater jurisdiction compared to all other Canadian Provincial Courts.

In first instances, it presides over most judicial affairs in civil, administrative, youth, criminal and penal matters. It can also preside over judge and jury cases, as well as act as an appellate court, under numerous laws, in matters involving millions of dollars. The judges of the Court of Quebec handle cases in the entire province; in 36 districts serving 98 courthouses or points of service including aboriginal communities in Northern Quebec and on the North Shore.

It was the Honourable Bernard Tellier, a retired judge and sometime poet, who told me that, until the 1960's; the robes worn by the judges of the Court of Quebec were black like the ones worn in the Court of Appeal today. However, in the 60's, Federal judges in Quebec decided to modify the robes which had been originally adopted in 1685 in all British Common law courts to mourn and commemorate the passing of Charles II. The judges decided to add a red trim along the gown as well as a large collar of the same colour, adorned with a rosette in the center. Provincial judges adopted a similar robe before their entrance in the new Montreal Courthouse in 1970-71, without, however, the rosette. To this day, those colours still embellish the gown of each judge who enters a Court of Quebec hearing room every morning.



Daniel Dortéus
Michel A. Pinsonnault
Diane Quenneville

LA COUR DU QUÉBEC, SES JUGES ET LEUR TOGE

Le premier procès en terre québécoise eut lieu en 1542. Le premier tribunal aurait été formé non loin de Québec cette année-là dans la région de Cap-Rouge et devait décider du sort de Michel Gaillon accusé de vol. Jean-François de Roberval qui a remplacé Jacques Cartier comme chef de l'expédition française en Amérique fait appel à la force pour maintenir l'ordre dans sa colonie regroupant quelques centaines de personnes. Roberval ordonne la mise en accusation de Gaillon et après un procès sommaire, condamne l'accusé à être pendu haut et court.

La Cour du Québec tire ses origines de l'Acte de Québec de 1774 qui rétablissait les lois françaises en matière civile et confirmait les lois criminelles anglaises. Au fil des siècles, les tribunaux québécois subirent de nombreux changements. La Cour des magistrats formée en 1869 devint la Cour Provinciale en 1962 alors que la Cour des Sessions de la Paix est formée en 1908. C'est en 1910, qu'est créée la première cour pour enfants qui va devenir la Cour Juvénile en 1932 puis la cour du Bien-Être social en 1950 pour être remplacée par le Tribunal de la Jeunesse en 1977.

C'est en 1988 que naît la Cour du Québec de l'unification de la cour Provinciale dont la compétence était civile, de la Cour des Sessions de la Paix qui entendait les affaires criminelles et du Tribunal de la Jeunesse les affaires impliquant les mineurs. Son premier juge en chef fut l'Honorable Albert Gobeil qui racontait récemment s'être interrogé quand il était jeune juge à la jeunesse de la pertinence de la toge quand on siège en protection de la jeunesse. Le quatrième juge en chef de la Cour du Québec, l'Honorable Guy Gagnon vient de revêtir une toge complètement noire avec sa nomination à la Cour d'Appel du Québec en septembre.

La Cour du Québec qui regroupe un maximum de 270 juges sans compter les juges suppléants exerce une compétence unique et plus étendue que celle de toutes les autres cours provinciales du pays. Elle entend en première instance le plus grand nombre d'affaires judiciaires au Québec en matière civile, administrative, jeunesse, criminelle et pénale et pourrait même entendre des causes criminelles devant juge et jury. Elle exerce aussi une compétence d'appel en vertu de nombreuses lois impliquant parfois plusieurs millions de dollars. Les juges de la Cour du Québec siègent dans la totalité du territoire du Québec, soit dans 36 districts judiciaires desservant 98 palais de justice ou points de service incluant les communautés autochtones dans le Grand Nord québécois et sur la Côte-Nord.

C'est un juge retraité poète à ses soirs, l'honorable Bernard Tellier qui m'a parlé de la toge actuelle des juges de la Cour du Québec qui jusqu'à la fin des années soixante était noire comme celle portée encore aujourd'hui en Cour d'Appel. Les juges fédéraux du Québec ont décidé au début des années soixante d'apporter des modifications à leur toge, ce vêtement de deuil porté dans le monde de la common law et adopté en 1685 en Angleterre pour marquer le deuil de Charles II. Les juges fédéraux ont alors ajouté une bordure rouge sur toute la longueur de la toge avec un large collet de la même couleur piqué d'une rosace au centre. Les juges provinciaux ont adopté une toge similaire pour leur entrée dans le nouveau palais de justice à Montréal en 1970-71 sans retenir la rosace cependant. C'est toujours sous ces mêmes couleurs que chaque juge de la Cour du Québec entre en salle d'audience chaque matin.

Judge Jacques R. Roy,
Cour du Québec

Juge Jacques R. Roy,
Cour du Québec



INTRODUCTION TO DONGCHENG DISTRICT PEOPLE'S COURT OF BEIJING, PRC

Dongcheng District is one of the central districts of Beijing PRC. It covers an area of 25.38 square kilometers. The resident population is 622.4 thousand. Dongcheng District People's Court was founded 51 years ago in May 16th, 1958.

China has four layers of judicial bodies, which are the Supreme People's Court, High People's Courts, Intermediate People's Courts and the Primary People's Courts. The People's Courts are the courts of second instance or final instance in judicial practice. As a primary court, Dongcheng District People's Court mainly hears first instance criminal, civil, commercial, administrative, intellectual property and juvenile cases, the court is also responsible for the enforcement of judgments. In the Court there are 11 judicial divisions, including; criminal, civil, commercial, administrative, intellectual property and juvenile. There are 9 comprehensive and service departments. There are 133 judges, 105 clerks, 39 bailiffs, 60 of the judges have masters degrees and 1 has a doctorate. Each year, the Court hears about 15,000 cases which are broken down as follows; criminal 4%, civil 52%, commercial 16%, administrative 2%, intellectual property 2%, juvenile 2% and enforcement 22%.

The Court building is equipped with simultaneous interpretation, a court video system, a digital meeting room and provides for the broadcasting of court hearings and an online system which help to foster the scientific and intelligent judicial environment.

In dealing with criminal cases, the Court strictly applies the Criminal Law and Criminal Procedure Law of the PRC. The Court examines and applies the legal reforms and principles of mitigation after compromise, hears defense submissions to sentencing, explains the law after sentence, and applies unified evidence rules. It endeavours to examine and apply a combination of legal and social principles. According to the law, it strictly cracks down on the crime of robbery, forcible seizure or theft which harms social security. However for the accused who had no intention of committing the crime, or did so under less serious circumstances, and who acknowledges compensating the victims or reaching an understanding with the victims, the court will give a lighter or mitigated punishment or even exempt him/her from punishment according to law.

Judge AN Fengde, born on August 1965, graduated from China University of Political Science and Law, received a Masters Degree in law from both Foreign Economic and Trade University and Sydney University of Technology Australia. He visited the Illinois University as a scholar.

He is third-rank Senior Judge, vice president for Dongcheng District People's Court of Beijing PRC.



Judge An, Beijing High People's Court

PRÉSENTATION DE LA COUR POPULAIRE DU DISTRICT DE DONGCHENG, BEIJING, RPC

Le district de Dongcheng est l'un des districts centraux de Beijing en République Populaire de Chine. Il couvre une superficie de 25,38 kilomètres carrés où vit une population qui s'élève à 622 400 habitants. La Cour populaire du district de Dongcheng a été créée il y a 51 ans, soit le 16 mai 1958.

Le système judiciaire chinois comprend quatre niveaux d'instances soit la Cour populaire suprême, la Haute Cour populaire, la Cour populaire intermédiaire et la Cour populaire de première instance, les trois premiers étant des tribunaux de deuxième ou de dernière instance. La Cour populaire du district de Dongcheng est un tribunal de première instance et entend principalement des causes de droit criminel, civil, commercial, administratif, de propriété intellectuelle et de jeunes contrevenants. La Cour est également responsable de l'exécution de jugements. Elle comprend 11 divisions, incluant notamment les juridictions précitées. La Cour possède également 9 départements complets de service. Son personnel se compose de 133 juges, dont 60 possèdent une formation de niveau maîtrise et 1 de niveau doctorat, 105 assistants et 39 huissiers. Chaque année, la Cour entend environ 15 000 causes réparties comme suit : 4 % sont des affaires criminelles, 52 % civiles, 16 % de droit commercial, 2 % de droit administratif, 2 % de propriété intellectuelle, 2 % de jeunes contrevenants et 22 % des exécutions de jugements.

Le palais de justice est équipé d'un système de traduction simultanée, un système vidéo, une salle de conférence numérique permettant la retransmission d'audiences à la télévision et un système en ligne qui favorise un environnement judiciaire scientifique et intelligent.

La Cour applique rigoureusement le Code criminel et la procédure criminelle en vigueur en RPC. La cour examine et applique les réformes légales et les principes de circonstances atténuantes suite aux ententes, entend les représentations de la défense sur sentence, explique le droit après le prononcé de la peine et applique des règles de preuves uniformisées. Elle s'efforce d'examiner et d'appliquer un ensemble de principes légaux et sociaux. Conformément à la loi, elle est sans compromis pour les cambriolages, les effractions et les vols qui affectent la sécurité sociale. Par contre, pour les accusés n'ayant pas prémédité leur crime, ou l'ont perpétré dans des conditions moins graves et qui acceptent de compenser les victimes ou d'arriver à une entente avec elles, la Cour prononcera une sentence moins lourde ou atténuée ou choisira même de surseoir à la sentence prévue par la loi.

Le juge AN Fengde, né en août 1965, est diplômé de l'Université des sciences politiques et de droit de Chine et a reçu une maîtrise en droit à la fois de la Foreign Economic and Trade University et de la University of Technology de Sydney, Australie. Il a fréquenté l'Université de l'Illinois.

Il est juge senior de troisième niveau, vice-président de la Cour populaire du district de Dongcheng à Beijing, RPC.

HANDS OFF THE MOUSE

In the last article I promised you that this time around we would be dealing with the drop-down menus. Yes, this is yet another article about keeping your hands off your mouse. For those of you who like your mouses (mice?), this should be the last time I harangue you about keeping your hands off the mouse (for a while anyways) as I have another mouse tricks article planned for you next time around.

For now however, back to my usual theme. For most things in computing, you do not need the mouse and you certainly do not need it for the drop-down menu system.

When I refer to the drop-down menus, I am of course referring to the bar found at the top of most Windows programs where one finds the words 'File', 'Edit', 'View', 'Insert', 'Format', etc. I assume that these words have a name but I don't know what it is so I have always just referred to them by saying 'the drop-down menu under File' or the 'drop-down menu under Edit', etc. This is very descriptive as, when you activate them, a menu drops down.

As we most often have to use Word for typing judgments, I will use this program to demonstrate this article's hints. I am currently working in Microsoft Office Word version 2003 with service pack 3 as this is the version that our Chief Judge provides to everyone in our court. However, as these articles are shared with judges from other courts, it is important that they know with which version I am working. You can almost always find out what version of any program you are using by activating the drop-down menu under Help and then going to the bottom of that drop-down menu and choosing the 'About' item. If you find that some of the things I mention seem a bit different on your computer, it is probably because you are running a different version of Word. The basic principles will still apply but the location of the command or the particular letter underlined may be different.

As mentioned, I am going to be talking only about Word but these tricks and hints work in exactly the same manner in Outlook, Internet Explorer, WordPerfect, etc.

On my version of Word, the first letter of the word 'File' is underlined and looks like this: File. Similarly the word 'Edit' looks like this: Edit. As both of the words 'File' and 'Format' commence with the letter 'F', the word 'Format' does not have the first letter underlined but rather the underlining has been placed under the second letter and looks like this: oFormat.

On some programs, the underlining is not present unless you hold down or at least touch the 'Alt' key. On the very newest versions of the Microsoft Office programs (those from 2007 and forward), the drop down menus have been replaced with a Ribbon. I will write further about that when the newest versions are more generally used.

Even though the newest versions of Microsoft Office no longer contain the drop-down menu concept, this article will still be relevant until all other software makers follow suit – or even longer if Microsoft backs down and reverts back to the tried and tested.

The reason why I wanted you to look for the underlined letter like the 'F' in File or the 'o' in oFormat is that the underlined letter is the one that allows you to use the keyboard to activate the drop-down menu without having to use the mouse.



These tricks and hints work in exactly the same manner in Outlook, Internet Explorer, WordPerfect, etc.



If I need to access the drop-down menu under File, I tap 'Alt-F' (holding the 'Alt' button down, touch the 'F') and the menu drops down. Once the menu has dropped down you will see that many of the menu items on the dropped-down menu also have a letter underlined. On my version of Word, the first 5 menu items are New, Open, Close, Save and Save As. Each of these items may be activated by touching the underlined letter.

To be clear, once the menu has been dropped-down there is no longer any need to hold down the 'Alt' key. Simply touching the 'O' will activate the file Open command. Touching the 'S' will cause the current file to be saved under its existing name. If it has not yet been named, then you will be prompted to give it a name.

Almost all the drop down menus work in the same way. Once you learn to look for the underlined letter, you can activate commands in almost all programs without ever using a mouse.

In the rare situation where there is no letter underlined for a particular command on the drop-down menu, the cursor movement keys (the arrow keys) can be used to move up and down the menu to the command desired and the enter button will then activate that command.

If you look closely at the drop-down menu you will notice that, after some entries, there is a notation. In my version of Word, an example of this is found in the drop-down menu under File at the Print command. You will probably first see that the print command has the letter 'P' underlined so you know that you can get a document to print by hitting 'Alt-F' and then 'P'. But just after the word 'Print' there is a notation saying 'Ctrl + P'. That tells you that instead of hitting 'Alt-F' then 'P' you can just hit 'Ctrl-P' and thereby save yourself the extra keystroke. Anytime you see one of these notations, you may use it as a direct shortcut to that command.

Of course, if you have my older articles, you will have a complete list of the direct shortcuts (those that use the 'Ctrl' key plus a letter) but if you lost that list, no problem, call or write me or, just look through the drop-down menus and make your own list of your favourites.

One further quick thing to note for you Mac/Apple users is that many of the tricks mentioned herein also work on your computing systems but 'Ctrl-F2' is the command that activates the drop-down

menus instead of the 'Alt' button. After hitting the 'Ctrl-F2' command you must then choose the menu you wish to access and then use the 'Enter' button to access it. There are no underlined letters in the menu system on the Macbook I consulted in preparing this article but, once you have hit 'Ctrl-F2', tapping the first letter of a drop-down menu (e.g. F for File) or an item on the menu (e.g. P for Print) will take you there.

That is my article for this issue and, as always, happy computing to you all.



Judge Gary Cohen,
British Columbia

Extra Hints:

For this instalment, I have 2 extra hints for you.

The first one is about reopening recently opened files. If you were working on a judgment and you closed the document but later you want to reopen it, you can do so by using the drop-down menu under File. At the bottom of that drop-down menu is a listing of a number of recently opened documents. The default setting for Word lets it show 3 or 4 of the most recently opened files but it has the capacity to show up to 9 of them. If the file you want to open was the very last one you just closed then you will notice that it is at the top of this list and has the number '1' next to it – and you will also notice that the number '1' is underlined. Following the rules I set out above, to open that file you can tap 'Alt-F' and then tap the number '1' (or '2' or whatever number is next to the file you want to open).

If your computer is showing only 3 or 4 recently opened files but you want to change that so that it shows the maximum of 9, you will need to go into the drop-down menu under Tools, then activate the menu item marked 'Options'. Then go to the tab marked 'General' (tabs are the things across the top of the box that just opened up). Once you have chosen the tab marked 'General' you will see a menu item marked 'Recently used item list' that allows you to turn up the number of recently used files to 9 as a maximum.

The second hint is about saving an image of your screen. If you have something on your screen and want to be able to save it to look at later there are a number of ways that can be done but one of the simplest is to hit 'Ctrl-Prt Scr' The 'Prt Scr' button (I pronounce it as the 'Print Screen' button) is found right next to the 'F-12' button above the 'Insert' button on most full size keyboards but may be a bit more hidden on Laptop or media specialised keyboards. Hitting 'Ctrl-Prt Scr' causes an image of the entire screen to be saved to the 'Clipboard'. Once the image of your screen has been saved to the clipboard, it may be pasted into documents, emails, and many other locations just by using the 'Paste' command ('Ctrl-V'). If you have an empty Word document open, go ahead and try it. Hit 'Ctrl-Prt Scr' then immediately hit 'Ctrl-V'. As I like to say, its just that simple.

ÉLOIGNEZ-VOUS DE LA SOURIS

En terminant ma dernière chronique, je vous ai promis pour cette fois un article sur les menus déroulants. Vous l'aurez deviné, voici d'autres trucs visant à tenir votre main éloignée de la souris. Pour ceux d'entre vous qui aimez votre souris, ce devrait être la dernière fois que je vous incite à vous en éloigner, du moins pour un moment, puisque l'article que j'ai prévu pour la prochaine édition fournira également des trucs au sujet de la souris.

Pour l'instant, retournons à mon thème de prédilection. Pour la plupart des fonctions en informatique, vous n'avez pas besoin de la souris et vous n'en avez certes pas plus besoin pour le système de menus déroulants.

Quand je réfère aux menus déroulants, je réfère évidemment à la barre située en haut de la plupart des applications Windows où on trouve les mots « Fichier » « Édition » « Affichage » « Insertion » « Format », etc. Je suppose que ces mots ont un nom, mais j'ignore lequel alors j'y réfère toujours comme étant « le menu déroulant sous Fichier » ou « le menu déroulant sous Édition », etc. Cela est très descriptif puisque lorsque vous les actionnez, un menu se déroule sous le mot.

Comme nous devons très souvent utiliser Word pour rédiger nos jugements, je vais utiliser cette application pour illustrer les trucs dont je veux vous faire part. J'utilise Microsoft Office Word version 2003 avec Service Pack 3, soit la version fournie par notre juge en chef à tous les juges de notre cour. Toutefois, puisque mes articles sont lus par des juges siégeant dans d'autres cours, il est important de préciser avec quelle version je travaille. Vous pouvez presque toujours trouver avec quelle version de n'importe quelle application vous travaillez en actionnant le menu déroulant sous « ? » puis, à la fin de ce menu déroulant, en choisissant l'item « À propos ». Si vous trouvez que certaines choses que je mentionne semblent un peu différentes sur votre ordinateur, c'est probablement parce que vous utilisez une version différente de Word. Les principes de base sont les mêmes, mais la localisation des commandes et les lettres soulignées peuvent varier.

Tel que mentionné, je ne parlerai que de Word, mais ces trucs et suggestions fonctionnent de la même manière dans Outlook, Internet Explorer, WordPerfect, etc.

Dans ma version de Word, la première lettre du mot « Fichier » est soulignée et ressemble à ceci : Fichier. De la même manière, le mot « Édition » ressemble à ceci : Édition. Comme les mots « Fichier » et « Format » commencent tous les deux par « F », ce n'est pas la première lettre qui est soulignée dans le mot « Format » mais la dernière et cela ressemble donc à ceci : Format.

Dans certaines applications, le souligné n'est pas présent à moins que vous pressiez la touche « Alt ». Dans les versions les plus récentes de Microsoft Office (celles de 2007 et suivantes), les menus déroulants ont été remplacés par un Ruban. J'écrirai à ce sujet lorsque nous aurons tous cette nouvelle version – ce qui devrait être le cas au cours de l'été lorsque nous recevrons nos nouveaux ordinateurs.

Même si les nouvelles versions de Microsoft Office n'intègrent plus le concept des menus déroulants, cet article demeurera pertinent tant que tous les autres producteurs de logiciels ne l'auront pas imité – ou plus longtemps encore si Microsoft recule et revient à ce qui est connu et éprouvé.



Juge Gary Cohen,
Colombie Britannique

La raison pour laquelle je voulais porter votre attention sur la lettre soulignée comme le « F » dans Fichier ou le « t » dans Format, est que la lettre soulignée est celle qui vous permet d'accéder au menu déroulant sans recourir à la souris.

● ● ● **Ces trucs et suggestions fonctionnent de la même manière dans Outlook, Internet Explorer, WordPerfect, etc.**

● ● ●
Si j'ai besoin d'accéder au menu déroulant sous Fichier, j'appuie sur les touches « Alt-F » (appuyer sur « F » en maintenant une pression sur la touche « Alt ») et le menu se déroule. Lorsque le menu déroulant est affiché, vous verrez que les items au menu ont aussi une lettre soulignée. Dans ma version de Word, les 5 premiers items au menu sont « Nouveau », « Ouvrir », « Fermer », « Enregistrer » et « Enregistrer sous ». Chacun de ces items peut être activé en touchant la lettre soulignée.

Je précise que lorsque le menu déroulant est affiché, il n'est plus nécessaire de maintenir une pression sur la touche « Alt ». Il faut simplement toucher la lettre « O » pour activer la commande « Ouvrir ». Une pression sur la touche « g » fera l'enregistrement du fichier sous le nom existant. S'il n'a pas encore été nommé, vous serez invité à lui donner un nom.

Presque tous les menus déroulants fonctionnent de la même manière. Lorsque vous apprenez à rechercher la lettre soulignée, vous pouvez activer les commandes dans n'importe quelle application sans jamais utiliser la souris.

Dans les rares situations où il n'y a pas de lettre soulignée pour une commande donnée dans un menu déroulant, les touches de déplacement du curseur (les flèches) peuvent être utilisées pour monter ou descendre dans les menus jusqu'à la commande désirée et la touche « Entrée » activera cette commande.

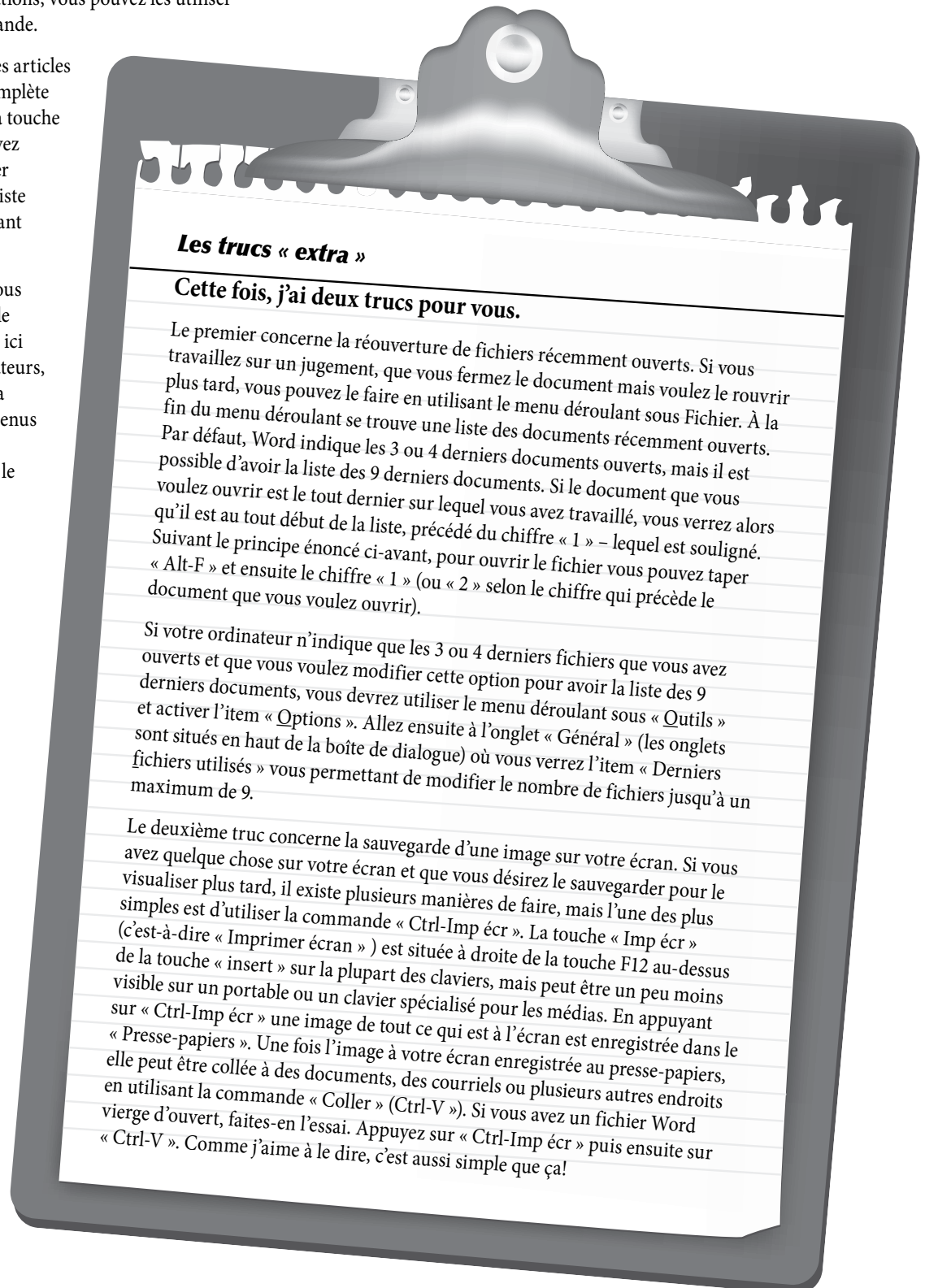
Si vous regardez attentivement le menu déroulant, vous verrez que, sur certains items, il y a une annotation. Dans ma version de Word, un exemple de ceci se trouve dans le menu déroulant sous « Fichier » à la commande « Imprimer ». Vous verrez en premier que la lettre « I » est soulignée de sorte que vous savez que vous pouvez imprimer un document en appuyant sur « Alt-F » et ensuite « I ». Mais juste après le mot « Imprimer » il y a l'annotation « Ctrl+P ». Cela vous indique qu'au lieu d'appuyer sur « Alt-F » et ensuite « I », vous pouvez simplement appuyer sur « Ctrl-P » et vous épargner de la sorte une touche de plus. Chaque fois que vous voyez ces annotations, vous pouvez les utiliser comme raccourci direct à cette commande.

Évidemment, si vous avez conservé mes articles précédents, vous possédez une liste complète des raccourcis directs (ceux utilisant la touche « Ctrl » plus une lettre), mais si vous avez perdu cette liste, vous pouvez m'appeler ou m'écrire ou encore, composer une liste de vos commandes favorites en explorant les menus déroulants.

Une chose à noter pour ceux d'entre vous qui utilisent des ordinateurs Mac/Apple est que plusieurs des trucs mentionnés ici fonctionnent également sur vos ordinateurs, mais au lieu de la touche « Alt », c'est la commande « Ctrl-F2 » qui active les menus déroulants. Après avoir appuyé sur les touches « Ctrl-F2 », vous devez choisir le

menu auquel vous voulez avoir accès puis entrer la touche « Entrée ». Il n'y avait pas de lettres soulignées dans le système de menus sur le MacBook que j'ai consulté pour la préparation de cet article, mais après avoir actionné la commande « Ctrl-F2 », taper la première lettre du mot figurant au menu déroulant (ex. F pour Fichier) ou l'un des items à l'intérieur du menu (ex. I pour Imprimer) actionnera la fonction.

Voilà pour la présente édition de la chronique informatique et encore une fois, amusez-vous bien!



Les trucs « extra »

Cette fois, j'ai deux trucs pour vous.

Le premier concerne la réouverture de fichiers récemment ouverts. Si vous travaillez sur un jugement, que vous fermez le document mais voulez le rouvrir plus tard, vous pouvez le faire en utilisant le menu déroulant sous Fichier. À la fin du menu déroulant se trouve une liste des documents récemment ouverts. Par défaut, Word indique les 3 ou 4 derniers documents ouverts, mais il est possible d'avoir la liste des 9 derniers documents. Si le document que vous voulez ouvrir est le tout dernier sur lequel vous avez travaillé, vous verrez alors qu'il est au tout début de la liste, précédé du chiffre « 1 » – lequel est souligné. Suivant le principe énoncé ci-avant, pour ouvrir le fichier vous pouvez taper « Alt-F » et ensuite le chiffre « 1 » (ou « 2 » selon le chiffre qui précède le document que vous voulez ouvrir).

Si votre ordinateur n'indique que les 3 ou 4 derniers fichiers que vous avez ouverts et que vous voulez modifier cette option pour avoir la liste des 9 derniers documents, vous devrez utiliser le menu déroulant sous « Outils » et activer l'item « Options ». Allez ensuite à l'onglet « Général » (les onglets sont situés en haut de la boîte de dialogue) où vous verrez l'item « Derniers fichiers utilisés » vous permettant de modifier le nombre de fichiers jusqu'à un maximum de 9.

Le deuxième truc concerne la sauvegarde d'une image sur votre écran. Si vous avez quelque chose sur votre écran et que vous désirez le sauvegarder pour le visualiser plus tard, il existe plusieurs manières de faire, mais l'une des plus simples est d'utiliser la commande « Ctrl-Imp écr ». La touche « Imp écr » (c'est-à-dire « Imprimer écran ») est située à droite de la touche F12 au-dessus de la touche « insert » sur la plupart des claviers, mais peut être un peu moins visible sur un portable ou un clavier spécialisé pour les médias. En appuyant sur « Ctrl-Imp écr » une image de tout ce qui est à l'écran est enregistrée dans le « Presse-papiers ». Une fois l'image à votre écran enregistrée au presse-papiers, elle peut être collée à des documents, des courriels ou plusieurs autres endroits en utilisant la commande « Coller » (Ctrl-V). Si vous avez un fichier Word vierge d'ouvert, faites-en l'essai. Appuyez sur « Ctrl-Imp écr » puis ensuite sur « Ctrl-V ». Comme j'aime à le dire, c'est aussi simple que ça!

NEWS FROM THE CANADIAN CHAPTER OF THE INTERNATIONAL ASSOCIATION OF WOMEN JUDGES

It has been a busy and productive year for the CCIAWJ. During my term, I was supported and surrounded by a fantastic group of energetic and dedicated colleagues to whom I am very grateful. (see Board of Directors below) They worked hard and have achieved excellent results.

A Strategic Planning Committee was struck this year with the objective of defining our priorities and discussing the future of our Association. This was an ambitious undertaking and the work of the Committee, which was chaired by Barbara Beach, has been particularly impressive. Surveys were sent to our members in order to ascertain their views and preferences. Members of the Board will be holding a one day meeting in Ottawa in November 2009 to analyze the results of the surveys. It will also be an exciting opportunity for the CCIAWJ to discuss future activities and chapter directions.

Our outreach programs remain very important to us. Our twinning committee is presently exploring the possibility of a joint conference with our twin, the Benin Chapter in Benin in 2011. We also continue to provide annual funding to assist an aboriginal student to attend the pre-law preparation course for aboriginal students given at the Native Law Centre in Saskatoon

In March 2009, I had the pleasure to attend an international conference in Washington D.C entitled "Global Forum for Women and Justice" hosted by the International Association of Women Judges. The conference was sponsored by the Avon Foundation for Women. At the same occasion Avon launched the Avon Global Center for Women and Justice. The Center works with judges, legal professionals, governmental and non-governmental organizations to improve access to justice in an effort to eliminate violence against women and girls. The centre plans to conduct research and support special projects focusing on justice for women. If you wish to have more information about this very ambitious project I invite you to check their website

At the 9th Biennial conference held in Panama in 2008, it was agreed that until the next biennial conference the priority of the IAWJ internationally would be violence against women and that the regional priority for North America would be women and girls in prison and surrounding issues. With this in mind our Association took the initiative to organize a conference in Canada dealing with these subjects as well as others of interests to our membership. The conference which is entitled "Women, Girls and the Justice system" will be held at the Chateau Laurier Hotel in Ottawa on November 3-5, 2009.

Justice Lucie A. LaVigne,
Court of Queen's
Bench of New Brunswick
Juge Lucie A. LaVigne,
Cour du Banc de la Reine
du Nouveau-Brunswick



The IAWJ will hold its 10th Biennial International Conference in Seoul, South Korea on May 11-15, 2010. It is rumoured that the 11th Biennial may be held in London, England from May 2-5, 2012. Mark your calendars! The theme of the conference in Seoul is "Judicial Challenges in a Changing world. Our preparations are well underway to ensure a strong Canadian delegation and contribution to this conference. If you check the IAWJ website you will find an interesting article about things to do



Délégation du Québec

and see while at the conference as well as more information about the conference as it becomes available.

It has been a privilege to serve as president of the CCIAWJ!



Board of Directors / Conseil d'administration

CCIAWJ BOARD OF DIRECTORS 2009-2010/ CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009-2010 DU CCAIFJ

Executive Committee / Comité exécutif :

PRESIDENT/PRÉSIDENTE : Madam Justice Petra Newton, Ontario Court of Justice

PRÉSIDENTE SORTANTE/PAST PRESIDENT : Madame la juge Lucie LaVigne, Cour du Banc de la Reine

VICE-PRÉSIDENTE/VICE PRESIDENT : Madame la juge Danielle Côté, Cour du Québec

SECRETARY/SECRÉTAIRE : Madam Justice Deborah Gass, Supreme Court of Nova Scotia

TRÉSORIÈRE/TREASURER : Madame la juge Rolande Matte, Cour du Québec

INTERNATIONAL DIRECTOR/DIRECTRICE INTERNATIONALE : Madam Justice Tamarin Dunnet, Ontario Superior Court of Justice

DES NOUVELLES DU CHAPITRE CANADIEN DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES FEMMES JUGES

Le CCAIFJ a connu une année bien remplie et fort productive. J'ai été entourée et appuyée au cours de mon mandat par un groupe fantastique de collègues enthousiastes et dédiées à qui je veux exprimer toute ma reconnaissance (voir la liste des membres du conseil d'administration ci-dessous). Elles ont travaillé fort et obtenu d'excellents résultats.

Le comité de planification stratégique avait pour objectif cette année de définir nos priorités et de discuter de l'avenir de notre Association. C'était un engagement ambitieux et le travail du comité, présidé par Barbara Beach, a été particulièrement impressionnant. Des sondages ont été distribués à nos membres afin de recueillir leur point de vue et leurs priorités. Les membres du conseil ont prévu une journée de rencontre à Ottawa en novembre 2009 afin d'analyser les résultats des sondages. Ce sera également une formidable occasion pour le CCAIFJ de discuter des futures activités et orientations du Chapitre.

Notre programme d'aide demeure très important pour nous. Notre comité de jumelage explore présentement la possibilité d'une conférence conjointe au pays de notre jumeau, le Chapitre du Bénin, en 2011. Nous continuons également de subventionner annuellement une étudiante autochtone inscrite aux cours préparatoires de droit au Native Law Centre à Saskatoon.

En mars 2009, j'ai eu le plaisir de participer à une conférence internationale à Washington D.C. qui avait pour thème « Global Forum for Women and Justice » organisée par l'Association internationale des femmes juges. La conférence a été rendue possible grâce à l'aide financière de la Fondation Avon pour les femmes. À cette occasion, Avon a inauguré le Avon Global Centre for Women and Justice. Le Centre travaille en collaboration avec des juges, des professionnels du droit et des organisations gouvernementales et non-gouvernementales afin d'améliorer l'accès à la justice et tenter d'éliminer la violence faite aux femmes et aux filles. Le Centre planifie de mener des recherches et de supporter des projets spéciaux portant sur la justice pour les femmes. Si vous désirez recevoir de plus amples informations au sujet de ce très ambitieux projet, je vous invite à consulter leur site Internet.

Lors de la 9^e Conférence biennale qui s'est tenue à Panama en 2008, il a été convenu que la priorité internationale de l'AIFJ serait la violence faite aux femmes et la priorité régionale pour l'Amérique du Nord serait les femmes et les filles incarcérées et autres questions connexes. Avec cette toile de fond, notre Association a pris l'initiative d'organiser au Canada une conférence sur ces thèmes et autres sujets d'intérêt pour nos membres. La conférence, intitulée « Les femmes, les filles et le système de justice », s'est tenue à l'hôtel Château Laurier à Ottawa du 3 au 5 novembre 2009.

L'AIFJ tiendra sa 10^e Conférence internationale biennale à Séoul, en Corée du Sud du 11 au 15 mai 2010. Il semble également que la 11^e conférence biennale se tiendra à Londres en Grande-Bretagne du 2 au 5 mai 2012. Inscrivez ces dates à vos agendas. Le thème de la conférence de Séoul sera « Les défis de la magistrature dans un monde en mutation ». Nos préparatifs sont bien amorcés pour assurer une large contribution et une forte délégation canadienne à cette conférence. En visitant le site Internet de l'AIFJ vous trouverez un article intéressant sur les choses à voir et à faire pendant la conférence ainsi que d'autres informations sur cette rencontre au fur et mesure qu'elles deviendront disponibles.

Ce fut un privilège de servir comme présidente du CCAIFJ!



Petra Newton, Lucie A. LaVigne

Directors / Directrices :

Madame la juge Sylviane Borenstein, Cour supérieur du Québec
Madame la juge Diane Campbell, Cour canadienne de l'impôt
Madame la juge Louise Charbonneau, Cour suprême TNO
Madame la juge Shehni Dossa, Cour provinciale de la Colombie-Britannique
Madame la juge Judith Elliott, Cour provinciale du Manitoba
Madame la juge Nancy Flatters, Cour provinciale de l'Alberta
The Hon. Justice Deborah Fry, Cour suprême de Terre-Neuve
The Hon. Justice Victoria Gray, Cour suprême de Colombie-Britannique
The Hon. Justice Sheila Greckol, Cour d'appel de l'Alberta
The Hon. Justice Thea Herman, Cour supérieur de l'Ontario
The Hon. Justice Brenda Keyser, Cour d'appel du Manitoba
The Hon. Justice Michele Murphy, Cour suprême IPE

EDUCATION COMMITTEE REPORT

Hello from Calgary! I pen these words while earnestly awaiting the start of the banquet at the annual CAPCJ conference in Canada's fastest growing city. And what a city it is. I hope that you all get to see and explore as I did the new Calgary Courts Centre, one of the most technologically advanced courthouses in the world. It is a marvel to see. My heartiest congratulations are extended to the organizing committee for this conference and most particularly the education committee for putting on a very successful program on Access to Justice, an issue of concern to us all.

The New Judges Education Program, the Atlantic Education Program and the Prairie Provinces and Territories' Education Program are now completed for this fiscal year. All were tremendous successes. I have no doubt that the quality and value of these educational conferences increase from year to year due in large part to the dedication and enthusiasm of the organizers. The remaining three education initiatives for which CAPCJ contributes monetarily are the Newly Appointed Judges Skills Seminar in Niagara on the Lake, the Ontario/Quebec Bilingual Education Program and the biennial Education Chairs' Conference. Their organizing committees are hard at work to ensure these will be stimulating and valuable endeavours. I have no doubt they will live up to these expectations.

The National Education Committee, comprised of the executive members of the Education Committee for CAPCJ, the organizers of the New Judges Education Program and the Education Chairs of each province and territory met for a working meeting during the annual conference in Calgary. For the first time we were pleased to have with us Brian Lennox, Executive Director of NJI, Susan Lightstone, Education Director for NJI and Pat Curran, Education Committee Chair for the Canadian Council of Chief Judges, all of whom brought great insight to our discussions and contributed tremendously to our stated goal of presenting the absolute best in judicial education to our members.

The National Judicial Institute will be working collaboratively with Judge Katherine McLeod and me in developing a new initiative aimed at increasing the opportunities for busy judges involved in judicial education to communicate and share ideas and comments. It's tentatively called the Education Chairs' Forum. It's a website with features that include a chat line for instant messaging, a threaded discussion feature which allows users to post messages, a document archive into which we can download agendas, power-point presentations, papers, c.v's, comments and any other document related to judicial education and a calendar showcasing upcoming educational events. In addition we hope to set up a communications component allowing us to converse as a group on a regular basis about ways to improve judicial education.

Judge Ronald LeBlanc,
Provincial court of New
Brunswick

Juge Ronald LeBlanc,
Cour provinciale du
Nouveau Brunswick



● ● ●
My heartiest congratulations are extended to the organizing committee for this conference and most particularly the education committee.

● ● ●
I finally want to mention that a golden opportunity has arisen which I expect will foster a closer working relationship between the Education Chairs for both the Canadian Council of Chief Judges and CAPCJ. Chief Judge Curran from Nova Scotia and his Education Committee colleagues and the CAPCJ Education Committee have had our inaugural meeting here in Calgary and we are committed to continue to meet to discuss matters of mutual concern to both organizations. Our first order of business is to work collaboratively with Robert Marchi and Danielle Côté, co-chairs of the New Judges Education Program to discuss if and how improvements can be made to this flagship educational program put on by CAPCJ with the tremendous support and expert direction of the Cour du Québec. I look forward to a long and productive working relationship with the Canadian Council of Chief Judges and thank Chief Judge Curran for initiating discussions with our committee.

I wish to thank all those who have supported and encouraged me in my first year at the helm of the CAPCJ Education Committee and look forward to working closely with my partners in judicial education in this upcoming year.

RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION DES JUGES

Salutations de Calgary! J'écris ces mots en attendant fébrilement le début du banquet de la Conférence annuelle de l'ACJCP dans la ville la plus émergente du Canada. Et quelle ville! J'espère que tout comme moi, vous avez eu l'occasion d'explorer le nouveau Calgary Courts Centre, l'un des palais de justice les plus avancés au monde au niveau technologique. Une merveille. Je transmets mes plus sincères félicitations au comité organisateur de cette conférence et plus particulièrement au comité de formation pour avoir mis de l'avant cet excellent programme sur l'Accès à la justice, un sujet de préoccupation pour chacun d'entre nous.

Le Programme de formation des nouveaux juges, le Programme de formation de l'Atlantique et le Programme de formation des Prairies et des Territoires sont terminés pour cette année. Tous ont connu un vif succès. Je crois que la qualité et le mérite de ces programmes de formation augmentent d'année en année due en grande partie au dévouement et à l'enthousiasme des organisateurs. Le Programme fondé sur les aptitudes à l'intention des nouveaux juges de Niagara-on-the-Lake, le Programme de formation bilingue Ontario/Québec et la Conférence biennale des présidents des comités de formation constituent les trois autres initiatives en matière de formation auxquelles participe financièrement l'ACJCP. Les comités organisateurs de ces événements travaillent fort pour mettre sur pied d'enrichissants et inestimables programmes. Je suis certain qu'ils sauront se montrer à la hauteur des attentes.

Le Comité national de formation, composé des membres du comité exécutif du Comité de formation de l'ACJCP, les organisateurs du Programme de formation des nouveaux juges et les présidents des comités de formation de chaque province et territoire, ont tenu une rencontre de travail lors de la conférence annuelle à Calgary. Nous avons eu le plaisir d'avoir avec nous pour la première fois le juge Brian Lennox, directeur général de l'INM, Susan Lightstone, directrice de la formation à l'INM et Pat Curran, président du comité de formation du Conseil canadien des juges en chef, qui ont partagé leurs points de vue et ont grandement contribué à l'objectif avoué de présenter à nos membres le meilleur programme de formation.

L'Institut national de la magistrature travaillera en collaboration avec la juge Katherine McLeod et moi-même au développement d'une nouvelle initiative visant à augmenter les possibilités pour les juges aux prises avec un horaire chargé et impliqués dans la formation, à communiquer et à partager leurs idées et leurs commentaires. Cette initiative porte temporairement le nom de Forum des présidents des comités de formation. Il s'agit d'un site Internet qui inclut un lien de clavardage pour la messagerie instantanée, un outil dédié à la discussion

qui permet à l'utilisateur d'afficher des messages, un document dans lequel il est possible de télécharger des agendas, des présentations Power-Point, des articles, des c.v., des commentaires et tout autre document lié à la formation judiciaire ainsi qu'un calendrier indiquant les prochains événements de formation. De plus, nous espérons mettre sur pied un moyen de communication permettant au groupe d'échanger régulièrement sur les façons d'améliorer la formation des juges.

Finalement, je désire mentionner qu'une occasion en or s'est présentée qui, je l'espère, favorisera une collaboration plus étroite entre les présidents des comités de formation du Conseil canadien des juges en chef et de l'ACJCP. Le juge en chef Curran de Nouvelle-Écosse et ses collègues du comité de formation ainsi que le Comité de formation de l'ACJCP ont participé à une rencontre inaugurale à Calgary et ont exprimé l'intention de se rencontrer à nouveau afin de discuter de sujets d'intérêts communs aux deux organisations. Notre premier ordre du jour est de travailler en collaboration avec Robert Marchi et Danielle Côté, co-présidents du Programme de formation des nouveaux juges, afin d'examiner la pertinence d'apporter des améliorations, et si oui lesquelles,

● ● ●
Je transmets mes plus sincères félicitations au comité organisateur de cette conférence et plus particulièrement au comité de formation.

● ● ●
à ce programme phare de formation mis sur pied par l'ACJCP avec l'aide et l'expertise inestimables de la Cour du Québec. Je mise sur une longue et productive collaboration avec le Conseil canadien des juges en chef et remercie le juge en chef Curran d'avoir été l'initiateur des discussions avec notre comité.

Je désire remercier tous ceux qui m'ont encouragé et supporté durant la première année à la tête du Comité de formation de l'ACJCP et j'attends avec impatience de travailler durant la prochaine année en étroite collaboration avec mes partenaires de la formation des juges.



Note-Taking Template for Provincial Court Judges In the Works

The National Judicial Institute's (NJI's) note-taking template for trial judges is being customized for provincial court judges.

The Ontario Court of Justice (OCJ) is customizing the template for its judges, with versions designed specifically for criminal court and family court. The OCJ will be making them available to all judges of other provincial courts for adaptation to their own needs.

The NJI created the original note-taking template to help trial judges take and organize their bench notes in or out of court. The OCJ template will consist of macros, styles and auto text to help organize information, and can be used with **Microsoft® Word 2007**. When the OCJ template becomes available, all provincial court judges will be provided with information on how to access it.

"This template helps me to take clear and organized notes, as well as to keep track of witnesses and exhibits in a simple and easy-to-read format," says Justice Leslie C. Pringle of the OCJ. "Best of all, it assists me to organize my thoughts when preparing my judgments through the 'comments' and 'issues' functions, which allow me to summarize comments on credibility and to organize notes flagged by issue. It's a great tool for trial judges."

The NJI's template can be accessed in either French or English via the Downloads page of the NJI website at www.nji-inm.ca/nji/Public/downloads.cfm. Please note: You will need your NJI username and password. To obtain them, please email eresources@judicom.ca.



Modèle pour la prise de notes à l'intention des juges de nomination provinciale en cours d'élaboration

Le modèle pour la prise de notes de l'Institut national de la magistrature (INM) à l'intention des juges de première instance est en train d'être adapté pour les juges de nomination provinciale.

La Cour de justice de l'Ontario (CJO) adapte le modèle pour ces juges, avec des versions expressément conçues pour les tribunaux criminels et de la famille. La CJO va les mettre à la disposition de tous les juges des autres cours provinciales pour qu'elles puissent les adapter selon leurs besoins.

Le modèle initial pour la prise de notes de l'INM aide les juges de première instance à prendre et à organiser leurs notes, en salle d'audience comme à l'extérieur. Le modèle de la Cour de justice de l'Ontario comporte des macros, des styles et des insertions automatiques pour aider à organiser l'information, et il peut être utilisé avec **Microsoft® Word 2007**. Dès que le modèle de la CJO sera disponible, des renseignements sur l'accès seront fournis à tous les juges de nomination provinciale.

« Ce modèle m'aide à prendre des notes de façon claire et organisée et à consigner les témoins et les pièces dans un format simple et facile à lire, » dit Madame la Juge Leslie C. Pringle de la CJO. « Par-dessus tout, il m'aide à organiser mes idées quand je prépare mes jugements, grâce aux fonctions "commentaires" et "questions", qui me permettent de résumer mes commentaires sur la crédibilité et d'organiser mes notes par question en litige. C'est un excellent outil pour les juges de première instance. »

Le modèle de l'INM est disponible en français ou en anglais sur le site Web de l'INM à partir de la page des « Téléchargements » au www.nji-inm.ca/nji/Public/downloads.cfm. Veuillez noter que vous aurez besoin de votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Vous pouvez les obtenir en envoyant un courriel à eresources@judicom.ca.

Starting from
\$49
per month
(for one year)

Criminal
SPECTRUM
A Canada Law Book Online Service

Now the leading criminal law research service in Canada!

Criminal Spectrum integrates leading authored works with the Canadian Criminal Cases decisions, a comprehensive collection of full-text unreported decisions, Weekly Criminal Bulletin case summaries, topical indexes, a case citator and search templates to make your research easier. Criminal Spectrum offers just what you're looking for to meet your criminal law information needs and includes the following authoritative works:

- **Canadian Criminal Cases**
- **Martin's Annual Criminal Code**
with annotations by Edward L. Greenspan, Q.C. and The Honourable Justice Marc Rosenberg
- **Martin's Related Criminal Statutes**
with annotations by Edward L. Greenspan, Q.C. and The Honourable Justice Marc Rosenberg
- **Canadian Criminal Procedure, Sixth Edition**
by The Honourable R.E. Salhani, Q.C.

- **Sentencing: The Practitioner's Guide**
by Gary R. Clewley and Paul G. McDermott
- **Youth Criminal Justice Act Manual**
by Justice Peter J. Harris and Justice Miriam H. Bloomenfeld
- **Drug Offences in Canada, Third Edition**
by Bruce A. MacFarlane, Q.C., Robert J. Frater and Chantal Proulx
- **McWilliams' Canadian Criminal Evidence Fourth Edition**
by The Honourable Justice Casey Hill, Prof. David M. Tanovich and Louis P. Strezos
- **Criminal Pleadings & Practice in Canada, Second Edition**
by The Honourable Justice E.G. Ewaschuk
- **Criminal Law Quarterly**

Choose the package you want
Essential Edition • Select Edition
Classic Edition • Premiere Edition

Starting from
\$62.50
per month



The best way to reduce your research costs!

Cases that you can't find anywhere else can be found in **BestCase**, a new web-based research service from Canada Law Book, containing:

- Comprehensive collection of reported and unreported decisions dating back to 1898 and including:
 - **Canadian Criminal Cases** – since 1898
 - **Dominion Law Reports** – since 1912
 - **Labour Arbitration Cases** – since 1948
 - ... plus others!
- Renowned case summaries
- Case citator

eREPORTS included at no extra charge ... continuing legal education delivered to your desktop!

BestCase subscribers can now receive our eREPORTS – electronic versions of “paper parts” of our law

reports. Emailed to you, the eREPORTS link from the subject index to the full reported judgment (including headnote).

No more photocopying required to get copies of decisions exactly as they appear in a law report!

Only in **BestCase** will you find images of reported decisions as they appear in our law reports, in a pdf file, complete with headnotes. Also available are images of original judgments as released by the court, with the official court stamps and signatures.

NEW! Disburse your costs!

BestCase now allows you to track research, generate reports and manage your passwords using the new Disbursement Manager.

Contact your Account Manager to compare BestCase to your current research services!



canadalawbook.ca

MERGING TRADITION WITH TECHNOLOGY

For a free product demo, contact your Account Manager at 1-800-263-3269
Canada Law Book is a Division of The Cartwright Group Ltd. Prices subject to change without notice, to applicable taxes and shipping & handling.

REFLECTIONS ON THE LEGACY OF JUSTICE BERTHA WILSON

Edited by Professor Jamie Cameron
LexisNexis Canada Inc, Markham, 2008

I think it wise when reviewing a superb text to begin with the conclusion: every person called upon to adjudicate upon the decisions and actions of others would do well to read this elegant and well-written text which combines 15 individual contributions from leading authorities in the field of criminal law, family law and the Charter, to name but three. I commend in particular the introduction, being a eulogy for Justice Wilson penned by Justice James C. MacPherson of the Court of Appeal for Ontario. His Lordship's wise words and his gentle tone serve to remind us of two of Justice Wilson signal traits, while underscoring the contributions she has made to Canadian law, contributions that are then discussed at greater length and in a thematic fashion by the various authors.

This is not the first book devoted to Justice Wilson. Dr. Ellen Anderson, a member of the Law Society of Upper Canada, wrote a well-received biography of the first female member of the Court of Appeal for Ontario and the Supreme Court of Canada in 2001, Judging Bertha Wilson Law as Large as Life, [The Osgoode Society for Canadian Legal History and the University of Toronto Press, Toronto]. Indeed, reference is made at page xlix, footnote 46, to a forthcoming book entitled One Woman's Difference: The Contributions of Justice Bertha Wilson, edited by Professor Kimberley Brooks [University of British-Columbia Press, Vancouver, B.C.]

This level of interest in the life and judicial career of this pioneer in the law is not surprising. Justice Wilson blazed a decision-making path that is marked by rigorous analysis, erudition and a healthy dose of common sense and life experience. Her judgments, all of whom are reviewed at various parts of this book, have influenced the advancement of justice, in the widest possible sense, both here and abroad. For example, Professor Kent Roach's article, "A Classically Liberal Judge", at pages 193-223 contains many references to her highly disciplined mode of thought which can only profit us in the discharge of our quotidian responsibilities. In the same vein, Professor Tanya Lee's contribution, "Justice Wilson and the Charter: An Engagement to Keep", serves to illuminate so many of the animating principles to the Charter that we would find it immensely profitable if published in a traditional Law School Journal.

Finally, I point to Professor Benjamin Berger's paper, "A Due Measure of Fear in Criminal Judgment", and the thorough review of the oft-times overlooked element of the ethical dimension to this branch of the law, as well as to the discussion of mental disorder which is quite welcome.

All in all, Professor Cameron is to be thanked for having edited this sound study of the law in general. Indeed, Reflections on the Legacy of Justice Bertha Wilson could easily be read as a thoughtful and comprehensive review of many of the critical issues which confront us daily in our efforts to judge the actions and thoughts of every-day individuals.

L'OREILLE DU JUGE

Études à la mémoire de Me Robert P. Gagnon
Sous la direction de Louis LeBel et Pierre Verge
Éditions Yvon Blais : Cowansville, 2007

Ce livre est un bijou, une perle rare, pour la juge. Il s'agit d'un texte qui explique les attributs d'un bon juge au moyen de plusieurs documents particulièrement riches en enseignements pour les personnes

récemment appelées à juger leurs pairs, mais qui sont aussi utiles pour les membres de la magistrature qui comptent plusieurs années d'expérience. D'une part, les auteurs expliquent avec brio de quelle façon les plaideurs s'évertuent à nous influencer et je souligne notamment le document qu'a signé Me Gaston Nadeau portant sur l'incidence des caractéristiques personnelles du juge. D'autre part, il est question de la nouvelle culture judiciaire qui implique la juge et les avocats, sujet que discute d'une main de maître Denis Ferland, avocat.

Summary by
Justice Gilles Renaud,
Ontario

Note de lecture par
le juge Gilles Renaud,
Ontario



Pour ma part, j'ai trouvé très utiles les commentaires du juge Denis Jacques, de la Cour supérieure, quant à la période avant le procès et les observations savantes du juge André Cloutier quant à l'obligation de « garder le cap » dont l'impérieuse nécessité de ne jamais oublier la notion primaire qu'est la pertinence durant les débats. Et je pourrais m'attarder longuement en ce qui à trait à l'insigne contribution de Madame la juge en chef Michèle Rivet qui s'intitule « Entre l'écoute et le discours du juge : le dialogue dans la construction de

la justice ». Faute d'espace, qu'il me soit permis de résumer un autre volet du livre en disant que les pages consacrées aux travaux des plaideurs nous sont utiles en nous faisant réfléchir sur notre devoir de retenue.

Au demeurant, ce livre de 198 pages nous offre des dizaines de leçons et d'aperçus pour ce qui est de notre quotidien tout en nous rappelant les jalons d'un procès juste et équitable.

••• Access to Justice –
Self-Represented Litigants •••

••• Accès à la justice –
Le plaideur non-représenté •••



**GENERAL OVERVIEW OF JUDGES RESPONSIBILITIES
TOWARDS THE SELF-REPRESENTED 22-23**

*Judge William J. Cummings,
Provincial Court of Alberta*

**VUE D'ENSEMBLE DES RESPONSABILITÉS DU JUGE
ENVERS LES PARTIES NON-REPRÉSENTÉES**

*Juge William J. Cummings,
Cour provinciale de l'Alberta*

ROLE OF COURT RULES AND COSTS 24-25

*Judge Peter Barley,
Provincial Court of Alberta*

RÈGLES DE PRATIQUE ET LES DÉPENS

*Juge Peter Barley,
Cour provinciale de l'Alberta*

ACTION COMMITTEE ON ACCESS TO JUSTICE 28-29

*Judge Therese Alexander,
British Columbia*

COMITÉ D'ACTION SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

*Juge Therese Alexander,
Cour Provinciale de la Colombie Britannique*

STORIES, TECHNOLOGY AND AGENTS 30-31

*Judge Leslie Griève,
Provincial Court of Alberta*

ANECDOTES, TECHNOLOGIES ET REPRÉSENTANTS

*Juge Leslie Griève,
Cour provinciale de l'Alberta*

**"BARRIERS TO ACCESS TO JUSTICE" -
MENTAL HEALTH, POVERTY AND ADDICTIONS 34-35**

*Judge P.M. McIlhargey,
Provincial Court of Alberta*

**BARRIÈRES À L'ACCÈS À LA JUSTICE -
SANTÉ MENTALE, PAUVRETÉ ET DÉPENDANCES**

*Juge P.M. McIlhargey,
Cour Provinciale de l'Alberta*